

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

**Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais. Étude  
d'après son inventaire après décès de 1616.**

**Andrieux Justine**

Sous la direction de Malcolm Walsby  
Professeur des Universités – École Nationale Supérieure des Sciences de  
l'Information et des Bibliothèques / Centre Gabriel Naudé





## **Remerciements**

*Je tiens à remercier en premier lieu mon directeur de mémoire, Malcolm Walsby, pour son optimisme infailible et ses encouragements qui ont su rythmer mon travail tout au long de cette année. Je le remercie également pour sa disponibilité, son aide ainsi que son enthousiasme à l'égard de mon sujet.*

*Je remercie aussi très chaleureusement Élise pour sa relecture très minutieuse et appliquée. Le soleil niçois et son amitié m'ont été d'un grand soutien.*

*Je sais gré à Loric pour son expertise en matière de calculs et tableurs Excel, mais aussi pour ses encouragements et sa patience lors de nos longues discussions à propos de mon travail.*

*Je pense également à mes camarades de l'Enssib, et maintenant ami.es très cher.es, qui ont toujours su rendre cette étude plus légère grâce à leur présence, leurs rires et leur soutien. Ma gratitude se tourne notamment du côté de Julien, Laura et Loreena ainsi que de celui des autres membres de la bande infernale.*

*Mes pensées se dirigent à ceux et celles qui, au détour d'une conversation ou d'un sourire, m'ont souhaité courage et réussite.*

*Enfin, je remercie tout particulièrement Sylvain pour son appui indéfectible, sa patience tout au long de mon travail et nos expéditions à vélo qui ont su apporter à ma rédaction et à ma réflexion le recul nécessaire. Je le sais également gré pour son approbation mathématique et ses talents en code Python qui me furent si précieux. Tu sais déjà tout, merci d'être à mes côtés.*

**Résumé :**

*Les inventaires après décès constituent un ensemble de sources très intéressant pour étudier la vie matérielle des individus d'une époque. Celui de Luc Gobert, imprimeur et libraire nantais, nous renseigne sur son mode de vie mais surtout sur les processus de circulation, fabrication et distribution des imprimés. Ces derniers, en tant qu'objets, furent soumis aux mêmes enjeux que les marchandises de l'Ancien Régime. Mais quelles étaient exactement les spécificités du monde imprimé provincial et quelles étaient les ambitions commerciales, intellectuelles et personnelles de Luc Gobert ?*

**Descripteurs :**

*Histoire du livre ; Bibliographie matérielle ; Bretagne ; Nantes ; Histoire provinciale ; Imprimerie ; Librairie ; Renaissance ; XVI<sup>e</sup> ; XVII<sup>e</sup>.*

**Abstract:**

*After-death inventories are very interesting set of sources to investigate the material life of people over a specific period of time. Luc Gobert, a printer and bookseller from Nantes, bequeathed an inventory which enlightens ones about his way of life and more especially on the circulation, manufacture and distribution processes of the printings. Considered as any other objects, they were therefore subjected to the same issues as goods under the Ancient Regime. But what exactly were the specificities of the provincial printed world and what were the commercial, intellectual and personal ambitions of Luc Gobert?*

**Keywords:**

*Book history; Material bibliography; Brittany; Nantes; Provincial history; Printing; Bookshop; 16<sup>th</sup>; 17<sup>th</sup>.*

**Droits d'auteurs**

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

OU



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
« **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** »  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par  
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,  
California 94105, USA.

# *Sommaire*

<b>SOMMAIRE</b>	<b>7</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>11</b>
<b>L'ARTISAN, L'IMPRIMEUR ET LE NOBLE NANTAIS</b>	<b>35</b>
<b>Portrait d'un commerçant dans le monde du livre</b>	<b>35</b>
Paysage nantais du début du XVII <sup>e</sup> siècle	35
Nantes face aux autres centres d'imprimerie	41
Le statut d'imprimeur	44
<b>Les biens de Luc Gobert, ce qu'ils nous disent sur la fortune de l'homme</b>	<b>51</b>
Sa situation matérielle	51
Sa condition de commerçant et de petit noble	63
<b>Son matériel d'imprimerie</b>	<b>65</b>
Ses fontes	65
Ses outils	67
Ses différents supports d'impression	67
<b>L'HOMME D'AFFAIRES</b>	<b>69</b>
<b>Son rôle d'éditeur commercial : l'impression et la vente d'ouvrages</b>	<b>69</b>
De l'importance de la dimension financière	69
La conception éditoriale de l'objet-imprimé	75
Les ouvrages, des matériaux modelables	83
<b>L'analyse typologique des livres à partir de notre inventaire après décès</b>	<b>85</b>
Une typologie des lieux de publication	85
Formats et langues, quelles tendances pour la mise en forme ?	88
Les thèmes et les années des éditions	91
<b>LE LIBRAIRE DETAILLANT</b>	<b>100</b>
<b>La vente de livres au détail</b>	<b>100</b>
« La longue traîne » comme stratégie de vente	100

	<b>Remerciements</b>
De la certitude de vendre : l'abondance comme indice ?	103
<b>Son lectorat, une invitation à la polyvalence</b>	<b>106</b>
Panorama breton et nantais de la maîtrise de la lecture	106
La question du prix, sur quels marchés s'étendre ?	108
L'accessibilité et les goûts intellectuels	111
<b>Sa boutique</b>	<b>116</b>
Son lieu de travail	116
Son espace de travail	120
 <b>NOTRE SOURCE : L'INVENTAIRE APRES DECES DU 22 AOUT</b>	
<b>1616</b>	<b>125</b>
 <b>CONCLUSION</b>	<b>137</b>
 <b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>145</b>
Source primaire	145
Sources secondaires	145
Sitographie	155
 <b>ANNEXE</b>	<b>158</b>
Liste des ouvrages retrouvés au nom de Luc Gobert et imprimés par ce dernier.	158
 <b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>163</b>

## *Sigles et abréviations*

AD : Archives Départementales.

AM : Archives Municipales.

AN : Archives Nationales.

BM : Bibliothèque Municipale.

BnF : Bibliothèque nationale de France, Paris.

FB : PETTEGREE, Andrew, WALSBY, Malcolm, WILKINSON, Alexander, *French vernacular books. A bibliography of books published in the French language before 1601*. Leyde: Brill, 2007.

USTC : Universal Short Title Catalogue.

*Nota* : J'utilise dans ce travail l'écriture inclusive qui se manifeste de plusieurs manières : des abréviations, des points médians, mais aussi des formulations épiciènes, ou encore des accords de proximité. Ce choix de rédaction témoigne de ma volonté de rendre aux femmes et autres minorités de genre la place au sein de l'Histoire qui leur a été dérobée. Cette écriture neutre et inclusive vise à souligner la pluralité d'acteurs et d'actrices de ces époques passées et ainsi mettre en exergue leur agentivité.



# INTRODUCTION

---

Qui eus pensé qu'un païs si desert,  
De grands rochers et de forests couvert,  
Que l'Ocean en demi rond enserre,  
Eus peu donner un si gentil sonneur ?<sup>1</sup>

Ainsi écrivait Ronsard dans le cinquième livre de ses *Poèmes* à propos de la Bretagne et de l'un de ses enfants littéraires, Charles d'Espinay, lui aussi auteur de nombreux vers. Cette image d'une Bretagne déserte et solitaire fut alimentée dès le XVI<sup>e</sup> siècle par d'autres auteurs très connus comme Montaigne dans ses *Essais*<sup>2</sup>. Mais cette aridité intellectuelle à laquelle faisaient allusion les deux auteurs classiques permettait-elle le développement d'une culture de la lecture et de la littérature ? Si ce territoire était si désertique que ce que sous-entendaient ces derniers, les libraire.esses du duché n'auraient point eu leur place sur le sol breton. Pourtant, nous savons que leur présence était réelle et, surtout, nombreuse. Ce corps de métier conditionnait l'accès à la culture du livre, et plus spécifiquement de l'imprimé. Il nous faut alors étudier de plus près ces individus ainsi que leurs marchandises et stratégies de vente.

En 1616, la cour de la prévôté de Nantes réalisa à la demande de Françoise Le Roy, tout juste veuve, l'inventaire de son défunt mari, Luc Gobert. Ce dernier, libraire et imprimeur nantais, disposait d'une grande variété de biens, comme en atteste son inventaire après décès. C'est à partir de cette source primaire que nous étudions la vie, personnelle et professionnelle, de cet individu de l'Ancien

---

<sup>1</sup> Cité dans ROUGEART, Jucquel. *Œuvres complètes (1578)*, éditées par Catherine Magnien-Simonin. Genève : Librairie Droz, 1988.

<sup>2</sup> Cité dans ROUGEART, Jucquel, *op. cit.*, p. XII : MONTAIGNE, *Essais*, I, LVI, éd. Villey-Saulnier : Paris, 1965, p. 321 B : « Sçavons-nous bien qu'en Basque et en Bretagne, il y ait des Juges assez pour établir cette traduction faite en leur langue ? ».

Régime<sup>3</sup>. Nous connaissons encore mal les choix et stratégies commerciales d'un homme d'affaires à la charnière du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. Notre recherche dresse le panorama du monde du livre breton, à cette période-ci, en choisissant l'échelle humaine, celle de Luc Gobert qui, de son vivant, n'était ni le plus riche libraire de sa province, ni le moins influent. Nantes, ville où il établit son commerce, était la deuxième ville la plus peuplée du duché de Bretagne, avec ses 25 000 habitant.es environ<sup>4</sup>.

Les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle furent marquées en Bretagne par la fin de la guerre de la Ligue (1588-1598). Cette dernière se déroula dans un contexte particulier puisqu'avant l'éclatement de ces conflits, la province ne s'était pas réellement impliquée dans les guerres de religion –qui se déroulaient pourtant dans tout le royaume français depuis plusieurs décennies. Si des tensions, révoltes et combats prirent place au sein de cette région, ces derniers ne jaillirent pas immédiatement après l'assassinat d'Henri I<sup>er</sup> de Guise (décembre 1588), catholique. En réalité, cet « accident » comme le qualifiait même Mercœur (1577-1602), gouverneur de la province et pourtant Ligueur convaincu, ne suscita aucun sursaut de colère. Selon Philippe Hamon, les catholiques souhaitaient encore croire à l'Union créée la même année et menée par le roi, Henri III<sup>5</sup>.

Ne nous méprenons pas malgré tout, car si une forme d'espoir se dirigeait vers une possible entente entre les bords catholiques et protestants, le duc de Mercœur entendait poursuivre son projet de lutte contre les huguenot.es. En effet, en mars 1589, Vitré fut prise, ses assiégeant.es souhaitant mater les « politiques et hérétiques » de la ville<sup>6</sup>. La rupture entre Ligueur.euses et partisan.es du roi s'opéra

---

3 « Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes des biens meubles de la communauté de deffunct Luc Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur à Nantes, et de Francoise Le Roysa femme a present sa veuve ... », 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616.

4 CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*. Paris : Éditions Ouest-France, 1993. ISBN 978-2-7373-0737-9, p. 109.

5 HAMON, Philippe, « Paradoxes de l'ordre et logiques fragmentaires : une province entre en guerre civile (Bretagne, 1589) », *Revue historique*, 2014/3 (n° 671), p. 597-628.

6 *Id.* p. 602.

plus nettement lorsqu'Henri III s'allia de manière officielle avec les protestant.es en vue de réprimer les contestations des catholiques. Au nom de l'ordre au sein de sa province, le duc de Mercœur se positionna en net opposant au roi<sup>7</sup>.

C'est ainsi que durant dix années consécutives, des troubles éclatèrent dans toute la province bretonne, mettant en exergue les tensions déjà existantes entre certaines villes et autorités municipales. L'exemple le plus fameux de ces dissensus fut très certainement celui qui opposa Nantes et Rennes. Aussi, si les conflits mobilisèrent deux conceptions différentes de la foi chrétienne, il fut plus question de désaccords politiques que de mésententes idéologiques<sup>8</sup>.

Notons cependant qu'il n'exista pas de singularité particulièrement nette pour la Bretagne dans ce contexte de guerre civile<sup>9</sup>. Dans cette province

comme ailleurs, l'accession au trône d'un prince huguenot [aviva] les passions et [cimenta] le camp des ligueurs plus ultra-catholiques que jamais ; et, en Bretagne comme ailleurs, la lutte [fut] incertaine<sup>10</sup>

notait Alain Croix. La seule spécificité restait sans doute la dimension internationale que revêtit le conflit lorsqu'Espagnol.es, Hollandais.es et Anglais.es apportèrent leur soutien aux troupes, tantôt ligueuses (ce fut le cas pour l'Espagne), tantôt huguenotes (la Hollande et l'Angleterre furent de ce bord-ci).

Par ailleurs, à l'échelle locale et humaine, l'adhésion à la Ligue ou, au contraire, son rejet total, ne s'inséra aucunement dans des préoccupations d'ordre socio-professionnel<sup>11</sup>. Nous n'observons pas, par exemple, une catégorie sociale beaucoup plus encline à supporter la cause protestante plutôt que celle des

---

<sup>7</sup> HAMON, Philippe, *ibid.*, p. 603 : L'auteur soutient dans son article que c'était au nom de cette aspiration à l'ordre que le gouverneur de Bretagne s'engagea véritablement dans le conflit, et non pas parce que ses cousins, les de Guise, furent tués deux mois auparavant. La stabilité menacée de la Bretagne, selon Philippe Hamon, fut ici l'enjeu majeur.

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 604, 625.

<sup>9</sup> CROIX, Alain, *op. cit.*, p. 53.

<sup>10</sup> CROIX, Alain, *loc. cit.*

<sup>11</sup> HARDING, Robert, "Revolution and Reform in the Holy League: Angers, Rennes, Nantes." *The Journal of Modern History*. 1981. Vol. 53, n° 3, p. 380416.

catholiques. En réalité, les partisan.es étaient beaucoup plus divers.es que cela. Les prédicateur.trices toutefois eurent un positionnement idéologique nettement plus affirmé et jouèrent un rôle majeur dans le ralliement de la population à tel ou tel bord<sup>12</sup>. Leur dénonciation acerbe de la corruption opérée par l'autorité régaliennne trouva en effet un écho chez les habitant.es des villes qui les accueillirent presque à bras ouverts. Ainsi de Jacques Le Bossu, docteur en théologie, très grand admirateur du duc de Guise et farouche opposant à Henri IV. Son soutien pour les ultra-catholiques le conduisit à rejoindre Mercœur à Nantes, en 1589. Il y prononça d'ailleurs un sermon à deux reprises, un en 1589 ainsi qu'un second en 1592. Le premier fut imprimé en quatre éditions différentes par Nicolas Des Marestz et François Faverye<sup>13</sup>. Très polémiques, ces sermons rencontrèrent un énorme succès<sup>14</sup>.

Lorsque Nantes fut prise par le duc de Mercœur, un parlement fut créé à la tête duquel se trouvèrent deux présidents et 19 conseillers. Ces derniers rendirent une multitude d'arrêts au nom du roi Charles X qu'ils nommèrent –seuls– pour succéder au défunt Henri III. L'atmosphère au sein des murs nantais n'avait alors rien d'apaisé, elle était presque « policière »<sup>15</sup>, à l'instar des autres villes ralliées à la cause ligueuse. Une fidélité envers la Ligue devait être témoignée par chaque habitant.e et un certificat était nécessaire pour circuler au sein de la ville...

Ce fut donc dans un espace urbain déchiré par un certain nombre de conflits qu'évolua le commerce de Luc Gobert. En tant que relai du savoir et des écrits de l'époque, ce libraire était tout à fait concerné par les tensions qui l'entouraient. Il parvint à se faire une place dans une Bretagne impliquée dans des affaires à la fois locales, nationales mais aussi internationales.

---

12 HARDING, Robert, *ibidem*.

13 WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany, 1484-1600*. Leyde : Brill, 2011. Library of the Written Word, 14. 978-90-04-20451-5, p. 206-213. L'analyse faite dans ce livre se focalise surtout sur le commerce et la stratégie de ces deux imprimeurs, récemment installés à Nantes, à cette période-ci.

14 BOSSU, Jacques Le, *Deux devis d'un Catholique et d'un politique sur l'exhortation faite au peuple de Nantes, en la grande église de saint Pierre, pour jurer l'union des Catholiques*, 1589, Nantes : DES MARESTZ Nicolas & FAVERYE François. FB 33321.

15 CROIX, Alain, *op. cit.*, p.55.

En effet, ce territoire était parfaitement intégré aux voies commerciales de l'époque puisqu'il jouissait d'une très grande proximité avec l'océan Atlantique. Chaque paroisse disposait d'un accès à l'océan, et lorsque ce n'était pas le cas, une journée de transport seulement séparait les terres de la mer<sup>16</sup>. Alain Croix soutient alors que

l'isolement breton, tant global qu'intérieur, [était] donc plus que relatif : c'est un mythe, un anachronisme flagrant dans la lecture du paysage d'une province qui [figurait] au contraire parmi les plus ouvertes et les plus accessibles du royaume, une fois située dans un contexte de voies d'eau, de mer, un contexte donc beaucoup plus européen que national<sup>17</sup>.

La taille modeste des bateaux bretons leur permettait par ailleurs de se rendre dans tous les ports du continent, y compris les moins développés. Nous savons d'autre part que depuis ces brèches maritimes se créèrent également des échanges avec des centres commerciaux de plus grande envergure. Ainsi de la ville d'Anvers vers laquelle plus de cinquante ports bretons avaient l'habitude d'envoyer leurs embarcations du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. La Bretagne était aussi essentielle pour assurer les liens entre des territoires comme la Normandie et l'Angleterre.

Si donc le commerce de notre imprimeur et libraire vit de plein fouet ce qui put se dérouler dans sa province, nous constatons malgré tout son épanouissement grâce aux échanges croissants, notamment ceux réalisés avec des régions plus prospères et moins troublées.

Le monde du livre changea d'ailleurs beaucoup à partir de la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle puisque ce n'étaient plus les grands centres comme Lyon ou Paris qui dominaient le secteur –à l'échelle du royaume. En effet, suite aux premières

---

16 CROIX, Alain, *ibid.*, p.106.

17 CROIX, Alain, *ibid.* p. 107.

18 CROIX, Alain, *ibid.* p. 185.

guerres de religion, les projets au sein de ce marché furent nettement moins ambitieux car ils ne pouvaient apporter assez de sécurité lorsqu'ils engageaient trop d'argent du côté de leurs créateur.trices et fabricant.eur.trices. Aussi, cet essoufflement des grands centres d'impression laissa peu à peu, *volens nolens*, une plus grande place aux centres provinciaux<sup>19</sup>. Les imprimeur.euses locaux.ales se firent alors les relais des discours royaux et reproduisirent de nombreux édits et ordonnances qui réclamaient moins de papier<sup>20</sup>.

Les écrits d'ordre polémique prirent eux aussi une place importante. Tous ces écrits furent rédigés en français, ce qui détonnait avec la majorité des publications scientifiques qui se rédigeaient quant à elles en langue latine. Pour évaluer ce qu'impliquaient des impressions telles que celles considérées comme polémiques, nous nous appuyons ici sur le sermon prononcé en 1589 par Le Bossu. Il représentait environ 14 feuilles de papier. Cela revient à 112 pages en format in-quarto, soit quatre mois de travail d'impression. Une feuille de papier pouvait donc être imprimée tous les quatre jours, ce qui était un bon rythme pour une ville comme Nantes<sup>21</sup>. Ce fut dans ce contexte que Luc Gobert alla son petit bonhomme de chemin dans le monde de plus en plus vaste du marché du livre.

En tant que ville bretonne majeure après Rennes, Nantes jouissait d'une assise commerciale et industrielle notable par rapport aux autres centres urbains de la province. Dans sa périphérie se développa une importante production de textile. Les conditions y étaient idéales : grand vent et eau généreuse permettaient le recours abondant aux moulins. Le chanvre servait à fabriquer des toiles, lesquelles servaient ensuite à créer de grandes voiles et balles qui assuraient le transport de marchandises sur les bateaux. Le lin breton quant à lui, et plus spécifiquement celui de la région nantaise, s'exportait hors du royaume de France et atteignait le Pays Basque, la Galice voire même la Castille.

---

<sup>19</sup> WALSBY, Malcolm, 2020, « Les étapes du développement du marché du livre imprimé en France du XVe au début du XVIIe siècle », *Revue d'histoire moderne contemporaine*. 7 octobre 2020. Vol. 673, n° 3, p. 5-29.

<sup>20</sup> WALSBY, Malcolm, *loc. cit.* : les travaux de Sandy Wilkinson convoqués dans cet article et réalisés à partir des données de l'USTC montrent qu'en 1589, la quantité de papier ne dépassait pas le tiers de celle utilisée pour les éditions passées.

<sup>21</sup> WALSBY, Malcolm, *op. cit.*, p. 212.

De manière plus générale, Nantes profitait d'un potentiel commercial multiscalaire grâce à sa façade maritime d'une part –elle échangeait alors avec les Espagnols, les Anglais quelque peu, mais surtout les Hanséates et les Hollandais–, et son accès à la Loire d'autre part qui lui permettait d'atteindre un vaste arrière-pays. Elle établit des relations également avec les ports bretons voisins : au total, près de 123 ports<sup>22</sup>. Nous savons par exemple que peu après la fin de notre période d'étude, à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Charles Colbert, commissaire du roi aux États de Bretagne, écrivait à sa majesté la chose suivante :

Cette province [la Bretagne] doit prendre un intérêt particulier dans ce nouvel établissement [maritime] ; il faut qu'elle en triomphe dans tous ses ports et dans toutes ses plages, et il est juste qu'elle se réjouisse de voir que cet élément [l'eau] dont elle est environnée devienne enfin sujet à la mesme couronne dont elle reconnoist la domination [...] elle verra descharger dans son seing les trésors de l'un et de l'autre continent et [...] elle sera comme une source d'où les richesses estrangères se resperdront abondamment dans tout le reste de la France<sup>23</sup>.

Dans sa lettre, Charles Colbert confirmait le haut potentiel de la province et, *a fortiori*, de Nantes, insistant d'ailleurs sur le fait que cette dernière était l'un des seuils du royaume. Pour cause : plusieurs types d'embarcations y faisaient halte. Les barges, les plus courantes, avaient un faible tonnage –entre 6 à 7 tonneaux. Elles se déplaçaient tant à la voile qu'à la rame. Les escaffes qui pratiquaient quant à elles le cabotage étaient plus imposantes : leur tonnage pouvait aller d'une dizaine de tonneaux à 30. Les navires enfin, de 60 à 70 tonneaux étaient utilisés

---

<sup>22</sup> TANGUY, Jean, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : A. Colin, 1956. Ports-Routes-Trafics 7, 95p.

<sup>23</sup> DEPPING, Georges Bernard, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Tome I. Etats provinciaux, Affaires municipales et communales*, Paris : Imprimerie nationale, 1850, p. 485-488 : « Lettre de Charles Colbert de Croissy (commissaire du roi aux états de Bretagne) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'État) datée du 19 août 1665, à Vitré ».

pour les navigations plus ambitieuses et lointaines, sur l'océan Atlantique. De manière générale, le port de Nantes accueillait surtout des embarcations modestes car ces dernières se rendaient majoritairement en Bretagne du Sud et dans les marais salants voisins. Aussi n'avaient-elles pas besoin d'être plus grandes que ce qu'elles n'étaient déjà et rendaient ainsi leur maniabilité au sein des criques étroites plus aisée.

Si le rôle de seuil de cette ville était rendu possible par la façade maritime, nous l'avons dit, l'arrière-pays nantais participait lui aussi à la diffusion des richesses. Ce dernier était « immense »<sup>24</sup> et « étendu dans ses pointes extrêmes jusqu'à Lyon »<sup>25</sup>. En effet, comme d'autres voies fluviales du royaume, la Loire était très utilisée par le monde du commerce afin de transporter plus facilement et plus rapidement les marchandises.

Les voies terrestres, moins développées, n'assuraient ni la rapidité, ni la fluidité des échanges lorsque les chemins étaient mal ou peu entretenus et bordés de brigands. La piètre qualité des axes routiers était telle que François-Nicolas Dubuisson-Aubenay (1590-1652), grand voyageur et mémorialiste de l'époque, écrivit dans son *Itinéraire de Bretagne* en 1636 :

La Bretagne ressemble à la tête ou couronne d'un moine, dont les bords sont ornés de poil et le sommet et milieu est nu, comme les costes de Bretagne en sont les cheveux et ornemens, le reste estant nu et stérile. Elle ressemble plutost à un fer à cheval<sup>26</sup>.

L'image choisie par cet homme nous révèle que l'intérieur des terres bretonnes et nantaises –cette *couronne d'un moine*– n'étaient donc pas autant capables d'assurer les échanges et flux commerciaux que ne l'étaient les *cheveux et ornements* maritimes et fluviaux.

---

24 CROIX, Alain, *op. cit.*, p. 189.

25 *Ibidem*.

26 Cité par Alain Croix, *op. cit.* p. 104.

La Loire restait d'autant plus intéressante pour ces commerçant.es que ces dernier.es, réuni.es en « Communauté des marchands », une association de batelier.es, l'entretenaient régulièrement. Cette communauté permit d'autre part d'assurer un soutien mutuel entre chacun.e de ses membres lorsque des procès étaient par exemple intentés contre eux et elles. Nous savons aujourd'hui, grâce aux écrits recensant des faits assez tragiques –noyades, naufrages ou autres accidents– que ces différents bras de rivière étaient utilisés. Le paysage commercial breton qui se dessine peu à peu devant nous était celui de notre homme, Luc Gobert. Il nous faut alors parvenir à comprendre quelle fut sa stratégie de transport et diffusion de ses ouvrages, quels moyens de locomotion ses livres empruntaient, mais aussi l'ambition à laquelle ils étaient diffusés...

L'historiographie récente soulève des questionnements similaires dans son étude des libraire.esses et imprimeur.euses de l'Ancien Régime. Celle qui se penche sur les inventaires après décès nous intéresse ici tout particulièrement. Ces documents sont très nombreux dans nos archives puisque nous savons que presque un million de listes de la sorte furent rédigées entre le XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle par des notaires français. Cela constitue donc une importante base d'informations pour l'étude des modes de vie, les habitudes de consommation et la manière dont s'agencait le quotidien de la période<sup>27</sup>. Concernant le monde du livre, des travaux au début des années 2000 comme celui entrepris par Graham A. Runnalls, démontrèrent leur importance et pertinence pour la compréhension de ce domaine d'études. Ce professeur émérite de l'université d'Édimbourg se concentra, par exemple, sur l'imprimeur et libraire parisien, Jean Janot, au début du XVI<sup>e</sup> siècle afin d'écrire à la fois une histoire sociale –la vie quotidienne parisienne– mais aussi une histoire du livre<sup>28</sup>. Son étude fut très précieuse puisqu'elle démontra, entre

---

27 ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales: naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIIe-XIXe siècle*. Paris : Fayard, 1997. 978-2-213-59804-8.

28 RUNNALLS, Graham A., « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) ». *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. 2000. Vol. 78, n° 3, p. 797-851.

autres choses, l'existence fondamentale de réseaux commerciaux et familiaux qui se tissaient entre les libraire.esses.

Nous parvenons à mieux saisir le fonctionnement des entreprises de ces dernier.es puisque nous accédons à leur sphère intime. Par ailleurs, l'analyse méticuleuse des prix de chaque produit proposé par le commerçant nous donne la possibilité de découvrir la valeur attribuée aux livres des étalages.

Si ce travail fut fondamental, il esquissa une fois de plus la vie et les biens d'un libraire hors du commun<sup>29</sup>. Graham A. Runnalls en avait conscience lui-même : Janot était un homme très riche et faisait partie de la couche la plus aisée de la bourgeoisie citadine de Paris. Il ne constituait donc pas un bon exemple de la majorité des libraire.esses de l'époque moderne ni même une illustration de ce que pouvait être la qualité de vie de la population au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Beaucoup des travaux sur les inventaires après décès se sont concentrés sur les collections les plus impressionnantes et spectaculaires, laissant de côté les petites gens et entretenant l'idée selon laquelle le peuple n'aurait pas tissé de relation avec l'objet imprimé dès le XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>.

Nous savons pourtant qu'il n'était pas nécessaire de savoir lire pour posséder des imprimés durant l'Ancien Régime. Ainsi, l'avocat du début du XVII<sup>e</sup> siècle, Simon Marion, déclarait dans l'un de ses plaidoyers que la majorité de la population cherchait à posséder des ouvrages

sans se soucier quels sont ces livres, pourvu qu'elle en ayt<sup>31</sup>.

Si le fait d'acquérir des livres tels des « trophées »<sup>32</sup> satisfaisait une tranche de la population analphabète, c'est que les ouvrages étaient aussi considérés dans leur

---

29 RAMBAUD-ÖHLUND, Stéphanie, *Politiques éditoriales et pratiques commerciales à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, l'atelier des Trepperel (1491-1531)* : cette thèse en cours de rédaction est la continuité de l'étude de l'inventaire après décès de Jean Janot. Elle nous offre à la fois une analyse des politiques éditoriales mais aussi un aperçu et un « instantané de la vie de l'atelier ».

30 CHARON, Annie, « Les grandes collections du XVI<sup>e</sup> siècle », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1989, p. 85-101.

31 MARION Simon, *Plaidoyez*, Paris : Michel Sonnius, 1598, p. 26. USTC 16857. Cité dans WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 94.

32 WALSBY, Malcolm, *ibid.*, p. 94.

matérialité et donc dans leur beauté physique. Le contenu de ces derniers n'était pas forcément un critère de sélection pour cette catégorie populaire.

Par ailleurs, au-delà du prestige qui découlait de l'acquisition des livres, nous savons que l'oralité entretenait les liens entre les petites gens et les textes imprimés : ceux-ci étaient régulièrement placardés sur les murs des maisons, des bâtiments et rues, on en demandait la lecture à voix haute afin d'en retenir le contenu et être capable par la suite de le maîtriser.

Ces considérations historiographiques replacent ainsi l'imprimé et l'écrit au cœur de la vie de l'Ancien Régime et nous permettent de mieux comprendre les enjeux liés aux livres eux-mêmes. Ceux-là furent pendant longtemps sous-estimés par les historien.nes du livre qui n'analysaient pas celui-ci comme une marchandise à part entière en plus d'être un vecteur d'informations et un réel « objet technique »<sup>33</sup>. Si le monde international de la recherche s'empara de cette nouvelle manière d'écrire l'histoire après la publication de *L'apparition du livre* (1958), il y eut en réalité très peu d'échos dans le domaine français<sup>34</sup>. L'imprimé fut souvent analysé uniquement comme objet résultant d'un processus technique très précis, ou alors simplement comme source littéraire, conduisant souvent les universitaires à se focaliser sur les auteurs les plus imposants –Montaigne, Rabelais...– en en oubliant les autres qui, pourtant, faisaient bel et bien vivre les presses aux côtés des écrits qui n'étaient ni belles lettres ni essais magistraux<sup>35</sup>.

Par ailleurs, lorsque l'analyse fut menée de manière méticuleuse et approfondie, elle mit très régulièrement de côté les centres d'imprimerie provinciaux. On esquissa souvent un développement de l'histoire du livre que l'on voudrait linéaire, celui-ci se déroulant toujours à partir des premières presses parisiennes, au sein

---

33 Cette démarche était pourtant celle initialement impulsée et promue par Lucien Febvre et Henri-Jean-Martin dans leur ouvrage cité ci-dessous, comme le constate et déplore Malcolm Walsby.

34 FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean, *L'apparition du livre*, Paris : A. Michel, 1958.

35 WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale...*, p. 9-14 : se reporter ici à cet ouvrage qui souligne les manquements des travaux précédents tout en mettant en évidence une conception nouvelle. Les objets imprimés sont mis au cœur des problématiques plus larges : économiques, politiques, commerciales...

des murs de la Sorbonne, en 1470, et se poursuivant, par la suite, à Lyon, avant de s’implanter dans des centres de taille plus modeste.

Les recherches récentes de Malcolm Walsby montrent qu’il n’en était rien et que cette linéarité nous conduit en réalité à dévaluer les centres provinciaux<sup>36</sup>. Dans la région qui nous intéresse, la Bretagne, la première presse qui s’installa à Bréhan-Loudéac en fut la parfaite illustration. Ce village accueillit son premier imprimé en 1484, ce qui fut d’ailleurs très tôt lorsque nous comparons cela avec les situations locales au sein de toute l’Europe<sup>37</sup>. Le village de Bréhan-Loudéac était loin d’être le plus important du duché à l’époque et sa place ne lui octroyait aucune plus-value : il fallait une journée de marche pour accéder à la première ville peuplée à proximité<sup>38</sup>. C’est pourtant dans cette petite ville, à l’instar d’Albi, Cluny, Troyes, ou encore Toulouse, que l’imprimé prit place en Bretagne. C’est en considérant ces centres urbains modestes que nous entendons écrire la suite de l’histoire du livre, en leur accordant l’importance qu’ils méritent.

Cette histoire du livre provinciale vient dès lors compléter et enrichir celle des grands et principaux centres d’imprimerie tels que nous les connaissons<sup>39</sup>. Soulignons toutefois que lorsque les travaux s’orientèrent vers la province, ils ne furent pas accueillis ni même salués comme ils le méritaient ou alors restèrent cantonnés à leur région d’étude en termes de réception<sup>40</sup>.

Afin d’exploiter au maximum toutes les informations données par notre source –notre inventaire après décès de Luc Gobert–, il nous faut également épouser une autre approche. Cette dernière doit parvenir à saisir au mieux toute la diversité des

---

36 WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France, 1470-1600*. Leyde : Brill, 2021. The Handpress world, volume 68, 978-90-04-32413-8.

37 *Le trespasement de nostre dame* : FOUQUET, Robin et CRÈS, Jean, 1484. BnF.

38 WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*

39 Pour Lyon par exemple, Malcolm Walsby suggère l’étude suivante : BAUDRIER, Henri, *Bibliographie lyonnaise: recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle*. Lyon : Auguste Brun, 1895.

Pour Paris, bien qu’incomplète et maladroite par endroits, l’œuvre suivante : RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d’imprimerie: depuis l’introduction de l’imprimerie à Paris (1470) jusqu’à la fin du XVIe siècle....* Paris : A. Claudin, 1898.

40 WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France...* Voilà en tout cas le triste constat que dresse l’auteur dans son introduction.

biens compris dans l'inventaire tout en dressant une typologie claire et utile aux recherches futures. Aussi pensons-nous que notre histoire doit être également sérielle.

Ce courant historiographique des années 1950 se cantonna d'abord à l'histoire économique. Faisant suite à l'école des Annales de Lucien Febvre et Marc Bloch, Pierre Chaunu<sup>41</sup>, Fernand Braudel<sup>42</sup>, Ernest Labrousse<sup>43</sup> et d'autres initiés décidèrent alors de coupler leur discipline à celles des sciences humaines. L'histoire quantitative se concentra ainsi sur l'évolution des structures telles que la démographie ou encore la production. Elle parvint de la sorte à dessiner des phénomènes existants sur le temps long –des crises, des relances... Pour l'un de ses promoteurs, Jean Marzewski, l'histoire quantitative se définit comme une

méthode d'histoire économique qui intègre tous les faits étudiés dans un système de comptes interdépendants et qui en tire des conclusions sous forme d'agrégats quantitatifs déterminés, entièrement et uniquement, par les données du système<sup>44</sup>.

Pour prétendre écrire l'histoire de la sorte, il faut, selon l'auteur, couvrir « entièrement l'univers économique »<sup>45</sup> et donc décrire l'acquisition des matières premières, de leur transformation, de leur distribution une fois changées en revenu... Cette histoire essentiellement économique nous permet de dessiner peu à peu la place du livre en tant que véritable marchandise au sein d'un marché complexe.

---

41 CHAUNU, Pierre, *Histoire quantitative, histoire sérielle*. Paris : A. Colin, 1978. Cahier des Annales 37.

42 BRAUDEL, Fernand, « Pour une histoire sérielle : Séville et l'Atlantique (1504-1650) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 18<sup>e</sup> année, n°3, 1963. p. 541-553.

43 LABROUSSE, Ernest, LÉON, Pierre et GOUBERT, Pierre, *Histoire économique et sociale de la France: (1660-1789). Tome II. Des derniers temps de l'âge seigneurial aux préludes de l'âge industriel*. Paris : Presses universitaires de France, 1970.

44 MARCZEWSKI, Jean, *Introduction à l'histoire quantitative*. Genève : Droz, 1965, p.15.

45 MARCZEWSKI, Jean, *loc. cit.*

Toutefois, la distinction établie par Jean Marczewski entre « la véritable histoire sérielle et l'histoire *ponctuelle* »<sup>46</sup> nous interpelle. Selon cet historien, les monographies qui endossent cette histoire ponctuelle

ne peuvent être insérées directement dans l'histoire quantitative, car elles ne recouvrent qu'une petite fraction du champ étudié. Elles ne sont utilisables en tant qu'échantillon d'une population de faits, dans un espace historique déterminé, qu'à condition de répondre aux exigences bien précises de la technique des sondages<sup>47</sup>.

Or, cette manière d'appréhender l'histoire (du *dedans* comme lui-même le dit et le rejeta à la fois) est absolument nécessaire<sup>48</sup>. Nous avons besoin d'étudier notre sujet ainsi que son commerce au sein d'une temporalité claire mais aussi au cœur d'une époque qui présenta des enjeux singuliers et qui tissa des rapports spécifiques avec l'économie, le pouvoir et le religieux.

C'est l'histoire de Nantes et du livre à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle dont nous traitons et dont nous analysons les implications. La vision interne nous semble alors être terriblement sous-estimée par l'auteur et c'est au contraire grâce à elle que nous souhaitons saisir la stratégie et la logique de Luc Gobert.

Cela nous conduit à endosser dans le même temps les ambitions de la micro-histoire. C'est justement en réaction à des récits strictement économiques dans les années 1980 que ce courant historiographique émergea en France. La *microstoria* italienne, à l'origine de cette dynamique nouvelle, chercha surtout à mettre en avant « la richesse et la chair des parcours individuels »<sup>49</sup>. Son objectif consistait à révéler les liens dans lesquels sont imbriqués les sujets de l'histoire –ces derniers

---

46 *Ibid.* p. 49.

47 MARCZEWSKI, Jean, *loc. cit.*

48 « L'avantage des méthodes quantitatives se réduit en somme au fait qu'elles déplacent le moment où joue le choix de l'observateur : au lieu d'intervenir pendant l'observation de la réalité à décrire, il se manifeste essentiellement lors de la construction du système de références [...] », *ibidem.* p. 13.

49 OFFENSTADT, Nicolas, DUFAUD, Grégory et MAZUREL, Hervé. *Les mots de l'historien*. [2e édition revue et Corrigée]. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2009. Les Mots de. ISBN 978-2-8107-0089-9.

étant tantôt soutenus par les premiers, tantôt astreints<sup>50</sup>. Le changement d'échelle qu'induit la micro-histoire nous permet ainsi de voir les constructions nouvelles entre chacune des dynamiques historiques —« stratégies individuelles, trajectoires biographiques, individuelles ou familiales »<sup>51</sup>.

Ne nous trompons cependant pas : il ne s'agit pas ici de décréter que l'histoire écrite à taille humaine détrône celles rédigées à la hauteur des États ou des grandes institutions. En réalité, nous croyons à la combinaison de ces deux analyses. Celles-ci nous permettent d'observer la densité du réel<sup>52</sup>.

Ces différentes manières d'écrire et d'appréhender l'histoire que nous venons d'évoquer sont celles que nous décidons d'endosser au sein de nos recherches. En étudiant le rôle de Luc Gobert, nous entendons comprendre —grâce à cette étude de cas très précise— tous les enjeux attenants aux imprimeur.euses, libraire.esses et éditeur.trices commerciaux.ales de Nantes, ville commerciale bretonne qui eut une importance croissante au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

De la sorte, nous parvenons à dépeindre les spécificités provinciales —surtout bretonnes— face à une historiographie du livre et de l'imprimé qui s'est longtemps contentée du cas parisien ou de celui lyonnais. L'analyse du fonctionnement et de la stratégie commerciale de la librairie de Luc Gobert nous permet par ailleurs d'avoir un regard plus aiguisé sur ce qu'étaient réellement les capacités techniques bretonnes de production dans cette fin de XVI<sup>e</sup> siècle. En déterminant le nombre de livres produits et mis en vente, leurs format, leurs sujets et leurs publics, nous sommes en mesure d'embrasser plus largement le panorama intellectuel de

---

50 Cette idée surtout soutenue par Norbert Elias est évoquée dans l'article sur la *microstoria* de Paul-André Rosental pour l'Encyclopédie *Universalis*. Nous nous reportons ici à la citation suivante formulée par ce même auteur : « Contrairement à une idée reçue, la micro-histoire se situe à l'échelle de la configuration (Norbert Elias) et non de l'individu : elle insère les personnes dans un tissu de liens qui, simultanément, les aident et les contraignent, en conditionnant leur marge de manœuvre. ».

51 REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études, 978-2-02-028773-9, p. 12.

52 LEPETIT, Bernard, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études, 978-2-02-028773-9, p. 92. Ici, notre position rejoint celle endossée par cet auteur au sein de l'œuvre dirigée par Jacques Revel : « aucune échelle ne jouit d'un privilège particulier. Les macro-phénomènes ne sont pas moins réels, les micro-phénomènes pas plus réels (ou inversement) : il n'y a pas de hiérarchie entre eux [...]. Ainsi, la multiplication contrôlée des échelles de l'observation est susceptible de produire un gain de connaissance dès lors que l'on postule la complexité du réel (les principes de la dynamique sociale sont pluriels et se donnent à lire selon des configurations causales différentes) et son inaccessibilité (le mot de fin n'est jamais donné et la modélisation est toujours à reprendre). ».

l'époque. Celui-ci nous offre alors la possibilité de saisir les enjeux « du dedans », à taille humaine, nous invitant par la même occasion à entrer véritablement dans la boutique d'un libraire de la période, d'en apercevoir chacune des étagères et d'en imaginer la configuration potentielle<sup>53</sup>.

Ces ambitions de recherche découlent de l'analyse très précise de notre source<sup>54</sup>. Cette dernière est issue des Archives Départementales de Loire-Atlantique. Elle est composée de 47 feuilles manuscrites. Celles-ci témoignent, malgré elles, des conditions dans lesquelles elles ont été très probablement rédigées : écriture peu soignée, ratures, tâches d'encre et parfois même erreurs dans les titres d'ouvrages convoqués... Les premières lignes nous indiquent que ce document est un

Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes  
des biens meubles de la communauté de deffunct Luc  
Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur a Nantes,  
et de Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve<sup>55</sup>.

L'étude de cet inventaire après décès requiert au préalable une connaissance solide et générale de ce type de documents. Soulignons dans un premier temps que les inventaires après décès n'avaient rien d'obligatoire ni de systématique. Ils étaient réalisés lorsqu'un foyer le demandait, très souvent pour assurer la bonne succession des biens du défunt ou de la défunte. Une fois la demande verbalisée, trois personnalités se rendaient au domicile de la personne décédée : les sergents de l'échevinage, les notaires et les priseurs jurés. La rédaction était majoritairement assurée par un clerc à qui les notaires dictaient quoi écrire. De

---

<sup>53</sup> *Hommes et deux chiens dans une librairie*, Dirck et Salomon de Bray, XVIIe, Rijksmuseum, Amsterdam. Ce dessin mobilisé par Malcolm Walsby (*L'imprimé en Europe occidentale...*) nous dévoile par exemple l'intérieur d'une boutique spécialisée dans la vente de livres. Mais ces images sont rares et nous avons donc beaucoup de difficultés à concevoir l'intérieur d'une boutique de livre de l'époque, faute de sources exploitables.

<sup>54</sup> « Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes des biens meubles de la co... de deffunct Luc Gobert, vivant libraire et imprimeur a Nantes, et de Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve ... », 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616.

<sup>55</sup> 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 4-6.

manière plus formelle, les études qui se focalisent sur les inventaires après décès constatent la présence de chacun des éléments suivants : un intitulé

Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes des biens meubles de la communauté de deffunct Luc Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur a Nantes, et de Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve<sup>56</sup>,

une date

Du lundy vingt deuxiesme jour d'aoust mil six cens saize [ainsi que le] Mardy vingt et troisieme jour d'aougst mil six cens saeze<sup>57</sup>,

les noms des notaires et des priseurs jurés

Pierre de Fau et Jan Bernard [...], Robert de la Reze [...], Janne Berger et Martin Hochant [...], Jean Chevallier [...], Nicolas Huqueville et Guillaume Huet [...], Francois Favrie et Pierre Double<sup>58</sup>,

ainsi que quelques informations sur la personne défunte

Luc Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur a Nante [...]rue de la Chaussée parroisse de St Denys...<sup>59</sup>.

En parallèle de ces éléments-ci, nous trouvons l'énumération et la prise des biens qui s'accompagnent d'une description plus ou moins brève des objets cités ainsi que de leur valeur estimée. Graham A. Runnalls nous apprend par ailleurs qu'un ordre revenait souvent dans l'énumération du mobilier et que les biens étaient évoqués pièce par pièce avant de déboucher sur le linge de corps et de maison et en terminant par des biens plus spécifiques tels que les livres ou les outils

---

<sup>56</sup> *Ibidem*.

<sup>57</sup> *Ibid.*, l. 17.

<sup>58</sup> *Ibid.*, respectivement l. 18, l.41, l. 55, l. 98, l. 114, l. 446.

<sup>59</sup>

*Ibid.*, l. 5, 14-15.

relatifs au métier du ou de la défunt.e (ici ce sont surtout les rames de papier, les caractères mobiles, les presses etc.)<sup>60</sup>.

Enfin, les derniers éléments concernaient ce qu'il devait advenir de la fortune de la personne décédée en termes de succession

sont d'environ audit logis en la charge et garde de  
ladite Leroy veufve dudict deffunct Gobert attendant  
partage estre fait d'iceux articles et sesdits maniere  
pour leur moictie estre vandue au plus offrant <sup>61</sup>

À l'issue de ce travail, l'évaluation finale de la totalité des biens était exposée

Somme toute du prisage des biens meubles soutenus  
au presant inventaire mil cinquante sept livres sept  
sous tournoiz<sup>62</sup>.

Lorsque les inventaires après décès sont étudiés avec l'esprit critique qu'ils requièrent, ces documents sont une véritable mine d'informations pour l'étude de la culture matérielle des milieux populaires. Contrairement aux documents iconographiques, les inventaires après décès ne répondaient à aucun canon esthétique même si nous avons vu qu'ils suivaient une logique commune. Les travaux de Daniel Roche revus par Benoît Garnot en sont une bonne illustration<sup>63</sup>. En effet, le premier historien –qui s'est penché sur le peuple de Paris en analysant l'imagerie d'Orléans– soutenait que les justaucorps furent pendant longtemps portés par cette catégorie de la population. Or, Benoît Garnot remarqua le contraire grâce à son étude réalisée à partir des inventaires après décès. Les gilets auraient en réalité remplacé les justaucorps beaucoup plus tôt que ce que ne le pensait

---

<sup>60</sup> RUNNALLS, Graham A., « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) ». *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. 2000. Vol. 78, n° 3, p. 797-851. Nous nous basons ici essentiellement sur ce travail.

<sup>61</sup> 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 473-475.

<sup>62</sup> *Ibid.*, l. 471-472.

<sup>63</sup> GARNOT, Benoît, « La culture matérielle du peuple de Chartres au XVIIIe siècle : Méthodes de recherche et résultats », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*. Tome 95, numéro 4, 1988, p. 401-410.

Daniel Roche. Cet exemple parmi tant d'autres nous montre bien que ces écrits notariaux offrent un aperçu du mode de vie de la population.

Par ailleurs, nous devons souligner que la présence des priseurs jurés lors de la rédaction de ces documents nous garantit un certain degré d'expertise dans la description et l'évaluation des objets étudiés. Dans le cas de la prisée des biens de Luc Gobert, ce furent des spécialistes et des gens de métier qui furent mobilisés. Ils et elles avaient donc une meilleure connaissance de la valeur des choses. Ils étaient

naistres menuizier [...] maistre fourbisseur de armurie  
[...] lingiers [...] maistre tailleur d'habitz [...] maistres  
libraires [...] imprimeurs<sup>64</sup>.

Cette expertise qu'endossait chacun de ces individus n'était pas systématiquement convoquée pour les prisées communes. C'était surtout lorsqu'il s'agissait de personnes importantes et très riches, qui disposaient donc de beaucoup de biens matériels et surtout de biens spécifiques, qui bénéficiaient de ce traitement de faveur.

Enfin, gardons à l'esprit que les inventaires après décès n'étaient pas uniquement réclamés par des personnes âgées en fin de vie, bien au contraire. Ils étaient très souvent réalisés lorsque le ou la veuve souhaitait se remarier après le décès de son ou sa compagne, ce qui survenait donc à un âge moyennement avancé. Pour les hommes de la petite noblesse, en Haute-Bretagne, l'âge moyen du premier mariage était de 23,6 ans de 1581 à 1650. Pour les femmes de même condition, de la même région et à la même période, cela avoisinait les 24,4 ans <sup>65</sup>. « [Ces inventaires] sont donc représentatifs du genre de vie des actifs »<sup>66</sup>.

Bien que ces documents soient d'une réelle utilité et pertinence pour l'analyse historique, ils présentent tout de même quelques faiblesses. Certains des objets

---

64 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, respectivement l. 18, l. 41, l. 55, l. 98, l.115, l. 446.

65 NASSIET, Michel. *Noblesse et pauvreté: la petite noblesse en Bretagne XVe-XVIIIe siècle*. Rennes : Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993. Archives historiques de Bretagne 5. ISBN 9782950589514, p. 267.

66 *Ibid.* p. 403.

faisant partie des biens du ou de la défunte étaient par exemple sous-évalués. Ils étaient souvent présentés comme faisant partie d'un ensemble et n'étaient pas distingués des uns et des autres. Aussi nous est-il difficile de repérer des objets spécifiques ou de saisir la valeur singulière de chaque unique bien. Pour l'étude des livres ou des images, cela est d'autant plus problématique que les éditions, émissions ou états n'étaient pas clairement indiqués<sup>67</sup>. Il était par ailleurs courant de ne pas se pencher, au moment de la prise, sur la composition des recueils et de ne pas relever la présence, par exemple, de différents écrits au sein d'une même reliure<sup>68</sup>.

La négligence souvent accordée à la partie descriptive des objets nous pose également problème. Concernant l'étude des livres, le format était peu souvent donné et des éléments nous permettant de connaître véritablement les conditions de vente étaient omis (les feuillets étaient-ils systématiquement déjà reliés par exemple ?).

Concernant les biens les plus précieux, ces derniers étaient parfois les objets de mensonge ou de fraude : ne pas les déclarer constituait une possibilité de les garder pour soi. Ainsi, la totalité des biens pouvait ne pas nous être donnée.

Par ailleurs, Graham A. Runnalls souligne –en s'appuyant sur les travaux d'Albert Labarre de Madeleine Jurgens<sup>69</sup>– qu'une grande prudence doit être adoptée quant aux prix donnés aux objets de l'inventaire. Nous l'avons dit,

---

<sup>67</sup> Cette distinction entre édition, émission et état est fondamentale pour bien saisir l'évolution d'un imprimé ainsi que pour comprendre le fonctionnement de ce marché. Nous nous appuyons ici sur BOWERS, Fredson Thayer, *Principles of bibliographical description*. New York: Russell & Russell, 1949.

Cet auteur définit en effet l'édition comme étant tous les exemplaires d'un livre qui utilisent en grande partie la même mise en forme de caractères.

L'émission quant à elle concerne les exemplaires d'un livre mis en vente en une ou plusieurs fois. Diverses variations sont opérées dans chaque émission et ce de manière consciente et planifiée : il peut s'agir de la date, des informations commerciales plus généralement.

L'état quant à lui désigne toutes les variations dans les exemplaires d'un livre où les changements ne comprennent pas un remplacement de la page de titre. Ces différences sont très souvent réalisées sur la presse elle-même, en guise de correction du texte.

<sup>68</sup> WALSBY, Malcolm, "Book Lists and their meaning", CONSTANTINIDOU, Natasha, et WALSBY, Malcolm (dir), *Documenting the Early Modern Book World: Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*, Leyde: Brill, 2013, p. 1-24.

<sup>69</sup> JURGENS, Madeleine, *Inventaires après décès*. Paris : Archives nationales, 1982.

LABARRE, Albert *Le Livre dans la vie amiénoise au XVI<sup>e</sup> siècle : l'enseignement des inventaires après décès 1503-1576*. Paris-Louvain, 1971.

beaucoup étaient sous-estimés –de moitié, voire plus– car ils reflétaient surtout « le pouvoir de justice exercé par l'échevinage d'une ville donnée »<sup>70</sup>. Aussi n'étaient-ils pas toujours le juste reflet du marché de l'époque. Il n'en demeure pas moins que, toutes ces précautions prises, l'inventaire après décès de Luc Gobert constitue un important sujet de recherche.

En effet, cette source nous offre un aperçu de plusieurs dimensions propres au commerce et à la vie de Luc Gobert. Il s'agit ici de démontrer en quoi cet homme médiocre –au sens latin du terme, *mediocris, e* : « moyen.ne, ordinaire » –de *medius, a, um* qui veut dire « qui est au milieu », « central.e »...– était en réalité le reflet de ce qu'il y avait de plus banal en province, dans la Bretagne et le reste de la France, au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons également nous interroger sur son rôle de libraire en étudiant le fonds de sa boutique. Celui-ci nous permettra par ailleurs de réfléchir aux problématiques rencontrées en tant qu'imprimeur.

En somme, dans quelle mesure pouvons-nous saisir les trois facettes endossées par l'homme d'affaire que fut Luc Gobert, à la fois libraire, éditeur commercial et imprimeur, au sein du monde du livre nantais de la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle ?

La recensement de tous les biens de Luc Gobert, tant quotidiens que professionnels doit nous permettre de nous représenter correctement ce à quoi ressemblait la vie de cet homme. La recherche systématique, d'autre part, de tous les ouvrages dont il disposait –pour son commerce ou son plaisir propre– nous permet de dessiner l'offre que proposait sa boutique. Aussi nous faut-il discerner chacune des éditions recensées dans l'inventaire parmi toutes celles relevées dans des bases de données telles que l'*Universal Short Title Catalogue* (USTC)<sup>71</sup>.

Ce choix entre les diverses éditions cataloguées n'est pas toujours aisé. En effet, il est parfois difficile de savoir quelle était l'édition choisie et offerte à la vente par

---

70 Graham A. Runnalls, *op. cit.*, p. 803.

71 <https://www.ustc.ac.uk/>.

Gobert tant il existe plusieurs éditions pour un texte relativement semblable. Lorsque les formats sont similaires, le titre identique –à l’instar de l’auteur–, sur quels critères décréter que l’édition suggérée par l’USTC est bien la bonne ? Il nous faut alors préciser notre démarche méthodologique. Sont privilégiées dans notre compilation les éditions qui ont le même format que celui spécifié dans notre inventaire par les priseurs jurés. La date la moins éloignée de notre document est également celle adoptée lorsque plusieurs éditions se présentent à nous, mais avec des dates de publication distinctes. Enfin, le lieu d’impression conditionne aussi notre choix parmi les multiples éditions de l’USTC. La bonne connaissance des circuits de diffusion des ouvrages au début du XVII<sup>e</sup> siècle nous permet de préférer une édition venant de Paris, Lyon, Rouen ou Anvers plutôt qu’une provenant du fin fond du domaine germanique, par exemple.

Cette difficulté à choisir les bonnes éditions a déjà été relevée par des chercheur.euses tels que Malcolm Walsby. Les listes de livres comme notre inventaire après décès requièrent de notre part une certaine décision, éclairée évidemment, entre plusieurs possibilités<sup>72</sup>.

Ce choix de méthode nous conduit ainsi à dresser une échelle de fiabilité. Lors de nos recherches, il arrive que certaines éditions s’imposent à nous, de manière évidente, comme étant celles ayant appartenues à Luc Gobert. Le titre est parfaitement exact, le bon format est le seul recensé, la zone de production est cohérente... Tout porte à croire qu’il s’agit bien de cette édition et non d’une autre.

Toutefois, gardons-nous bien de toute hâte : il n’est jamais possible de décréter fermement que nous sommes convaincue par l’édition *x*. D’une part car l’USTC n’a pas recensé toutes les éditions existantes, d’autre part car les éditions qui existaient dans les étalages de notre nantais n’ont sans doute pas toutes résisté au temps. Aussi nous appuyons-nous sur l’échelle de fiabilité proposée par Jérôme Delatour et saluée par Malcolm Walsby<sup>73</sup>. Le premier suggère en effet de

---

<sup>72</sup> WALSBY, Malcolm, “Book Lists and their meaning”, CONSTANTINIDOU, Natasha, et WALSBY, Malcolm (dir), *Documenting the Early Modern Book World: Inventories and Catalogues in Manuscript and Print*, Leyde: Brill, 2013, p. 1-24.

<sup>73</sup> DELATOUR, Jérôme, *Une bibliothèque humaniste au temps des guerres de Religion. Les livres de Claude Dupuy*, p. 110, cité par WALSBY, Malcolm, « Book Lists and their meaning »...

distinguer les rapprochements certains, de ceux probables, de ceux possibles, de ceux, enfin, non certains. Cette échelle à quatre niveaux permet de dresser un nuancier de certitudes et de garder notre positionnement critique vis-à-vis de notre source.

Le travail réalisé à partir de cet inventaire s'appuie par ailleurs sur la retranscription de ce dernier. Il ne suffit pas en effet de s'enorgueillir d'une étude critique de la source originale. Il nous faut aussi la transformer en matériau d'étude, la retranscrire afin de pouvoir s'y pencher plus aisément. Cette dimension est fondamentale pour que tout.e un.e chacun.e puisse avoir accès aux informations contenues dans ce document. L'inventaire après décès est donc inséré après notre travail d'analyse selon les règles édictées par Bernard Barbiche et Monique Chatenet<sup>74</sup>.

Cette démarche nous conduit ainsi à rencontrer Luc Gobert sous plusieurs angles. C'est avant tout l'artisan, l'imprimeur et le noble nantais qui nous intéressent. Nous montrons ici sa place et son rôle de commerçant dans le monde du livre. Ses biens nous renseignent sur sa fortune et sa condition. L'analyse de son matériel d'imprimeur nous permet quant à elle d'apercevoir le fonctionnement d'un atelier.

Puis, nous nous penchons sur l'homme d'affaires qui devait concevoir chacune de ses ventes et impressions. Cela nous conduit à dresser une analyse typologique à partir de tous les ouvrages cités dans l'inventaire, d'en dessiner les caractéristiques principales selon les formats, les lieux de publication, la quantité de papier...

Enfin, nous entrons dans la boutique de Luc Gobert afin de saisir sa logique de libraire détaillant. Nous pouvons de la sorte connaître les grandes inclinaisons intellectuelles de son lectorat, en dessiner les préférences et comprendre ainsi de quelles manières ces achats se déroulaient, dans quelles conditions...

---

74 BARBICHE, Bernard, CHATENET, Monique (dir.), *L'Édition des Textes Anciens : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles* (2<sup>e</sup> édition). Paris : Inventaire Général, 1993.



# L'ARTISAN, L'IMPRIMEUR ET LE NOBLE NANTAIS

---

## PORTRAIT D'UN COMMERÇANT DANS LE MONDE DU LIVRE

La lecture et l'analyse de l'inventaire après décès de Luc Gobert nous invitent à l'exploration de son quotidien. En tant que fragment et témoignage de la vie de ce défunt, notre inventaire nous plonge au sein de son foyer : vêtements, meubles et livres nous sont décrits de manière plus ou moins détaillée, nous donnant ainsi à voir l'artisan, mais aussi le bourgeois et l'imprimeur. Ces facettes plurielles témoignent de l'ambition de Luc Gobert, cette dernière se distinguant également dans la gestion qu'il faisait de son commerce au sein du marché du livre. Cette pluralité est le reflet du dynamisme commercial et économique nantais du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

### Paysage nantais du début du XVII<sup>e</sup> siècle

Nantes était une ville commerciale notable de la province. Elle se devait alors de défendre sa place au sein du marché du livre. Cette ambition fut nourrie d'une part par la nature portuaire de la ville, et d'autre part par son importance à l'échelle de la Bretagne –importance juridique, intellectuelle, politique... Le positionnement assumé par la municipalité nantaise lors des guerres de la Ligue participa par ailleurs à la distinction de cette ville vis-à-vis de ses semblables. Ces éléments constituèrent un ensemble de facteurs qui influencèrent le monde du livre.

Nous l'avons déjà évoqué, Nantes jouissait d'une place importante au sein du monde du livre car elle disposait d'une large façade maritime. Cette dernière fut fondamentale pour la ville car c'est elle qui lui permit d'exporter les livres venant depuis l'arrière-pays tel que Lyon ou encore Paris. Cette production provenant de l'extérieur représentait un intérêt pour cette ville bretonne : elle fut un rouage nécessaire au marché du livre tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle

internationale. Les ouvrages au départ du port nantais se dirigeaient en effet vers diverses destinations telles que Bordeaux pour le royaume de France ou telles que Medina-del-Campo pour l'Espagne, Lisbonne pour le Portugal, Londres ou Anvers pour les pays nordiques...

Pour ce faire, Nantes disposait de plusieurs quais, dont un principal, le quai de la Fosse, où étaient déchargées et chargées les marchandises empruntant les voies maritimes. Le quai Maillard quant à lui concernait les routes fluviales. Ainsi, Nantes jouissait d'une « physionomie originale »<sup>75</sup> qui la façonna dans ses rapports avec le monde extérieur. L'une des raisons pour lesquelles de nombreux fardeaux furent envoyés vers la péninsule ibérique était le coût du papier là-bas. Ce dernier coûtant cher, les libraires prirent l'habitude, à partir du XV<sup>e</sup> siècle, de se faire livrer des rames venant de France. Les ouvrages qui étaient eux aussi envoyés dans le royaume d'Espagne provenaient des deux plus gros centres d'imprimerie français, Paris et Lyon.

Leur acheminement jusqu'à Nantes ne fut pas une habitude spécifique à ce marché espagnol. En réalité, la plupart des ouvrages qu'il était possible de trouver dans notre ville provenaient de Paris et Lyon. La Loire, principale voie commerciale entre ces différents pôles, en assurait l'acheminement. Contrairement aux chemins qui étaient mal ou peu développés –nous l'avons dit– le fleuve garantissait une certaine rapidité, mais aussi une aisance, voire même une sécurité. Les péages ligériens, très nombreux avant le XVII<sup>e</sup> siècle étaient très souvent aux mains des propriétaires riverains. Ils taxaient soit les embarcations, soit les marchandises transportées. Afin que ces coûts ne contraignent ni ne limitent trop les flux commerciaux, le pouvoir régalien procédait à leur suppression progressive. En somme, la plupart des mesures adoptées par les autorités furent en faveur des marchandes et du monde du livre.

Les marchandises de manière générale –dont les livres faisaient partie– qui empruntaient la Loire étaient presque aussi nombreuses que celles venant par la mer. Nous savons par exemple que trois à quatre sentines par jour arrivaient au

---

75 TANGUY, Jean, *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : A. Colin, 1956, p. 15.

quai Maillard tandis que trois à quatre chalands le quittaient. Du côté du quai de la Fosse, c'était environ quatre barques et navires qui arrivaient chaque jour en plus des deux à trois barges quotidiennes<sup>76</sup>. Cette effervescence commerciale conduisit Jean Tanguy à parler de « vie extraordinairement active »<sup>77</sup> pour Nantes et ses ouvertures fluviales et maritimes.

Le dynamisme qui émanait de cette ville n'était pas uniquement dû au fait qu'elle disposait d'un port double<sup>78</sup>. Ce fut aussi qu'elle était au rang des plus importantes et notables cités de la province bretonne. En atteste la volonté de contrôle de la part du pouvoir régalien en choisissant à partir de 1598 le maire de la ville parmi les trois proposés par la municipalité. Si cette ville ne représentait pas le moindre intérêt pour le roi, ce dernier n'aurait pas souhaité en contrôler les décisionnaires à l'échelle municipale.

Différentes instances de pouvoirs se regroupèrent au sein de Nantes, mettant ainsi en avant son rôle politique. La première que nous pouvons noter fut le parlement, bien que celui-ci fut mobile avant 1557 et qu'il oscilla entre Rennes et Nantes elle-même. Il quitta officiellement l'enceinte de la seconde ville pour la première à partir de 1561, faute de logements assez nombreux pour les magistrats<sup>79</sup>. La Loire pourtant permettait jusque-là de faciliter les trajets de ces derniers jusqu'à la Chambre des Comptes parisienne. Il n'en demeure pas moins que Nantes fut jugée pendant un temps digne d'accueillir ceux en charge des tâches administratives de la région.

C'est également au sein de ses murs qu'une université fut créée en 1460 afin de dispenser un savoir en art, en théologie, en droit mais aussi en médecine. Une fois la mainmise des jésuites opérée, ce lieu d'enseignement gagna en qualité même s'il eut beaucoup à envier à l'université rennaise. Les collèges quant à eux qui furent présents dès le XVI<sup>e</sup> siècle étaient de taille modeste.

---

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 15 : voir l'expression mobilisée par cet auteur à ce sujet : il est question de « dualité de port ».

<sup>79</sup> CROIX, Alain, *ibid.*

Malgré tout, ces institutions permirent de développer l'alphabétisation de la population, et donc, *a fortiori*, d'enrichir un potentiel lectorat qui s'alimentait auprès des libraire.esses et imprimeur.euses. Tandis qu'au XVI<sup>e</sup> siècle ce n'étaient que des groupes minoritaires qui maîtrisaient réellement bien l'écrit –marchand.es, officiers, clercs...–, au XVII<sup>e</sup> siècle, cette habileté tendit à se démocratiser un peu plus. D'après Jean Quéniart, dans la ville de Nantes, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce furent 37% des conjoints hommes qui étaient alphabétisés et 25% des conjoints femmes –31% lorsque les deux l'étaient ensemble<sup>80</sup>.

Nantes n'était donc ni une simple bourgade insignifiante à l'échelle du royaume, ni une rivale des grands centres du livre tels que Rouen ou Lyon. Son importance modeste ne l'empêcha cependant pas d'accueillir en son sein d'importantes personnalités intellectuelles qui témoignaient à la fois du dynamisme culturel de la ville, mais surtout de la bonne circulation des livres jusque dans les murs nantais<sup>81</sup>. L'édition des *Œuvres complètes* de Jucquel Rougeart en est une preuve à elle toute seule<sup>82</sup>. Les quelques 2600 vers rédigés en français et les 300 autres en latin de cet auteur humaniste ne sont-ils pas à la hauteur de ses confrères néo-latins?

Nous savons par exemple que des hommes vivant à Nantes tels que Charles de Bourgneuf (? – 1617), évêque de cette même ville et fils du grand juriste René de Bourgneuf (1539-1587) disposait d'une très vaste collection. Après avoir hérité des biens de son père, Charles fit don de ses livres à l'oratoire de sa ville, en 1617. Ces derniers furent estimés « en ce temps-là 18 000 livres »<sup>83</sup>, ce qui représentait une somme considérable. L'étude de cette bibliothèque privée par Malcolm

---

80 Ces chiffres sont mobilisés par Alain Croix, *op. cit.*, p. 438.

81 *Ibid.*, p. 444 : l'auteur soutient le contraire et constate l'absence de « foyer intellectuel digne de ce nom [...]. Il manque localement les mécènes indispensables à la vie matérielle des humanistes [...]. Il manque, aussi, l'autre grand berceau d'humanistes, une université digne de ce nom. ».

Cependant, de nouveaux écrits nous témoignent d'une plus grande richesse et complexité à l'échelle bretonne et nantaise. Nous nous reportons ici à MAGNIEN-SIMONIN, Catherine, *Œuvres complètes de Jucquel Rougeart (1578)*, Genève : Librairie Droz, 1988. Textes littéraires français 361.

82 ROUGEART, Jucquel, *ibid.*

83 DUGAST-MATIFEUX, Charles, *Nantes ancien et le pays nantais : comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés, le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays*, Nantes, A.L. Morel, 1879, p.244 cité par WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany*...p. 178.

Walsby démontre une grande diversité de provenance pour les ouvrages : Bâle, Venise, Francfort, Londres sont aux côtés de différents centres francophones<sup>84</sup>. Si la plus grande partie fut imprimée en France (41,23 %), nous constatons que la ville de Nantes bénéficiait bel et bien des vastes circuits des livres à l'échelle européenne<sup>85</sup>.

Certes, René comme Charles de Bourgneuf ne représentaient pas la majorité de la population de l'époque, tant par leur rôle au sein de la société que par leur rang social. Mais nous avons, grâce à leur importante collection mutuelle, un témoignage selon lequel, si les Nantais.es souhaitaient se procurer certains livres, même les plus lointains, ils et elles le pouvaient.

Un dernier exemple, toujours convoqué et analysé par Malcolm Walsby afin de souligner notre propos : Pierre Le Gallo, archidiacre et chanoine nantais, responsable du contrôle des ouvrages produits au sein de sa ville dans le but de veiller au bon respect de la foi traditionnelle. Son testament daté de 1582 nous donne à voir une collection immense, achetée pour la somme tout aussi importante de 1 800 écus. Il fut l'un des plus grands possesseurs de livres du XVI<sup>e</sup> siècle à l'échelle de tout le royaume.

Ces personnalités extraordinaires nous invitent à relativiser la place minime que nous serions tenté.e d'attribuer à la province ainsi qu'à repenser l'industrie de l'imprimé nantaise, souvent dépréciée face à de plus grands centres. C'est dans ce contexte qu'évolua Luc Gobert, et il nous semble important d'avoir à l'esprit cette mutation qui s'opéra au début du XVII<sup>e</sup> siècle. La province bretonne accueillit une grande quantité d'auteur.trices, qui plus est de qualité. Pierre de Boaistuau (1517-1566), par exemple, écrivit de nombreuses œuvres et produisit plusieurs traductions. De 1556 à 1598, en une petite quarantaine d'années, ce fut presque une centaine d'éditions qui fut publiée pour cet écrivain<sup>86</sup>. Les belles lettres ne furent pas les seules à s'épanouir en terre bretonne : le droit avec Noël du Fail

---

84 WALSBY, Malcolm, *ibid.*, p. 179.

85 *Ibidem.*

86 WALSBY, Malcolm, *Op cit.*, p. 182.

(1520-1591) par exemple ou encore les écrits scientifiques comme ceux d'Henry de Suberville (15..-16.. ?) trouvèrent la province à leur goût pour pouvoir y être produits.

De rares cas, mais notables, comme celui de Roch Le Baillif (1540-1598) témoignent d'ambitions encore plus grandes. Son travail autour de *la signification veridique du comette apparu en occident au signe du sagittaire, le 10 novembre 1577* et publié par Julien du Clos (15..-158. ?) à Rennes en 1578 parvint à se faire connaître hors de la province<sup>87</sup>. Plus encore, il trouva écho à l'échelle de tout le royaume et de toute la communauté scientifique internationale de l'époque, suscitant ainsi la fierté de son éditeur commercial. Et celui-ci de le faire savoir dans son adresse au lecteur de cette même œuvre. Ainsi, cet ouvrage rédigé et imprimé en Bretagne parvint à faire le tour de l'Europe. À l'heure actuelle, nous connaissons vingt-neuf éditions disséminées sur tout le continent<sup>88</sup>.

Les foires annuelles qui regroupaient une grande diversité et quantité de personnes se déroulaient dans plus d'une centaine de lieux de la province. Les libraires y étaient conviés et renforçaient ainsi le dynamique marché du livre. Nous savons par exemple que lors de la foire de Saint-Tugdual, en 1611, quatre libraires furent présents.<sup>89</sup>

Plus tardivement encore, et sur un plan politico-religieux cette fois, nous expliquons la place que prit Nantes dans le marché du livre. À l'issue de son positionnement adopté lors de la guerre de la Ligue (1588-1598), la ville reçut des institutions en faveur de la cause catholique. Ces dernières se firent l'écho du « besoin institutionnel »<sup>90</sup> auquel la Réforme catholique tenta de répondre. La production d'imprimés qui suivit accompagna donc cette dynamique : catéchisme, manuels pour le clergé, traités de dévotion... Les ateliers d'imprimerie qui

---

<sup>87</sup> LE BAILLIF DE LA RIVIÈRE, Roch, *Brief discours sur la signification veridique du comette apparu en occident au signe du sagittaire, le 10 novembre 1577*, Rennes : Julien du Clos, cité par WALSBY, Malcolm, *op. cit.*, p. 183.

<sup>88</sup> WALSBY, Malcolm, *ibid.*

<sup>89</sup> CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne...*

<sup>90</sup> CROIX, Alain, *ibid.*, p.445.

s'installaient dans les villes épiscopales de la province produisaient en grande quantité ces œuvres alors très demandées.

Enfin, des analyses comme celles d'Emmanuel Buron et de Bruno Méniel soutiennent que ce fut la présence des représentants de la Ligue eux-mêmes qui favorisa l'établissement d'artistes et d'intellectuels au sein des murs de la ville<sup>91</sup>. Ainsi, le duc de Mercœur aurait encouragé la venue de poètes ligueurs tels que Nicolas de Montreux ou Michel de la Vallée du Maine. Nous parvenons ainsi à mieux saisir le paysage commercial et économique nantais, centré sur le monde du livre, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et qui fut celui dans lequel s'épanouit notre commerçant Luc Gobert.

### Nantes face aux autres centres d'imprimerie

Ce contexte dans lequel prit racine notre homme ne fut cependant pas des plus florissants. Nous avons évoqué plusieurs auteurs et intellectuels qui prirent place au sein de la ville de Nantes ou plus largement à l'intérieur de la Bretagne. Mais ces derniers ne constituèrent pas la norme. Ils eurent une existence et une carrière tout à fait exceptionnelles. Cela fut tout le contraire de Luc Gobert qui s'impose dans notre étude par sa médiocrité – toujours au sens latin du terme. La plupart des auteurs cités ne publièrent pas leurs œuvres au sein du duché.

En réalité, ce recours à des fonds extérieurs à la ville ou la région d'origine ne fut pas strictement spécifique à la Bretagne ou à Nantes, bien au contraire. Ce fut le cas de nombreuses personnalités intellectuelles qui souhaitèrent atteindre un plus grand nombre de lecteurs. Aussi, s'intégrèrent-elles dans le marché international en passant par des villes comme Paris ou Lyon, ces dernières jouissant d'un réseau plus large et assuré. En plus d'être à la tête d'un vaste réseau, ces villes profitèrent d'une haute qualité de production qui leur fut propre. Le savoir-faire était en effet mieux maîtrisé car implanté de plus longue date mais aussi car les plus grands maîtres étaient installés au sein de ces murs. Preuve de cette rude concurrence existante entre les grands et principaux centres

---

91 BURON, Emmanuel et MÉNIEL, Bruno. *Le duc de Mercœur, 1558-1602: les armes et les lettres*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009. Histoire. ISBN 978-2-7535-0778-4.

et ceux provinciaux, le catalogue du libraire parisien Robert Estienne<sup>92</sup>. Ce dernier fut réalisé par le gestionnaire de cette boutique dans le but de mettre en avant son offre et d'informer ses lecteur.trices de son fonds. Datant de 1546, il contenait une très grande variété d'ouvrages, tant du point de vue de leur qualité que de leur quantité.

Cette concurrence en soi ne posait pas de véritable problème pour Luc Gobert en tant que libraire. Il pouvait en effet profiter de ce bouillonnement intellectuel grâce auquel les livres circulaient et étaient vendus de part et d'autre du territoire. Néanmoins, cette concurrence nous permet de comprendre pourquoi Luc Gobert en tant qu'éditeur commercial produisait peu de livres. En s'appuyant sur *l'Universal Short Title Catalogue* (USTC), nous constatons que seules huit impressions furent réalisées à l'initiative et au nom de notre nantais<sup>93</sup>. Toutes eurent lieu à Nantes, et la première recensée sur cette base de données date de l'année 1606, soit dix ans avant notre inventaire après décès. La dernière impression quant à elle eut lieu l'année précédant la rédaction du document notarial, preuve que l'activité de cet éditeur commercial se maintint jusqu'à la fin de sa vie<sup>94</sup>. Sur les huit impressions, deux étaient très certainement des commandes faites par les institutions de pouvoir puisque nous y trouvons des lettres patentes ainsi qu'un arrêt de la cour du parlement.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ces impressions officielles ou, en tout cas, non littéraires ni scientifiques, soient celles dont nous gardons si peu de trace aujourd'hui. Leur faible présence dans les archives et les bibliothèques actuelles n'indique en rien leur production réelle à l'époque de Luc Gobert. Bien souvent de forme brève, ces impressions n'étaient faites que de peu de pages, voire même d'une seule uniquement. Leur caractère parfois diffamatoire les rendait par ailleurs bien plus fragiles face aux émotions des lecteur.trices. Ce n'est donc pas un hasard si l'USTC parvient à recenser la production plus littéraire et moins officielle de

---

92 ROBERT, Estienne, *Libri in officina Roberti Stephani typographi Regij, partim nati, partim restituti et excusi*. Paris : Robert Estienne, 1546 [BM Chaumont, 8 CC 5 p], cité par WALSBY, Malcolm, *ibid*.

93 <https://www.ustc.ac.uk/>.

94 Nous nous reportons ici à l'annexe de notre travail dans laquelle figurent toutes les œuvres imprimées au nom de Luc Gobert dont nous avons connaissance actuellement.

notre éditeur commercial. Nous traiterons d'ailleurs plus en profondeur et de manière détaillée de ces écrits dans notre deuxième partie.

Il était donc difficile pour des centres d'imprimerie plus modestes —ici, Nantes— de parvenir à se faire une place, surtout lorsque leurs concurrents parvenaient à proposer des prix très bas. Cette question du coût est encore plus visible lorsque nous constatons que les lecteur.trices breton.nes commandaient des livres à Paris ou à Lyon plutôt que de le faire directement auprès de leur imprimeur.euse local.e. Le recours non systématique aux catalogues par les libraire.esses locaux.ales n'aidant pas, beaucoup d'ouvrages présents dans les bibliothèques privées nantaises ne provenaient pas de Bretagne. Il était, paradoxalement, plus facile pour un individu breton de se procurer un livre provenant d'Anvers plutôt qu'un venant de sa propre province.

Enfin, si de nombreux livres étaient tout de même en circulation dans la ville de Nantes, tous n'étaient pas à destination du lectorat breton. Cette ville fut un seuil, nous l'avons dit. L'importante quantité de marchandises qui arrivait à quai n'avait pas pour but d'alimenter le marché local, sinon celui international, faisant simplement une halte dans la ville nantaise. Ainsi, la plupart des livres devant être lus en Espagne et qui passaient par Nantes provenaient à 90% des ateliers lyonnais<sup>95</sup>. Cela s'explique par le réseau ligérien que nous avons déjà décrit précédemment mais aussi par les coûts très peu élevés du transport. Pour aller de Lyon jusqu'à Nantes, le coût de transport d'un exemplaire équivalait à 15,6 deniers tournois, soit 0,065 livres tournois<sup>96</sup>. Si nous ne connaissons cependant ni le format, ni la qualité de ces ouvrages transportés, nous pouvons tout de même réaffirmer le bas coût du transport ligérien.

Cette concurrence étant ainsi exposée, nous parvenons mieux à cerner l'environnement dans lequel Luc Gobert tentait de se faire une place. Les enjeux

---

<sup>95</sup> LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands, les Ruiz*. Paris Bordeaux : A. Colin Féret & Fils, 1955. Bibliothèque de l'École des hautes études hispaniques XXVI, est mobilisé dans l'ouvrage Malcolm Walsby (*The Printed Book in Brittany...*, p. 70).

<sup>96</sup> WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*, p. 70 : le calcul réalisé par cet auteur se base sur les travaux de Henri Lapeyre (*op. cit.*, p. 570 ), sur la base de 21 ouvrages transportés.

que ce dernier rencontrait n'étaient donc pas évidents, d'autant plus qu'ils étaient couplés aux exigences et à la surveillance royales de l'époque.

## Le statut d'imprimeur

Être un.e imprimeur.euse à Nantes ne demandait pas seulement de répondre aux défis soulevés par la concurrence du marché de l'imprimé. Il s'agissait aussi, et sans doute avant toutes autres choses, de parvenir à répondre aux normes imposées par l'autorité régaliennne. Ces dernières furent établies, à Nantes, en 1624, sous la forme des « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes »<sup>97</sup>. Derrière de telles normes se cachait l'augmentation importante du nombre d'ateliers pratiquant l'imprimerie. Car si ce procédé était marginal et avec peu d'incidence sur le reste de la province et du royaume, l'autorité régaliennne n'aurait pas pris la peine de le contrôler.

Cette dynamique à la hausse est confirmée dans ce même document. L'article seize constatait en effet qu'un

[...] grand nombre d'imprimeurs, libraires et relieurs,  
[...] [était] maintenant en ce Royaume [...] »<sup>98</sup>.

Si cette province eut du mal à prendre place au sein du paysage incunable français (la presse installée à Tréguier en 1485 disparut en 1513), le siècle suivant lui permit de se frayer un chemin parmi la pluralité des acteurs et actrices du monde du livre. Le marché de l'imprimé s'étoffait en effet à partir du XVI<sup>e</sup> siècle en Bretagne, devenant ainsi viable économiquement parlant et pouvant dès lors s'étendre.

Aussi, pour que des profits puissent être tirés de ce commerce, les libraire.esses et imprimeur.euses breton.nes adoptèrent une certaine stratégie<sup>99</sup>. La première

---

<sup>97</sup> « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes » [1623], AD Loire-Atlantique, 5 E 51 f. 6r, cité par Malcolm Walsby (op. cit, p. 234). Si l'écrit d'origine a été perdu, on garde une retranscription modernisée du corps du texte. Se reporter ici au travail : PIED, Édouard, *Les Anciens corps d'arts et métiers de Nantes*, Nantes : A. Dugas, 1903.

<sup>98</sup> La retranscription faite de ce document est faite tout au long de notre travail à partir de celle établie par Édouard Pied (*ibid.*).

<sup>99</sup> Cette dernière a été mise en avant et analysée par Malcolm Walsby (*ibid.*).

matérialisation de cette stratégie concerna les différentes institutions pour lesquelles les ateliers travaillaient. En produisant des travaux pour diverses entités, ces ateliers s'assuraient des revenus et des rentrées d'argent plus régulières. Par ailleurs, le nombre important d'impressions identiques et leur absence de diversité permettait de proposer des coûts bas et de défier ainsi une certaine partie de la concurrence. L'argent était perçu également plus rapidement car ces travaux étaient d'ambition beaucoup moins grande en termes de quantité de papier. Ainsi, Noël du Fail résumait dans ses *Contes et discours d'Eutrapel* :

le vray moien de s'enrichir [est] gagner petit et  
souvent <sup>100</sup>.

Les normes royales sur les métiers du livre furent également mises en place car l'autorité perçut le bouillonnement polémique au sein de la province. N'oublions pas en effet que dans le contexte de la guerre de la Ligue, les deux principaux centres bretons se positionnèrent idéologiquement. Ainsi, Nantes devint ligueuse et produisit une importante quantité de textes polémiques en faveur de son bord politique. Cela créa de surcroît une autonomie vis-à-vis des institutions qui passaient habituellement commande aux ateliers –et donc une marge de manœuvre plus grande pour ces derniers.

De la même manière que les édits ou les ordonnances imprimées réclamaient moins de papier, les libelles et pamphlets étaient peu gourmands en matière première puisque, par nature, ils étaient courts. Des imprimeurs tels que Nicolas Des Marestz, François Faverye ou des poètes comme Jules Guesdon purent alors en profiter. Parmi les nombreux témoignages de l'affection portée à l'homme à la tête de la Ligue au sein de Nantes, nous pouvons citer les *Loisirs de Rodope* de ce Jules Guesdon. Les vers qui introduisent son œuvre poétique et polémique livraient :

[...] j'ai pensé qu'entre ceux qui y ont un beau rang /  
A vous seul [duc de Mercoeur] que je tiens pour

---

100 DU FAIL, Noël, *Contes et discours d'Eutrapel*, I, 167. Édition Célestin Hippeau, Paris, Librairie des Bibliophiles, 1875, cité par Malcolm Walsby (*op. cit.*, p. 240).

seigneur et pour maistre, / Je devais adresser ce mien  
discours champestre [...]. 101

La publication des « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs [...] » ne doit cependant pas être réduite à sa provenance<sup>102</sup>. Certes, le souverain en fut à l'initiative et certes ces mesures témoignèrent de la volonté de contrôler au maximum l'activité de ce corps de métier. Cependant, ce qui fut surtout primordial dans cet écrit c'est justement le fait qu'il fut arrêté « entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nante »<sup>103</sup>. Ce ne furent donc pas uniquement des mesures qui vinrent du haut. En réalité, cet écrit fut le signe d'une certaine horizontalité. Les gens du livre purent décider aux côtés du roi des conditions dans lesquelles ils devaient exercer leur métier.

Les mesures les plus restrictives et les plus contraignantes purent, dans une certaine mesure, jouer en leur faveur. En effet, à une période où ils et elles étaient de plus en plus nombreux.euses, les imprimeur.euses pouvaient souhaiter défendre leur corps de métier et en démontrer les valeurs. Ces dernières devaient d'ailleurs être de plus en plus mises en avant puisque le paysage commercial du livre était marqué par l'importance des écrits polémiques. Ceux-ci, lorsqu'ils ne faisaient pas la promotion de la foi catholique, divulguaient des thèses protestantes, lesquelles étaient très mal perçues par une certaine partie de la population.

Il s'agissait donc pour les dix signataires du document, libraire.esses et imprimeur.euses, de se dissocier de ces comportements hérétiques et peu moraux –selon eux. En ce sens, l'article 32 leur assurait les bonnes mœurs de leurs pairs. En effet, il leur fallait :

---

101 GUESDON, Julien, *Les loisirs de Rodope*. Nantes : Nicolas des Marstz & François Faverye, 1591.

102 « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires, imprimeurs et relieurs de livres de la ville et Université de Nantes » [1623], AD Loire-Atlantique, 5 E 51 f. 6r, cité par Malcolm Walsby (op. cit., p. 234). Si l'écrit d'origine a été perdu, on garde une retranscription modernisée du corps du texte avec PIED, Édouard, 1903. *Les Anciens corps d'arts et métiers de Nantes*, Nantes, A. Dugas.

103 PIED, Édouard, *ibid.*, « Articles et statutz accordez »...

se présenter audit Prévost de Nantes, comme Juge et conservateur des privilèges de la dite université [...] et en la présence du Procureur du Roy en la dite Prevosté prester le serment de bien se comporter <sup>104</sup>.

Les apprenti.es qui étaient à leurs côtés dans les ateliers se devaient eux.elles aussi de respecter les valeurs morales et chrétiennes de l'époque. Ainsi, dans l'article 3, nous apprenons qu'aucun

ne sera reçu apprentis à l'imprimerie, librairie et relieure, qui ne soit de la religion catholique, apostolique, romaine, et qui ne sçache lire, et écrire <sup>105</sup>.

La dignité et la respectabilité de ces métiers passaient par la demande explicite :

d'imprimer les livres en beaux caractères et bon papier, et bien corrects, avec le nom du libraire, et sa marque, comme aussi insérer le Privilège et Permission qui luy sera octroyé, à la fin ou au commencement de chacun exemplaire [...] <sup>106</sup>.

Ces deux contraintes concernaient directement la foi qui devait être pratiquée au sein des ateliers : elle rendait donc plus difficile aux pratiquant.es protestant.es l'exercice de leur métier.

En parallèle, d'autres mesures, cette fois-ci moins directes, ne leur facilitaient pas la tâche. La septième notamment selon laquelle :

nul imprimeur ne pourra exercer l'imprimerie qu'il n'ait deux presses garnies à luy seul appartenant, et qu'elles ne soient fournies de bonnes fontes [...].

La nécessité d'avoir deux presses était une véritable contrainte pour les personnes qui souhaitaient s'installer à Nantes afin d'y développer leur entreprise pamphlétaire. D'une part parce qu'il fallait pouvoir se déplacer avec ces deux

---

104 *Ibidem*.

105 *Ibidem*.

106 *Ibidem*.

volumineuses machines, mais aussi parce qu’il fallait avoir la place nécessaire au sein de l’atelier pour que les deux presses puissent fonctionner. L’atelier devait donc être assez grand. Il fallait par ailleurs être en mesure de payer les deux pressiers supplémentaires –ces derniers étant rendus obligatoires par l’article huit lorsque les presses étaient doubles. La présence de ces deux machines impliquait également pour les imprimeur.euses d’être capables, logistiquement parlant, de mener plusieurs commandes à la fois afin de rentabiliser l’augmentation de papier, d’encre…

Enfin, parmi les trente-deux mesures au total, deux se concentraient exclusivement sur la production pamphlétaire. La treizième d’une part selon laquelle ceux.elles qui

imprimeront ou qui feront imprimer livres, ou libelles diffamatoires en quelque sorte et manière que ce soit, seront punis comme perturbateurs du repos public, et en ce faisant privez et decheus de tous leurs Privilèges et Immunités, et déclarez incapables de pouvoir jamais exercer l'art d'Imprimerie ou librairie<sup>107</sup>.

Nous pouvons imaginer que cela devait dissuader grandement ceux.elles qui souhaitaient « perturber le repos public » au nom de leurs convictions alternatives<sup>108</sup>. C’est en ce sens que leur production –« les dits livres, libelles diffamatoires, chansons et autres choses contre l'Etat, et la chose publique »– ne devait être ni

[tenue], ni [exposée] en vente, à peine d'estre condamnez aux amendes telles que le Juge et conservateur jugera estre raisonnable<sup>109</sup>.

---

107 *Ibidem*.

108 *Ibidem*.

109 *Ibidem*.

Toutes ces mesures normatives peuvent donner l'impression que la culture pamphlétaire à Nantes était très en vogue à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous pourrions par ailleurs croire que Nantes s'imposa comme la ville bretonne la plus prolifique dans le monde de l'imprimé. Cependant, au XVII<sup>e</sup> siècle, d'autres villes telles que Vannes ou Rennes prirent la tête de la production et délaissèrent Nantes loin derrière. Les chiffres de Louis Desgraves, bien qu'incomplets, illustrent bien ce phénomène<sup>110</sup>. Si Nantes parvint à produire 249 imprimés, Vannes en produisit 369 tandis que Rennes en réalisa 847.

D'autre part, concernant la culture pamphlétaire bretonne, si nous comparons la situation du duché avec celle du domaine germanique, nous voyons que la province française fut à l'origine de beaucoup moins d'écrits polémiques. Le parallèle avec d'autres provinces du royaume de France est encore plus probant. Lorsque nous nous penchons sur les collections de bibliothèques de même envergure que celles de Nantes ou celles de Rennes, le ratio d'écrits polémiques propres à cette période y est beaucoup plus important. Ainsi, les archives de Carpentras, La Rochelle, Reims sont plus fournies en pamphlets que ne le sont celles de nos deux villes bretonnes<sup>111</sup>. La présence relativement rare de ces écrits polémiques souligne ainsi une culture pamphlétaire timide au travers de toute la province.

Cela peut s'expliquer de plusieurs manières. La première est sans doute le grand intérêt et la grande dévotion portée à la foi catholique au sein de la Bretagne. Une très grande majorité de la population acceptait cette conception traditionnelle de la religion chrétienne. Les quelques familles souveraines importantes qui n'étaient cependant pas catholiques –telles que les Laval– ne témoignaient même pas leur volonté de convertir leurs sujet.tes au calvinisme par exemple<sup>112</sup>. Enfin, une autre raison développée par Malcolm Walsby concernait le manque d'opportunité commerciale au sein de la province et de la ville de Nantes. Si les débats n'eurent

---

110 DESGRAVES, Louis, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII<sup>e</sup> siècle: Bretagne, XI*. Koerner, 1984. ISBN 978-3-87320-898-8, cité par Malcolm Walsby (*The Printed Book in Brittany...*).

111 Cette étude a été réalisée par Malcolm Walsby à partir de la base de données de St Andrews (*op. cit.*, p. 204).

112 WALSBY, Malcolm, *The Counts of Laval: Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth-century France*. Aldershot : Ashgate Publishing, 2007. ISBN 978-0-7546-5811-5, p. 141-146.

que très peu de place au sein du duché, il n’y eut pas un besoin réel de les alimenter. Ainsi, les commerçants n’y virent pas une occasion de s’enrichir.

La timidité du marché de l’imprimé polémique s’exprima donc directement du côté des métiers du livre, notamment auprès des imprimeur.euses. Nicolas Des Marestz , par exemple, s’installa à Nantes après avoir travaillé à Rennes. Dès son arrivée dans sa nouvelle ville, l’imprimeur parvint à réaliser diverses commandes, notamment pour la municipalité et le parlement. Très rapidement, il s’associa en 1589 à François Faverye avec lequel il produisit de nombreux libelles. La vitesse à laquelle les deux hommes parvinrent à se faire une place à Nantes dans le marché polémique prouve à quel point celui-ci était peu développé. La concurrence y était quasiment nulle.

Tout le royaume de France rencontra des difficultés lors de la guerre de la Ligue, et même lorsque cette dernière fut terminée. La complexité était d’ailleurs d’autant plus grande pour la circulation des marchandises, et plus spécialement celles des livres imprimés. Le ralliement des villes pour l’un des deux camps constitua l’un des premiers obstacles. Les deux plus grands fournisseurs de l’époque, Paris et Lyon, se placèrent aux côtés de la cause ligueuse. Ceux installés le long de la Loire se rangèrent quant à eux auprès du roi Henri III puis Henri IV. Dès lors, comment imaginer la sécurité des liens et leur résistance en ces temps troublés ? La plupart des échanges furent rompus entre les pôles adverses. Pour s’approvisionner en livres qui ne la mettaient pas en difficulté, Nantes, à l’instar d’autres centres urbains, passa par l’intermédiaire de Théodore Reinsart. En tout, depuis Anvers, 674 livres arrivèrent aux portes nantaises, tout format confondu –du in-folio au in-32°. En 1593, c’est une

facture d’ung tonneau de livres envoyé à Nantes<sup>113</sup>

---

113 Anvers, Musée Plantin-Moretus, Archives 232 f. 52, cité par Malcolm Walsby (*The Printed Book in Brittany...*, p. 226).

## LES BIENS DE LUC GOBERT, CE QU’ILS NOUS DISENT SUR LA FORTUNE DE L’HOMME

Nous avons fait connaissance avec le commerçant que fut Luc Gobert en découvrant l’environnement commercial dans lequel il évolua. Mais pouvons-nous réellement le comprendre si nous ne nous penchons pas aussi sur le bourgeois qu’il était ? Si à première vue son inventaire après décès semble assez fourni pour nous permettre de qualifier cet homme de bourgeois, il nous faut tout de même nous pencher longuement sur notre source. Luc Gobert était-il réellement riche ? Pouvons-nous avoir une idée de sa fortune et, par conséquent, une idée de son quotidien et de son niveau de vie en nous intéressant à tous les biens dont il disposait ? En quoi pouvons-nous percevoir que les « besoins et désirs [s’investirent] dans [les] objets et [les] valeurs » de notre nantais <sup>114</sup>? Pour cela, il nous faut passer la tête par la fenêtre de son foyer et l’embrasser du regard afin de découvrir ce dont il était fait.

### Sa situation matérielle

La quantité relativement importante des biens dont disposait Luc Gobert nous laisse penser que cet homme n’avait rien d’un simple et pauvre artisan, ou, pire encore, d’un gueux, d’une « personne qui vit d’aumônes, [et] qui [était] réduite à mendier pour vivre »<sup>115</sup>. Au contraire, il semblait plutôt être un bourgeois, c’est-à-dire un habitant d’un bourg ou d’une ville, affranchi de la justice féodale et de tout ou partie des droits féodaux, susceptible de prendre part à l’administration de la cité <sup>116</sup>.

Le fait que Luc Gobert vive en ville le rendait déjà assez singulier dans sa médiocrité. Si durant l’époque moderne la majorité de la population était rurale, et

---

<sup>114</sup> ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales: naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIIe-XIXe siècle*. Paris : Fayard, 1997. ISBN 978-2-213-59804-8, p. 10.

<sup>115</sup> DMF, pour la définition de « gueux ». *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

<sup>116</sup> *Ibidem*, pour la définition de « bourgeois ».

ce, jusqu'à la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les citadin.es ne connaissaient pas la même réalité que leurs contemporain.es ruraux.ales. La ville restait en effet un lieu de « consommation privilégiée » : elle jouissait d'une certaine liberté fiscale contrairement aux campagnes, était protégée par ses remparts des incursions militaires qui venaient régulièrement mettre en difficulté les paysan.es, et, enfin, elle concentrait les dépenses des propriétaires, lesquelles étaient redistribuées via la consommation <sup>117</sup>.

Les classes populaires et rurales n'avaient que très peu accès à cette consommation-plaisir<sup>118</sup>. Cette dernière se calquait tout d'abord sur les « normes identitaires » de chaque groupe social<sup>119</sup>. Plus encore, si on choisit une échelle d'étude plus grande, celle du foyer, la consommation en était « inséparable »<sup>120</sup>. Le comportement, le paraître et donc, par conséquent, la consommation, se faisaient toujours à l'aune de la modération, car il s'agissait de ne pas se définir autrement que par ce qu'induisait son propre statut.

L'erreur serait cependant de croire que les classes populaires ne consommaient que pour répondre aux contraintes qu'elles subissaient, chacune d'elles étant tendue vers sa survie et subsistance. Ces catégories de population n'auraient donc ni le loisir, ni le luxe du choix. À l'inverse, les classes aisées se complairaient dans l'opulence<sup>121</sup>. Une autre erreur serait de penser que la totalité de la population aspirerait à adopter le comportement des plus favorisé.es, et donc, à consommer de manière excessive. Mais en réalité, ces visions sont trop réductrices et, surtout, trop « vulgairement matérialistes »<sup>122</sup>. Giovanni Levi pense que nous ne devons pas imaginer la bourgeoisie en quête du modèle aristocratique, les travailleurs du modèle bourgeois, les mendiants du modèle du salariat, etc. <sup>123</sup>

---

117 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 49.

118 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 45, p. 53.

119 *Op. cit.*, p. 26.

120 *Ibidem*.

121 LEVI, Giovanni, « Avant la révolution de la consommation », dans REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études. ISBN 978-2-02-028773-9, p. 192-193. Cette idée que dénonce l'auteur dans son article a longtemps motivé les études sur les classes populaires, fondant ainsi un imaginaire galvaudé.

122 *Op. cit.*, p. 193.

123 *Op. cit.*, p. 195.

Cet avertissement posé, nous devons à présent distinguer la consommation et la dépense afin de bien saisir l'enjeu de l'inventaire après décès de Luc Gobert. Ces deux actions n'étaient pas les mêmes, surtout dans les sociétés de l'Ancien Régime. En effet, beaucoup de biens de consommations ne passaient pas par la « transaction marchande » dont nous sommes familier.e aujourd'hui<sup>124</sup>. La charité, le troc ou la coopération mutuelle étaient souvent des moyens de consommer. Mais aucune de ces réalités ne laissa réellement de trace dans notre inventaire : nous ne pouvons pas savoir de quelle manière Luc Gobert obtint ses biens –n'oublions pas non plus la question de l'héritage, voie par laquelle circulaient aussi les propriétés. D'autant plus que notre inventaire met l'accent sur cette « communauté » que composaient à eux deux le « deffunct Luc Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur [...] et Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve ». Les biens pouvaient en effet venir du côté de la famille, proche comme éloignée, de Françoise Le Roy puisque « la maison est d'abord du *temps pétrifié* » et que cette femme faisait partie de la communauté de biens avec son époux<sup>125</sup>.

Malgré ces nombreuses difficultés auxquelles nous devons faire face lors de notre analyse, notre document reste d'une grande utilité pour la compréhension de la vie quotidienne de ce nantais. Comme le voulait la procédure, les priseurs commençaient l'énumération et l'évaluation par un type de bien : les « meubles de boys »<sup>126</sup>. Ceux-ci étaient relativement nombreux, ce qui n'est pas étonnant puisque le bois restait le matériau de prédilection à l'époque pour les meubles. Sa durabilité et sa résistance en étaient les principales raisons. Le mobilier fabriqué dans ce matériau pouvait donc être transmis d'âge en âge sans en être trop affecté. Évidemment, les conditions extérieures avaient elles aussi des conséquence sur ces objets et pouvaient plus ou moins les abîmer. Selon les essences, le coût du bois était par ailleurs plus ou moins élevé.

Luc Gobert disposait de nombreuses pièces en noyer. En tout, celles-ci représentaient 12 livres et 74 sous. Cette essence était largement plus présente du

---

124 *Op. cit.*, p. 200.

125 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 98.

126 AD Loire-Atlantique, B 5649, n°721616, l. 8.

côté des foyers aisés, bien plus que ceux modestes qui étaient meublés principalement avec du pin blanc. Sa présence au sein des murs de notre bourgeois n'était donc pas anodine, bien que le mobilier subisse les traces du temps. Le « charlit de boys »<sup>127</sup>, c'est-à-dire, la charpente sur laquelle repose le sommier, était « fort vieil »<sup>128</sup> tout comme la petite chaise trouvée dans la « chambre haulte »<sup>129</sup> qui était en plus « faillye »<sup>130</sup>—de mauvaise qualité. L'autre châlit quant à lui ainsi que les trois escabeaux faits à partir de la même essence n'étaient apparemment pas en piètre état.

Par ailleurs, au-delà de leur condition, le fait que les escabeaux aient été au nombre de trois n'est pas négligeable car :

la multiplication des chaises traduit la richesse, libère l'espace polyvalent et constitue un ameublement normal de la seconde pièce<sup>131</sup>.

Aucun meuble n'était inutile durant l'Ancien Régime<sup>132</sup>. Aussi, chacun répondait à une nécessité et à une utilisation bien spécifique. Si Luc Gobert disposait d'autant d'escabeaux, c'est qu'il en avait le besoin mais qu'il avait aussi les moyens de les acquérir. D'autant plus que son « petit coffre carré de boys de chesne fort vieil » mais aussi son « autre coffre de boys » ainsi que celui « failliz [...] facon chasse » auraient pu servir d'assise<sup>133</sup>. Il était très courant en effet que cet espace de rangement serve également de table ou de siège<sup>134</sup>. L'importante quantité de mobiliers pouvant accueillir en leur contenant divers objets n'était donc pas neutre. Ils étaient au nombre de dix dont une grande partie fermant à clef. Luc Gobert devait avoir besoin de beaucoup d'espace de rangement pour emmagasiner

---

127 *Ibidem*, l. 20.

128 DMF, pour la définition de « châlit ». *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

129 AD L-A, B 5649, n°721616, l. 36.

130 AD L-A, B 5649, n°721616, l. 36.

131 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p.192.

132 *Op. cit.*, p. 189.

133 AD L-A, B 5649, n°721616, l. 25, l. 27, l.28.

134 ROCHE, Daniel, *id.*, p. 185-186.

les ouvrages de sa boutique mais aussi ses biens propres –sans doute de valeur, à ses yeux, puisque nécessitant d’être enfermés à double tour.

La boutique était très certainement attenante au foyer, voire même en faisait directement partie. Ainsi, la maison de ce libraire était aussi son « outil de travail », ce qui était très courant à l’époque<sup>135</sup>. D’autant plus que l’espace de vie de cet homme semblait relativement important : nous savons qu’il y avait une « chambre haulte », mais aussi un grenier ainsi qu’une cave<sup>136</sup>. Le rez-de-chaussée devait donc servir d’arrière-boutique, d’espace de stockage ainsi que d’atelier d’imprimerie tandis que la façade devait s’ouvrir sur les clients en quête de nouvelles lectures. Le premier étage quant à lui faisait certainement office de lieu de vie, accueillant ainsi lits, garde-robe et autre éléments nécessitant

Luc Gobert disposait par ailleurs d’une étonnante variété d’armes. Celles-ci ne furent pourtant pas toujours autorisées par le pouvoir royal durant l’Ancien Régime. Une législation, tantôt très contraignante, tantôt plus souple, encadrait à la fois leur possession et leur port. En tant que relais de la couronne, le parlement breton, à l’instar des autres institutions provinciales, diffusait les décisions royales en la matière. De 1554, date de sa création, à 1789, ce parlement de Bretagne interdit le port d’armes dans 161 arrêts<sup>137</sup>. Cette prohibition n’était néanmoins pas à destination de toute la population. Bien souvent, un privilège en encadrait son autorisation, notamment lorsqu’elle concernait

un ordre privilégié (les nobles), l’exercice d’une fonction particulière (les officiers royaux, les gens de guerre) et la circonstance exceptionnelle et temporaire (les voyageurs, chasse aux loups, levées de communes, etc.)<sup>138</sup>

---

135 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 96.

136 AD L-A, B 5649, n°721616, l. 36, l. 85, l. 111.

137 LEC, Julien Le, *Les armes en Bretagne sous l’Ancien Régime. Étude menée à travers les arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne (1554-1789)*, mémoire de master 2 d’Histoire sous la direction de Gauthier Aubert, Université Rennes 2, juin 2015.

138 LEC, Julien Le, *ibid.*, p. 116-117.

En 1562, une ordonnance royale autorisa par exemple le port des « espées, dagues, grand cousteaux » au sein des villes du royaume<sup>139</sup>. Les armes à feu cependant n'étaient pas un « acquis nobiliaire » et ne parvinrent pas aussi facilement à être autorisées pour cette catégorie de la population. Leur interdiction se répéta tout au long de la période, plus spécifiquement au début du XVII<sup>e</sup> siècle, en « 1610, 1611, 1616, 1623, 1625, etc. »<sup>140</sup>.

Une distinction était d'ailleurs faite dans les interdits entre les armes offensives –celles qui peuvent nuire– et les armes défensives –celles qui protègent. La prohibition de leur port pour une certaine classe sociale et dans certains lieux et cas de figure n'empêchait cependant pas leur possession<sup>141</sup>. Ainsi, les personnes de haute condition jouissaient du droit de posséder des armes uniquement à des fins de protection. L'autorité royale veillait cependant à ce que ces habitant.es ne soient pas tenté.es d'abuser de ce privilège<sup>142</sup>. C'est seulement sous le règne de Louis XIII (1610-1643) que leur possession –en nombre raisonnable– chez l'ensemble de la population fut cautionnée. Avant l'arrivée de ce roi au pouvoir, lors des guerres de la Ligue, les armes se généralisèrent au sein des foyers bretons, qu'elle que fut leur provenance, car il s'agissait avant tout de pouvoir se défendre. C'est à cette période-ci que se démocratisèrent les armes à feu. Ainsi, de 1600 à 1650, les arrêts étudiés par Julien Le Lec évoquent à 23 reprises l'interdictions des épées, à 10 celle des poignards et à 13 celle des arquebuses<sup>143</sup>.

Ces trois armes sont celles que nous trouvons dans l'inventaire de Luc Gobert. Les épées étaient au nombre de deux, une avait

la garde en coulleur jeaune avecq son pendant et la  
ceinture de mesme parure ledit pendant et ceinture  
presque neufz<sup>144</sup>

---

139 ISAMBERT, François-André, *Recueil général des anciennes lois françaises depuis 420 jusqu'à la Révolution*. Paris, Belin- Le-Prieur, 1821-1833, t. XVII, p. 387, déclaration de décembre 1660. Ouvrage cité dans le mémoire de Julien Le Lec.

140 LEC, Julien Le, *ibid.*, p. 122.

141 *Op. cit.*, p. 137.

142 *Op. cit.*, p. 140.

143 LEC, Julien Le, *ibid.*, p. 145.

144 AD L-A, B 5649, n°72616, l. 43-44.

tandis que l'autre était en plus mauvais état. Fait étonnant, la plus grande partie de ses armes était globalement neuve puisqu'aucun commentaire ne fut fait sur leur condition respective. La première épée tout comme « l'arquebuzé à meche » ainsi que la hallebarde, mais aussi la « bandollière de cuir rouge », le « petit dard en forme de baston à deux bouts » et le « morion de guerre » n'étaient ni « failliz » ni « rompus », contrairement à la seconde épée et aux deux « petitz poignardz »<sup>145</sup>. Le bon état que nous pouvons attribuer à ces objets laisse entendre que Luc Gobert en fit l'acquisition de son vivant, neufs, et non d'occasion. Il n'était donc sans doute pas question de simple héritage mais bien d'achat, de troc ou de gain, en toute connaissance de cause.

Notre surprise est d'autant plus grande lorsque nous constatons la présence de cette hallebarde qui ne fut nommément interdite à aucune reprise de 1600 à 1650 dans les arrêts parlementaires bretons. Cela peut s'expliquer par le fait que c'était avant tout une arme propre à la milice ou au guet et qui était donc très peu courante chez les habitants ordinaires<sup>146</sup>. Comment donc comprendre sa présence chez un imprimeur nantais ? ... Sans doute avait-il connu une carrière de mercenaire avant de pratiquer sa profession de commerçant, ou bien était-ce un noble dont les armes pouvaient être multiples. Aucune certitude ne peut être formulée clairement.

Une fois les armes énumérées, Janne Berger et Martin Hochant, toutes deux lingier.es, procédèrent à la prise du linge de maison. Celui-ci prenait des formes diverses au sein du foyer des Gobert et était marqué tantôt par la nouveauté, tantôt par l'ancienneté. Le fait que le linge fut abîmé ou marqué par le temps ne nous étonne pas car nous étudions

une civilisation où domine l'usé, au terme d'années de lessive et de nettoyage avec les moyens du bord, sans autre détergent efficace que la cendre des buées, ou un rare savon qui se répand peu à peu<sup>147</sup>.

---

145 *Ibidem*, l. 47, l. 51-53, l. 45-46.

146 LEC, Julien Le, *ibid*, p. 149.

147 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 217.

Ainsi, les travaux de Daniel Roche soulignant que la moitié de la garde-robe poitevine et limousine était « usée » peuvent facilement être étendus au cas breton.

Mais ce qui ici est surprenant, c'est justement la présence non négligeable de linge neuf.

Dix chemises [...] a usage d'homme de toile de gros brin, [...] [douze] linceulx de reparon [...] [ainsi que] deux douzaines de serviettes neufves, [...] une douzaine de grosses serviettes de reparon, [...] troys souilles d'oriller [...] [et] deux pantés de ciel de toile de brin<sup>148</sup>

furent acquises récemment si nous en croyons leur bonne condition –ou du moins l'absence de remarque sur leur ancienneté. Ces pièces lingères venaient souvent doubler celles ayant la même utilité mais dans un état bien plus mauvais. Luc Gobert avait donc le luxe de pouvoir choisir de posséder des objets de meilleure qualité lorsqu'il en avait l'envie ou le besoin. Son aspiration à jouir de conditions de vie agréables malgré son appartenance peu claire à la noblesse est d'autant plus visible dans la systématique ambivalence de son linge de maison. Les « six faillys vieilles serviettes tant grosses que douges » témoignent de cette complexité : elles n'étaient pas neuves, furent très utilisées, mais eurent pourtant une qualité relativement bonne à leurs débuts : elles étaient « douges », autrement dit, délicates<sup>149</sup>.

Au-delà de la bonne ou mauvaise condition du linge de maison, la présence relativement abondante de ce dernier constitue elle aussi un indice de la qualité de vie dont jouissait Luc Gobert. En effet, le foyer disposait tout de même de plusieurs pentes de lit –quatre au total, dont deux « faillyes » et deux autres « presque neufves »– mais aussi plusieurs couettes et oreillers<sup>150</sup>. La literie y était donc plutôt aient très cher. Nous savons par exemple que leur prix à l'unité était celui d'un

---

148 AD L-A, B 5649, n°721616, l.58-79.

149 DMF, pour la définition de « deugié » dont est sans doute dérivé et transformé le terme « douge ». *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

150 AD L-A, B 5649, n°721616, l. 74-85.

cheval moyen, soit 50 à 60 livres<sup>151</sup>. Les nombreux ciels de lit peuvent cependant s'expliquer autrement que par unique et simple coquetterie. En effet, la nécessité de conserver et de préserver la chaleur en Bretagne conduisait souvent les foyers à se munir de tissus de la sorte. Enfin, la taille des couettes (« Une couette estant au grand lict ») et des ailerons (« ung failly aileron de grand lict ») nous indique aussi que les lits du foyer étaient relativement grands, ce qui là encore souligne les moyens suffisants dont disposait le couple Gobert<sup>152</sup>.

L'analyse des habits permet elle aussi de comprendre quel était le niveau de vie dont profitaient les Gobert. Car en effet, le vêtement est le

plus visible mais aussi le plus loquace des faits sociaux, puisque, avant toute parole, il dévoile des coutumes érigées en interdits, il « parle » de techniques corporelles et textiles, il évoque des circulations économiques et des croyances magiques, il proclame des niveaux de fortune et des modes de vie [...] ; l'habit fait (dénonce et fabrique) l'homme (et donc la femme)<sup>153</sup>.

Faire parler le vêtement, ou même simplement écouter ce qu'il a à nous dire n'est pourtant pas si simple. La vêtue ne prenait pas la même signification ni la même symbolique en fonction des temps et des espaces où nous l'endossions. Il vaut alors mieux parler d'apparence, cette dernière présentant

en effet l'avantage d'être plus englobante et de ne pas isoler artificiellement le vêtement [...], [d'être en somme la] correspondance de l'être et du paraître<sup>154</sup>.

---

151 ROCHE, Daniel, *ibid.*, p. 201.

152 AD L-A, B 5649, n°721616, l. 77-81.

153 PELLEGRIN, Nicole, « Costumes-Coutumes » dans BÉLY, Luci.en. *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires. ISBN 978-2-13-047731-0.

154 MEISS-EVEN, Marjorie. *La culture matérielle de la France: XVIe-XVIIIe siècle*. Malakoff : Armand Colin, 2016. Collection U Histoire. ISBN 978-2-200-28656-9, p. 139.

Le port du vêtement était toutefois très encadré, d'abord avec les lois somptuaires. Ces dernières se répétèrent tout au long de l'époque moderne et interdirent le port de certains tissus pour les personnes non-nobles ou encore certaines couleurs destinées uniquement aux souverains... Ces édits successifs, comme celui de 1549, ne parvinrent guère à s'imposer ni à dicter d'une main de fer ce qu'il convenait ou non de porter tant les scandales à cette période furent nombreux. Plus efficaces ou, en tout cas, trouvant plus d'écho chez les individus, furent les traités de bonne conduite. Celui d'Érasme intitulé *La civilité puérile*, publié en 1530 et traduit par Alcide Bonneau en 1877 disait en effet :

le vêtement est, en quelque sorte, le corps du corps, et il donne une idée des dispositions de l'esprit. Cependant, on ne peut l'assujettir à des règles fixes, puisque tout le monde n'a pas même richesse, même rang ; que ce qui est convenable ou non diffère suivant les pays ; enfin que les goûts n'ont pas toujours été les mêmes dans tous les temps. [...] Dans toute cette diversité, il y a cependant ce qui est convenable en soi et ce qui ne l'est pas [...]<sup>155</sup>.

Cette idée selon laquelle l'habit est « le corps du corps » marqua la première moitié de l'Ancien Régime. Le concept de l'honnête homme par exemple fut l'expression de cette tentative qui aspirait à la correspondance entre les usages et les règles morales. Modération et convenance devaient donc être les maîtres mots de cette période.

Ces deux impératifs moraux parvinrent à faire également leur place grâce aux positionnements théologiques des deux Églises. En effet, si nous en croyons la thèse portée par Gil Bartholeyns, les recommandations au départ discordantes formulées tant aux catholiques qu'aux protestants eurent raison de la convenance

---

<sup>155</sup> ÉRASME, *La civilité puérile. Traduction nouvelle, texte latin en regard, précédée d'une notice sur les livres de civilité depuis le XVIe siècle*, par Alcide Bonneau. Isidore Liseux, éditeur : 1877, p. 43.

au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>156</sup>. Des traités comme celui de *l'estat honneste des chrestiens en leurs accoustremens* rédigé par Lambert Daneau, pasteur protestant, en 1580, expliquaient par exemple l'importance de la sobriété dans la vêtue. Dans le même temps, pour gagner son salut, le ou la catholique dévot.e se devait d'incarner charité et modestie avec ses habits.

Tous ces éléments rendent ainsi l'analyse des vêtements quelque peu compliquée, nous nous en apercevons. Cependant, nous pouvons dresser la garde-robe type d'un homme de haute condition du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle afin de voir si Luc Gobert correspondait plus ou moins à ce modèle. Nous savons par exemple qu'un individu de ce genre portait

une chemise de lin fin brodée [...], des bas de soie retenus par des jarrettières [...], un pourpoint [...], des aiguillettes [...], des hauts-de-chausses [...], un manteau ou [...] une cape courte [...], un chapeau ou [...] une toque [...], des bottes [...], une épée et [...] des bijoux<sup>157</sup>.

Sous Henri II et les années suivantes, la mode était également au collet, afin de cacher son cou. Il est intéressant de constater que l'inventaire de notre nantais correspond quelque peu à ces éléments. Lui aussi disposait d'un manteau, trois même, dont deux passablement usés ayant bien vécu. Lui aussi disposait d'un collet, qui plus est en velours, et sans doute de bonne facture puisque prisé 10 livres. Lui aussi disposait de plusieurs pourpoints, mais là encore, un était bien usé. Enfin, lui aussi disposait d'un chapeau<sup>158</sup>. Si décréter ce dont disposait Luc Gobert n'est pas difficile, il l'est beaucoup plus d'en tirer des conclusions sur sa condition ou sur sa richesse. Au tout début du XVII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de personnes de

---

156 BARTHOLEYNS, Gil, « Pour une histoire explicative du vêtement. L'historiographie, le XIII<sup>e</sup> siècle social et le XVI<sup>e</sup> siècle moral », dans *Mode und Kleidung im Europa des späten Mittelalters / Fashion and Clothing in Late Medieval Europe*, Bâle, Abegg-Schiftung Riggisberg-Schwabverlag, 2010, p. 209-230, cité par Marjorie Meiss-Even.

157 MEISS-EVEN, Marjorie, *ibid.*, p. 161.

158 AD Loire-Atlantique, *ibid.* : « Ung manteau de drap d'Espagne noir fort vieil et usé doublé de roze seche et au ung 100 collet de velours prisé dix livres / Une robbe de chambre de camelot coulleur roze seche double de fuze verte prisé quatre livres / Ung manteau balaudrac de drap de Paris coulleur minime prisé soixante sous / Ung autre failly manteau de ... paravente de roze seche grize prisé quatre livres / Ung habit pourpoint et griguesde large faitisse noire prisé soixante sous / Ung faillye pourpoint de large ... noir prisé dix sous / Ung chapeau avecq son cordonprise saize sous / Ung cotillon de large faitisse tanné prisé six livres ».

catégorie modeste accédaient à certains types d'habits plus facilement qu'autrefois. Comment donc être sûr.e que notre homme n'était pas concerné par ce cas de figure ?

Les habits sur lesquels nous nous penchons ici étaient pour beaucoup abîmés. Cette qualification est néanmoins à prendre avec du recul car les adjectifs de la sorte, à l'instar d'usé ou de vieux, n'étaient pas rares dans les inventaires. Surtout que les habits étaient très souvent utilisés jusqu'à leur usure la plus totale. En effet,

rare et par conséquent précieux, le vêtement était reprisé, retaillé aussi longtemps que possible ; à la mort de son porteur, il était transmis aux héritiers, voire trouvait une seconde vie sur le marché de l'occasion. Une garde-robe plus fournie que la moyenne, en autorisant les variations journalières et saisonnières, signalait aux yeux de tous une certaine prospérité, de même que les couleurs non délavées ou les tissus un peu plus fins<sup>159</sup>.

Ainsi, nous ne devons pas conclure que la présence de ces habits usés, pourtant propres à cette période, était le signe d'une grande pauvreté autre condition, c'est bien la présence d'autres types de vêtements, en meilleur état, mais aussi de différents coloris. Face à ses neuf chemises usées, Luc en disposait de dix neuves : il venait donc de les acquérir récemment. Si les couleurs moins vives étaient avant tout l'attribut du peuple, les coloris différant du noir et du marron étaient l'apanage des plus aisés<sup>160</sup>. Aussi trouvons-nous des vêtements de couleur « roze seche » à plusieurs reprises dans la garde-robe de notre homme, ainsi que d'autres en « vert »<sup>161</sup>.

---

159 MEISS-EVEN, Marjorie, *ibid.*, p. 172.

160 MEISS-EVEN, Marjorie, *ibid.*

161 AD Loire-Atlantique, *ibid.*, l. 100, 102, 105.

## Sa condition de commerçant et de petit noble

Tous ces éléments confondus nous incitent à repenser la classe sociale de Luc Gobert. Une conclusion qui serait uniquement tirée à partir de la qualité ou de l'état des biens serait quelque peu bancal. Par ailleurs, comment comprendre l'appartenance de cet homme au second ordre s'il semble avoir travaillé de ses mains dans le milieu de l'imprimerie ? N'est-ce pas là le signe de son assimilation plus probable à la bourgeoisie plutôt qu'à la noblesse ? ...

En réalité, le système d'ordre était plus complexe que cela durant l'Ancien Régime, d'autant plus lorsque nous nous intéressons à la Bretagne. Il faut tout d'abord avoir à l'esprit que durant l'époque moderne,

certaines activités [étaient] réputées viles et incompatibles avec la noblesse. Un noble [dérogeait] s'il les [exerçait] ce qui [entraînait] la perte temporaire ou définitive des privilèges de sa condition<sup>162</sup>.

La pratique de ces activités était désignée par le terme de dérogeance. Ainsi, lorsqu'un.e noble travaillait une terre qui lui appartenait, quand il ou elle s'adonnait à des travaux manuels, ou quand il ou elle s'affairait à un commerce en détail –« incompatible avec la loyauté exigée des nobles »<sup>163</sup>–, le ou la noble dérogeait à ce que lui autorisait son statut. Cette dérogeance devenant effective, la personne noble devenait alors imposable comme l'était la majorité de la population. Elle formait ainsi partie de ce que nous pouvons appeler la « noblesse dormante »<sup>164</sup>, voire même la « noblesse étourdie »<sup>165</sup>. Lorsqu'elle souhaitait retrouver son rang de noble, il fallait qu'elle réclame une lettre de réhabilitation auprès du roi –une *restitutio natalium*.

En Bretagne cependant, la situation était différente. Depuis la Nouvelle Coutume éditée en 1580, l'article 561 spécifiait en effet que l'individu noble qui aurait dérogé n'aurait qu'à se signaler auprès d'une juridiction royale, sans

---

162 JOUANNA, Arlette, « dérogeance » dans BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires. ISBN 978-2-13-047731-0.

163 JOUANNA, Arlette, *ibid.*

164 NASSIET, Michel. *Noblesse et pauvreté: la petite noblesse en Bretagne XVe-XVIIIe siècle*. Rennes : Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993. Archives historiques de Bretagne 5. ISBN 9782950589514.

165 JOUANNA, Arlette, *ibid.*

demander une quelconque réhabilitation écrite, afin d'être de nouveau anobli. Dans la pratique, bien souvent, en cas de dérogeance, le fait de payer le fouage n'était pas vraiment respecté, si bien que l'autorité royale s'en agaça. En fait,

du point de vue de la noblesse, la pratique réelle était moins la noblesse dormante que l'absence de toute sanction fiscale à la dérogeance<sup>166</sup>.

Aussi pouvons-nous supposer, avec un peu plus de facilité déjà, que Luc Gobert était probablement un « petit noble »<sup>167</sup>.

Il faut par ailleurs avoir à l'esprit que la frontière entre noble et bourgeois s'affina à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Ce qui permettait au départ de distinguer le second ordre du peuple s'estompait *crescendo*. Nous l'avons souligné avec le principe de dérogeance qui était de plus en plus mobilisé, mais la généralisation plus importante du « service des armes » y participa pour beaucoup. Si au départ ce dernier était l'apanage des nobles uniquement, il s'étendit à une frange de la population nouvelle, bouleversant ainsi ce qui servait autrefois de frontière entre les trois ordres. À cette période, la dynamique selon laquelle de plus en plus de bourgeois.es acquièrent des biens au point d'égaliser les petits nobles s'imposa grandement<sup>168</sup>.

Cette dynamique eut pour résultat l'assimilation de plus en plus aisée des bourgeois.es aux nobles. Cela était rendu possible par un statut juridique qui se floutait lui aussi grandement. La noblesse dormante depuis plusieurs générations qui devait prouver son appartenance réelle à cet ordre devait alors faire face aux acquisitions croissantes de terres par la bourgeoisie.

La pratique de la noblesse dormante et l'anoblissement par les fiefs témoignent d'une mobilité sociale et d'une certaine ouverture de l'ordre privilégié, favorisées peut-être par la conjoncture économique, et par une relative faiblesse des moyens de contrôle de la population par l'État<sup>169</sup>.

---

166 NASSIET, Michel, *ibid.*, p. 83.

167 *Idem.*

168 *Idem.*, p. 87.

169 *Idem.*, p. 88.

Aussi, la mobilité sociale permettait à la petite noblesse d'exercer des activités commerçantes et de devenir cabaretier.es, marchand.es... Cette importante participation de cette frange de la population au secteur économique est le contexte dans lequel s'épanouit aussi Luc Gobert. Ainsi pouvons-nous l'imaginer plus aisément petit noble, gérant dans le même temps son atelier d'imprimerie et vendant des livres à la population nantaise et aux autres lecteur.trices intéressé.es par ses étalages. Si notre homme connut bel et bien l'itinéraire que nous lui dessinons ici, il ne fut pas le premier. Les Lallemand, à Rouen, firent eux aussi partie des nobles qui se dirigèrent vers l'imprimerie. De manière encore plus spectaculaire, les Barbou de Limoges connurent quant à eux une ascension sociale très importante au point que leur hégémonie se manifesta par leur patrimoine mais aussi par leur statut dans leur secteur d'activité<sup>170</sup>. L'inverse fut également vrai et des lignées d'imprimeur.euses comme celle des Kerver devinrent à leur tour si riches qu'elles furent capables de s'acheter des terres et eurent le privilège d'être nommées *sires*...

## SON MATERIEL D'IMPRIMERIE

### Ses fontes

Le parallèle établi avec d'autres familles d'imprimeur.euses est nécessaire afin de souligner la singularité de celle des Gobert. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle cette dernière serait composée de petit.es nobles. Nous avons par ailleurs souligné le fait que ce statut n'empêchait pas la pratique d'une activité dans l'imprimerie. Pour soutenir ce propos autrement que par l'analogie faite avec la famille des Lallemand –par exemple–, nous nous appuyons ici sur notre inventaire après décès. Dans ce dernier, nous trouvons tout le matériel du couple nécessaire à l'impression des ouvrages.<sup>171</sup>.

---

<sup>170</sup> LICHTENSTEIN, Erin K, *The Barbou of Limoges: gender, family, and work in France, 1566-1786*. [S. l.] : [s. n.], 2014. Thèse publiée par l'Université de Stanford. Dans ce travail universitaire, nous découvrons l'ascension spectaculaire d'une lignée d'imprimeur.euses qui, au fil des années et grâce à sa stratégie matrimoniale, parvint à se faire une place de choix parmi les autres familles nobles.

<sup>171</sup> AD Loire-Atlantique, *ibid.*

En plus de ces presses, treize casses complètes étaient disposées au sein du foyer<sup>172</sup>. Chaque casse accueillait des caractères typographiques divers :

gros et petits canons [...], gros romain et italique [...], saint Augustin et italique [...], italique de Ciceron [...], philosophie [...], gros et petit romain<sup>173</sup>.

L'inventaire en comptabilise dix différents. Les trois restants devaient concerner soit un alphabet autre que celui latin, soit des caractères similaires à ceux déjà cités dans l'inventaire. La diversité de ces fontes ne relève pas d'une quelconque coquetterie de la part de Luc Gobert. En tant qu'éditeur commercial, il en allait de la qualité de son travail de rendre les textes les plus attrayants et les plus lisibles possible. Aussi devait-il choisir avec soin les fontes avec lesquelles il mettait en avant ses productions. Mais nous traiterons ces choix d'esthétisme et de production plus tard. Soulignons néanmoins que ces différents ensembles de typographie mobile ne furent pas valorisés dans l'inventaire par leur nature ou diversité mais bien par leur quantité. En fait, c'est surtout en tant que matériau futur qu'elles furent estimées et prisées. C'est ce qui explique que leur estimation se fit selon leur poids en livre. Une fois vendues ou transmises aux membres de la famille Gobert, ces fontes durent très certainement être refondues afin de créer de nouveaux poinçons et des matrices de meilleure qualité.

Les

Cent soixante six figures tant historiques que lettres grises<sup>174</sup>

permettaient quant à elles d'illustrer les impressions écrites et rendaient leur accessibilité plus aisée. Leur grand nombre devait s'accompagner de leur diversité ce qui conférait, sans doute, un témoignage de qualité à l'égard du travail de l'imprimeur.

---

172 AD Loire-Atlantique, *ibid*, l. 461.

173 AD Loire-Atlantique, *ibid*, l. 449-457.

<sup>174</sup> AD Loire-Atlantique, *ibid.*, l. 466.

## Ses outils

Il s'agit à présent de nous intéresser aux autres outils dont disposait notre homme dans sa maison et atelier. Les marbres qui accompagnaient les deux presses offraient un support stable et lisse pour les personnes s'occupant de corriger les pages à imprimer<sup>175</sup>. Les frisquettes quant à elles, au nombre de six, permettaient une impression la plus propre possible en évitant de tâcher la feuille de papier avec un surplus d'encre provenant du cœur du texte<sup>176</sup>. Les

cent quinze livres de vieil parchemin autrement  
appelle manuscrit<sup>177</sup>

étaient très certainement utilisées pour deux raisons. D'une part, changer et adapter la frisquette au besoin des formats et mises en page. Et d'autre part pour créer les reliures des livres fraîchement imprimés. Leur utilité était réelle : la preuve, tous ces morceaux de parchemins et manuscrits pesaient plus de cinquante kilos au total —« cent quinze livres »<sup>178</sup>.

## Ses différents supports d'impression

Enfin, support nécessaire pour les impressions à venir dans l'atelier mais aussi comme matériau disponible à la vente du public, de nombreuses rames de papier furent recensées dans notre inventaire. En réalité, le papier était présent en quantité et qualité diverse chez notre nantais, les rames n'étant pas les seuls lots de feuilles disponibles. Des mains, comprenant vingt-cinq feuilles de papier, côtoyaient les rames qui, elles, représentaient cinq-cents feuilles au total. Ainsi trouvons-nous

Saeze papiers in folio blancz tant de deux, trois et  
quatre mains reliez prisez ensemble soixante solz.  
Vingt sept papiers d'une main chacun prisez ensemble  
quarante solz. Sept rames de papier de gros bon prisez

---

175 AD Loire-Atlantique, *ibid*, l. 465.

176 AD Loire-Atlantique, *ibid*, l. 463.

177 AD Loire-Atlantique, *ibid*, l.438.

178 *Ibid*.

ensemble la somme de sept livres tournoiz. Une rame de papier de comte prisee quarente solz. Huict rames de papier commun prisees chacune vingt solz. Dix huict rames de papier blanc propres a imprimer prise la rame saeze solz<sup>179</sup>.

Parmi ces objets de papèterie, des ensembles de feuilles déjà reliées, sous forme de cahiers, prêtes à l'emploi. À leurs côtés, les feuilles vierges et libres (« blancz »), au nombre de 16 500 seize mille cinq cents. Cette quantité très importante s'explique par le fait que Luc Gobert devait très sûrement fournir sa clientèle en papier pour la vie quotidienne (faire ses comptes par exemple) mais aussi car ses impressions propres nécessitaient un support.

L'origine de ce papier ne devait très certainement pas être bretonne. En effet, la production de celle-ci était moins abondante que celle d'autres centres et coûtait donc très cher par rapport à la concurrence –environ 25% de plus. En France, le papier venait souvent des régions comme l'Auvergne (de la ville de Thiers par exemple) ou la Champagne. Si ces feuilles avaient été préservées, il nous aurait été possible d'en connaître la provenance plus ou moins exacte grâce à l'identification des filigranes.

La somme et l'analyse de tous les biens de Luc Gobert nous permettent ainsi d'imaginer le commerçant et noble nantais qu'il était. L'estimation faite par les priseurs nous permet par ailleurs de concevoir tant bien que mal la vie qu'il menait, dans quelles conditions et avec quel nombre de personnes il partageait son foyer.

Tous ces éléments dessinent un individu qui était également un homme d'affaires et qui était à la tête d'un commerce et atelier. L'étude de son inventaire après décès nous permet ainsi de dresser les responsabilités qui en découlaient.

---

179 *Ibid*, l. 395-402.

# L'HOMME D'AFFAIRES

---

## SON ROLE D'EDITEUR COMMERCIAL : L'IMPRESSION ET LA VENTE D'OUVRAGES

L'analyse de l'inventaire de Luc Gobert nous permet de saisir en creux son rôle d'éditeur commercial. À partir des fontes, bois gravés et différents types de papier, nous pouvons imaginer quels choix était amené à réaliser notre homme afin que ses livres se vendent le mieux possible, sans qu'ils ne lui reviennent pour autant trop chers. Nous découvrons alors le processus de fabrication d'un livre mais aussi la conception éditoriale dans son intégralité ainsi que les conditions de distribution des imprimés. Enfin, nous nous concentrons sur les différences visibles entre les courts ouvrages inscrits dans l'inventaire et leur présence ou non dans nos catalogues contemporains afin de mieux saisir la modularité des ouvrages au XVII<sup>e</sup> siècle -recueil, reliure distincte etc.

### De l'importance de la dimension financière

Il est intéressant de noter avant toutes choses que les priseurs qui se chargeaient de la « librairie et [des] ustancilles »<sup>180</sup> n'étaient pas ceux qui recensaient « l'imprimerie »<sup>181</sup> Pour cette dernière, ce furent

Francois Favrie et Pierre Doublet imprimeurs jurez

tandis que le reste fut endossé par

Nicolas Huqueville et Guillaume Huet maistres  
libraires jurez

---

180 « Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes des biens meubles de la communauté de deffunct Luc Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur a Nantes, et de Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve... », 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 114.

181 *Id.*, l. 446.

Le premier libraire était d'ailleurs un homme important dans le monde du livre puisqu'il était officiellement rattaché à l'université et avait signé à ce titre les « Articles et statutz accordez et arrestez entre les maistres libraires » en 1623<sup>182</sup>.

Le changement entre imprimeur et libraire nous indique bien qu'à cette période, la gestion d'un atelier d'imprimerie n'était pas consubstantielle à celle d'une boutique de livres. Les tâches et responsabilités étaient différentes, quand bien même pratiquer en même temps ces deux professions était possible. La preuve en est avec le cas de Luc Gobert justement. Cette thèse de la division des rôles dans le monde de l'imprimé est soutenue par Malcolm Walsby<sup>183</sup>. Elle réfute celle qui, pourtant très discutable, est parvenue à s'enraciner dans l'historiographie française. Selon cette dernière, le concept « d'imprimeur libraire » serait plus juste et moins anachronique que celui « d'éditeur commercial ». En réalité, il n'en est rien car les deux termes ne sont pas d'époque mais celui suggéré par Malcolm Walsby soulève un autre imaginaire et, surtout, une autre réalité historique. Ce terme permet en effet d'avoir à l'esprit le travail de réflexion autour de chaque publication, mais aussi celui de la recherche de capitaux suffisants pour entreprendre toute impression et parution d'ouvrage.

La figure de l'éditeur commercial dans le processus de publication était donc cruciale, elle y était même « dominante »<sup>184</sup>. Cette profession impliquait un investissement du début jusqu'à la fin de la chaîne du livre : trouver les auteur.trices, le texte à publier ainsi que les fonds le permettant financièrement, mais aussi créer la publication, sa mise en page, sa possible illustration... Il fallait par ailleurs se charger de distribuer ses ouvrages en s'appuyant sur des intermédiaires comme les libraires grossistes. Tels étaient également les objectifs de Luc Gobert.

Ceux-ci se couplaient au fonctionnement de l'atelier qui, nous l'avons déduit à partir de l'inventaire, faisait très certainement partie du foyer des Gobert. Évoquons rapidement l'effervescence qu'il pouvait y avoir dans un tel espace afin

---

<sup>182</sup> PIED, Édouard, *Les Anciens corps d'arts et métiers...*

<sup>183</sup> WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 38-40.

<sup>184</sup> *Id.*, p. 39.

de se figurer au mieux les conditions de travail d'une officine. Au milieu de l'humidité due aux feuilles de papier mouillées –afin de mieux recevoir l'encre– six personnes au moins pouvaient être rassemblées. Deux pour préparer deux formes, ainsi que deux autres pour actionner chaque presse, soit quatre pressiers en tout et deux compositeur.trices. Il était fort probable que des apprentis soient également présents afin de fluidifier le travail de l'officine en récupérant les feuilles fraîchement imprimées et en les mettant à sécher. Il est néanmoins très difficile de savoir avec certitude le nombre de personnes présentes dans chaque atelier car peu de documents iconographiques nous sont parvenus<sup>185</sup>. Les textes normatifs, bien que plus nombreux que les images, présentent quant à eux un certain nombre de limites et il nous est difficile de savoir s'ils étaient respectés avec zèle par chaque atelier. Nous savons en tout cas que la norme au XVII<sup>e</sup> siècle pour le nombre de presses par officine était de deux, soit la même quantité que chez Luc Gobert. Toutefois, il existait de grandes disparités entre toutes les imprimeur.euses –Anton Koberger ne disposait-il pas déjà, au XV<sup>e</sup> siècle seulement, de vingt-quatre presses dans sa ville de Nuremberg ?<sup>186</sup> ...

La possession de ce matériel doit nous conduire également à réfléchir au temps de travail de l'officine Gobert. Nous savons par exemple que lorsqu'une presse fonctionnait avec efficacité, cette dernière pouvait imprimer jusqu'à 1500 feuilles par jour<sup>187</sup>. Mais l'impression n'était pas la seule tâche chronophage pour les membres de l'atelier. Il fallait également être en mesure de composer rapidement, et surtout consciencieusement, chacune des pages des imprimés. En fonction du format de ces derniers, la mise en page pouvait être plus ou moins complexe. Pour un in-duodecimo, un verso de feuille de papier comportait douze pages qu'il fallait créer tout en ayant à l'esprit que la page dix côtoyait la quinze qui était elle-même à la droite des pages quatorze et onze. Plus un livre était imprimé en très grande quantité, moins le temps qu'on lui consacrait en pré-impression était important sur

---

185 WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany*...

186 WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 31.

187 GILMONT, Jean-François, « Printers by the Rules », *The library*, II, 1980, p. 142 cité par WALSBY, Malcolm, *op. cit.*, p. 31.

l'ensemble du labeur. Notre nantais devait donc parvenir à mener de front toutes ces questions de production puisqu'il fallait répondre aux exigences temporelles et qualitatives des commanditaires.

Luc Gobert devait très certainement avoir un atelier d'imprimerie fonctionnel jusqu'à sa mort. Dans son inventaire furent répertoriées, nous l'avons déjà évoqué, des rames et mains de papier. Parmi celles-ci

Dix huict rames de papier blanc propres a imprimer  
prisé la rame saeze solz <sup>188</sup>.

Ces ensembles de feuilles pouvaient soit être offerts à la vente en tant qu'objets de papèterie, soit être directement utilisés par notre éditeur commercial pour ses propres commandes et impressions. À l'instar des presses, les feuilles de papier avaient un certain coût et les hommes d'affaires tels que Gobert devaient également prendre en compte cette dimension financière en plus de celle temporelle pour la gestion de leur entreprise. En fonction des formats proposés, la quantité de papier variait et, nous le verrons plus tard, les prix aussi.

Sans compter ce matériau qu'était le papier, il nous faut par ailleurs avoir une idée de l'investissement que représentait le reste du matériel d'imprimerie. La presse ne coûtait pas si cher que cela, malgré son caractère physiquement imposant. La typographie mobile quant à elle était nettement plus onéreuse car peu à peu se développa une spécialisation dans sa production. Des typographes très fameux comme Claude Garamont ou encore Robert Granjon se dédièrent entièrement à cette entreprise. Il fallait donc aux officines se procurer leurs poinçons, afin d'imprimer les ouvrages avec les fontes souhaitées. Cette dimension financière était fondamentale pour les éditeurs commerciaux qui avaient également un atelier d'imprimerie à leur charge. Toutes ces questions d'argent conditionnaient en effet leurs possibilités créatives. En tant qu'éditeur, Gobert devait donc composer avec ses aspirations esthétiques et commerciales ainsi qu'avec le matériel à la disposition de sa propre officine.

---

188 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 402.

L'argent était donc fondamental pour concevoir les éditions et pour leur donner vie sous la forme d'imprimés. Le papier était de loin l'élément le plus onéreux de tous dans le processus de fabrication et de distribution des ouvrages. Le prix de ce dernier était même plus élevé que le salaire octroyé aux ouvrier.es<sup>189</sup>. Cependant, il faut avoir à l'esprit que tous les papiers ne se valaient pas et qu'une différence dans leur qualité permettait, en plus des formats distincts, d'avoir une échelle de prix assez grande. Chez Luc Gobert, les

cent de carte fine prisé trante solz<sup>190</sup>

étaient sans doute utilisées pour les pages de titre afin de donner au lecteur et à la lectrice une bonne impression et de ainsi rendre l'ouvrage plus attrayant. Les

sept rames de papier de gros bon prisez ensemble la  
somme de sept livres tournoiz<sup>191</sup>

quant à elles étaient nettement moins qualitatives et servaient sans doute aux autres pages, moins importantes peut-être dans la première impression que pouvait se faire un.e lecteur.trice d'un ouvrage.

La qualité du papier avait donc des répercussions sur le prix d'un livre mais aussi sur la quantité. Nous étudierons plus spécifiquement tous les formats que proposait la boutique nantaise. Ici, nous nous penchons surtout sur des cas précis afin d'estimer le nombre de feuilles nécessaire à leur conception. Un livre comme la *Mythologie* écrite par Noël Le Comte, en format in-quarto, requérait au total 116 feuilles de papier pour ses 930<sup>192</sup>. La *plainte apologétique au roi très-chrétien* rédigée par Louis Richeome et imprimée en format in-octavo, comprenait quant à elle 17 feuilles pour ses 272 pages tandis que, les *Tragédies* de Robert Garnier, en in-duodecimo, nécessitaient six feuilles pour imprimer 70<sup>193</sup>. Ce nombre de

---

189 WALSBY, Malcolm, *op. cit.*, p. p. 36.

190 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 436.

191 *Id.*, l. 398.

192 COMTE, Noël Le, *Mythologie, c'est à dire, Explication des fables*. Rouen : Jean Osmont et Manessès de Préaulx et Jacques Besongne, 1611.

193 RICHEOME, Louis, *Plainte apologetique au roy tres-chrestien de France & de Nauarre pour la Compagnie de Iesus*. Toulouse : Jacques Colomiez, 1603.

GARNIER, Robert, *Tragédies*.

feuilles de papier pouvait bien évidemment varier en fonction de la longueur de l'œuvre et du nombre total de pages. Certains formats pouvaient demander bien plus de matière que les plus grands alors même que les premiers contenaient plus de texte sur une même page. Certains pouvaient d'ailleurs exister dans différentes éditions afin que l'investissement de chaque ouvrage s'adapte au mieux au public visé.

Il fallait donc à l'éditeur-commercial trouver les fonds suffisants à la création de chacune de ses publications. L'argent pouvait venir de différents commanditaires, c'est-à-dire d'institutions, de collectivités ou de personnes souhaitant obtenir telle ou telle impression et donnant en retour la somme nécessaire. En Bretagne, de la période incunable jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ce fut surtout l'évêché rouennais qui investit grandement dans les presses, faisant ainsi la promotion de divers textes protestants. Les commandes faites de la part de cette paroisse sont aujourd'hui visibles dans les très nombreuses dédicaces lui étant adressées<sup>194</sup>.

Comme les autres centres provinciaux d'imprimerie, le marché nantais pouvait surtout s'appuyer sur les commandes formulées par l'institution municipale ou ecclésiastique. Les nombreux édits de tolérance ou les autres textes devant être diffusés très largement et rapidement permettaient aux presses de tourner régulièrement et, surtout, de bénéficier de rentrées d'argent fréquentes.

Ainsi, parmi les textes nous étant parvenus et ayant été imprimés par Luc Gobert, nous trouvons des lettres patentes du roi mais aussi un arrêt de la cour du parlement<sup>195</sup>. Ces écrits furent très certainement réclamés par l'institution royale pour le premier et par celle juridique concernant le second. Ces commandes demandaient moins de temps et d'expertise pour leur impression que d'autres car elles étaient plus succinctes et leur mise en page plus sobre.

---

194 WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*, p. 102.

195 *Lettres patentes du Roy [25 août 1614], données sur les Remonstrances [sic] des gens des trois Estats du pays et duché de Bretagne, avec les Responces de sa Maïesté sur icelles. Verifiées en Parlement à Rennes, le neufiesme septembre mil six cens quatorze*, Nantes : Luc Gobert, 1614. In-quarto 6801821.

*Arrest de la Cour de Parlement [27 mai 1610] contre le parricide François Ravaillac*, Nantes : Luc Gobert, 1610. In-octavo 6801811.

Preuve que ces dernières étaient plus aisées à réaliser, la production imprimée devint plus prolifique à partir de l'arrivée du parlement à Nantes. Les États commandèrent quant à eux une nouvelle histoire du duché qui fut, elle aussi, tirée à de nombreux exemplaires. Les *coustumes generales des pais et duché de Bretagne*, œuvre très importante, furent quant à elles imprimées par notre homme lui-même et publiées en 1607 à la demande de la municipalité. Cette dernière fut à l'origine de textes tirés en plusieurs centaines d'exemplaires à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons par exemple citer les *Commissions du sénéchal de Nantes touchant le fait de Mautagu* en 100 copies environ ainsi que les *Adjournemens requis pour le remboursement des devoirs du sol et liard pour pot* en, cette fois, 600 copies<sup>196</sup>. Les imprimeur.euses mais aussi éditeur.trices commerciaux.ales nantais.es étaient donc impliqués.es par les commanditaires locaux.ales.

### **La conception éditoriale de l'objet-imprimé**

Une fois que ces membres du monde du livre étaient parvenu.es à obtenir les fonds pour leur création, publication et impression d'ouvrages, il leur fallait penser la naissance matérielle de ces derniers. Autrement dit, il était nécessaire de créer de toute pièce l'objet-livre que l'argent leur permettait de mettre au monde. Leurs objectifs étaient avant tout, nous pouvons l'imaginer, de vendre et d'écouler leurs étalages. Aussi fallait-il rendre chacune des impressions les plus qualitative possibles. Nous pouvons alors nous représenter un Luc Gobert très décidé à mettre en avant ses productions grâce à divers procédés matériels.

Cette mise en valeur des livres édités et commercialisés par Luc Gobert passait tout d'abord par l'utilisation d'un papier de très bonne qualité. Nous l'avons dit, parmi les biens de l'inventaire se trouvaient rames et mains de provenances distinctes mais aussi d'états hétérogènes. Ces derniers étaient parfois spécifiés par

---

<sup>196</sup> AM Nantes CC134, *Commissions du sénéchal de Nantes touchant le fait de Mautagu*, Nantes : Nicolas des Marestz, 1589.

AM Nantes CC 348, *Adjournemens requis pour le remboursement des devoirs du sol et liard pour pot*, Nantes : Pierre Doriou, 1602.

les priseurs libraires et imprimeurs, preuve que cet élément était déterminant pour la mise à prix des possessions de Gobert mais aussi pour l'usage qu'en aurait fait ce dernier. Il y avait donc du « papier de gros bon », du « papier commun », de la « carte fine » ainsi que du « vieil parchemin »<sup>197</sup>. Nous l'avons évoqué en amont, mais ces différentes qualités permettaient de concevoir et de publier des ouvrages à des prix différents car leurs matériaux et leur production ne réclamaient pas, au départ, le même investissement financier.

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, les feuilles de papier se standardisèrent concernant leur taille. Les plus usitées étaient surtout celles équivalentes à notre format raisin actuel, soit 44 centimètres par 33<sup>198</sup>. C'était donc à partir de cette taille que les feuilles étaient pliées, plus ou moins de fois, donnant ainsi les noms de formats différents : in-folio, in-quarto, in-octavo... jusqu'à parfois in-128°.

Il fallait également penser la matière première qui servait à réaliser ces feuilles de papier. Celui fait à partir de chiffon, le plus répandu à cette époque, nécessitait une grande quantité d'eau courante pour pouvoir être produit. La Bretagne disposait justement de ce marché de chiffon à tel point qu'elle en exportait même hors du royaume de France. Néanmoins, ces chiffons ne se destinaient pas à la fabrication du papier. Cet élément fondamental à l'imprimerie se situait surtout, sur le territoire français, en Auvergne et en Champagne. Quelques moulins bretons étaient cependant utilisés à cette fin durant l'époque moderne. Il nous est toutefois difficile d'établir le lien qui unissait libraire.esses, imprimeur.euses et fabricant.es de papier tant les sources nous manquent. Nous savons simplement que seule la période incunable put profiter d'un papier local, à telle enseigne que les premières presses s'installaient aux environs de cette production<sup>199</sup>.

Lorsque l'éditeur.trice commercial.e avait fait le choix de papier, il fallait ensuite définir le format de l'impression. Plus ce dernier était petit, plus cela

---

197 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, respectivement l. 398, l. 401, 1.436, 1.438. « Sept rames de papier de gros bon prizez ensemble la somme de sept livres tournoiz [...] Huict rames de papier commun prisees chacune vingt solz [...] Ung cent de carte fine prise trante solz [...] Cent quinze livres de vieil parchemin autrement appelle manuscript la livre prise trois solz ».

198 WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 26.

199 WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*

demandait une certaine expertise car les pages étaient plus nombreuses sur un même recto de la feuille de papier. Après la guerre de la Ligue, la Bretagne connut une sophistication relativement importante de ces imprimés. En témoigne justement les *Coutumes generales des païs et duché de Bretagne* de notre éditeur commercial Luc Gobert<sup>200</sup>. Cet imprimé fut le premier in-24° de la région. C'est grâce à sa si petite taille mais aussi à son importance juridique que sa circulation fut aussi importante au sein de tout le duché.

Enfin, l'éditeur.trice commercial.e devait faire en sorte que ses ouvrages attirent le mieux possible un important lectorat afin de s'assurer des rentrées d'argent. Le choix de la typographie mobile avec laquelle les livres étaient imprimés permettait de rendre la production plus ou moins attrayante, en accord ou non avec la mode de l'époque ou les goûts et pratiques des lecteur.trices... Dans l'inventaire après décès de Luc Gobert, peu d'informations nous sont données sur la nature précise des fontes : nous connaissons leur taille ainsi que leur appartenance aux grandes familles (romaine, italique...) et leur poids. Mais nous ne savons par exemple pas si les romaines étaient celles dessinées par Garamont ou encore Granjon... Les caractéristiques dont nous disposons nous permettent toutefois de découvrir les tailles que Luc Gobert pouvait choisir pour ses éditions. Notre nantais disposait donc de

# Gros [...] canons pezant

---

<sup>200</sup> WALSBY, Malcolm, *op. cit.*, p. 236 : cet ouvrage souligne que cet in-24° n'a pas été mentionné dans le Répertoire bibliographique de Louis Desgraves.

*Les coutumes generales des païs et duché de Bretagne*, Nantes : Luc Gobert, 1607.

quarante livres

prise trois solz

six deniers la

livre vij lt,

[...] petits canons pezant

quarante livres prise trois

solz six deniers la livre vij

lt,

Gros romain et *italicque* pesant cent livres

prise trois solz six deniers la livre cy xvij lt

x s,

Saint Augustin et *italicque* pesant cent cinquante  
livres aussy prise trois solz six deniers la livre xxvj lt v  
s,

*Italicque de Ciceron pessant trante livres aussy prise trois solz six  
deniers la livre cv s,*

Philosophie pessant cent livres prise trois solz six deniers la livre  
cy xvij lt x s,

Gros [...] romain pessant six livres aussy  
prise a ladite raison de trois solz six deniers  
la livre cy xxxv s,

[...] petit romain pessant six livres aussy prise a ladite raison de trois  
solz six deniers la livre cy xxxv s<sup>201</sup>.

Ces différentes fontes permettaient d’avoir un rendu comme ci-dessus. Nous constatons que Luc Gobert était relativement en phase avec son époque et les tendances qui en découlaient. L’usage, par exemple, de l’italique était répandu dans les ouvrages humanistes ou dans les belles lettres. Les romaines quant à elles, bien plus courantes, se déclinèrent selon plusieurs distinctions et étaient la typographie la plus usitée.

La troisième page de l’*Arrest de la Cour de Parlement de Paris contre le tres meschant parricide François Ravailac prononcé et executé le 27 may 1610* nous indique par exemple l’utilisation d’ornements et d’une lettrine<sup>202</sup>. Ces derniers, très certainement xylographiés, rendaient la page plus esthétique et la lecture plus

---

201 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 449-457.

202 Arrest de la Cour de Parlement de Paris contre le tres meschant parricide François Ravailac prononcé et executé le 27 may 1610, Nantes : Luc Gobert, 1610. Numérisé ici. Disponible sur la British Library.

agréable. Ces deux éléments illustratifs sont ceux que l'inventaire désigne comme faisant partie des

cent soixante six figures tant historiees que lettres grises prises l'un aydant a l'autre cinq solz cy xlijt x s<sup>203</sup>.

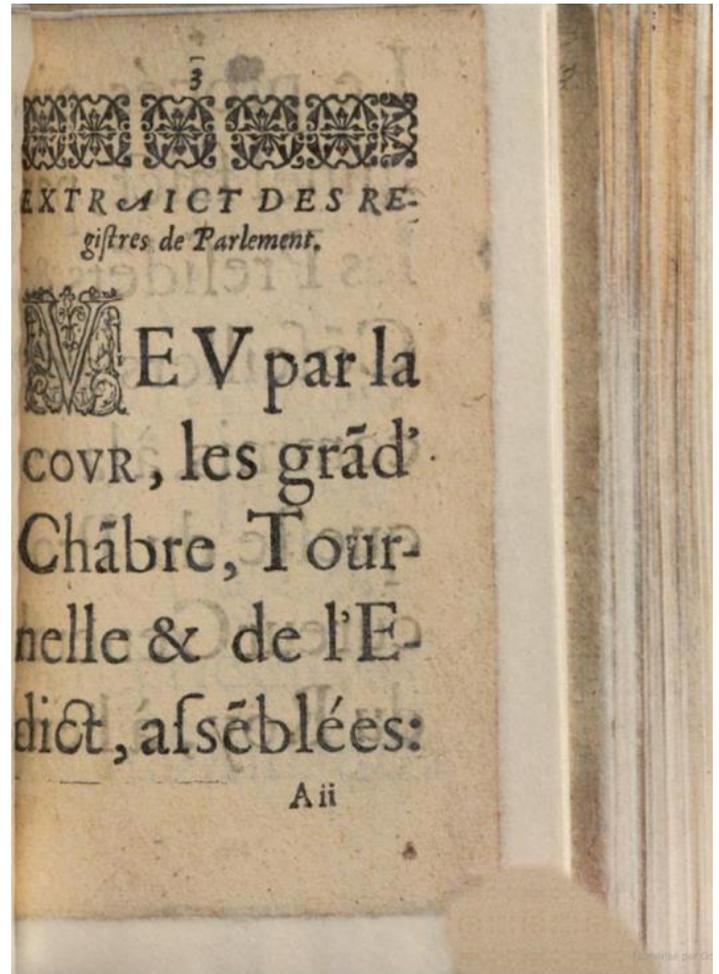
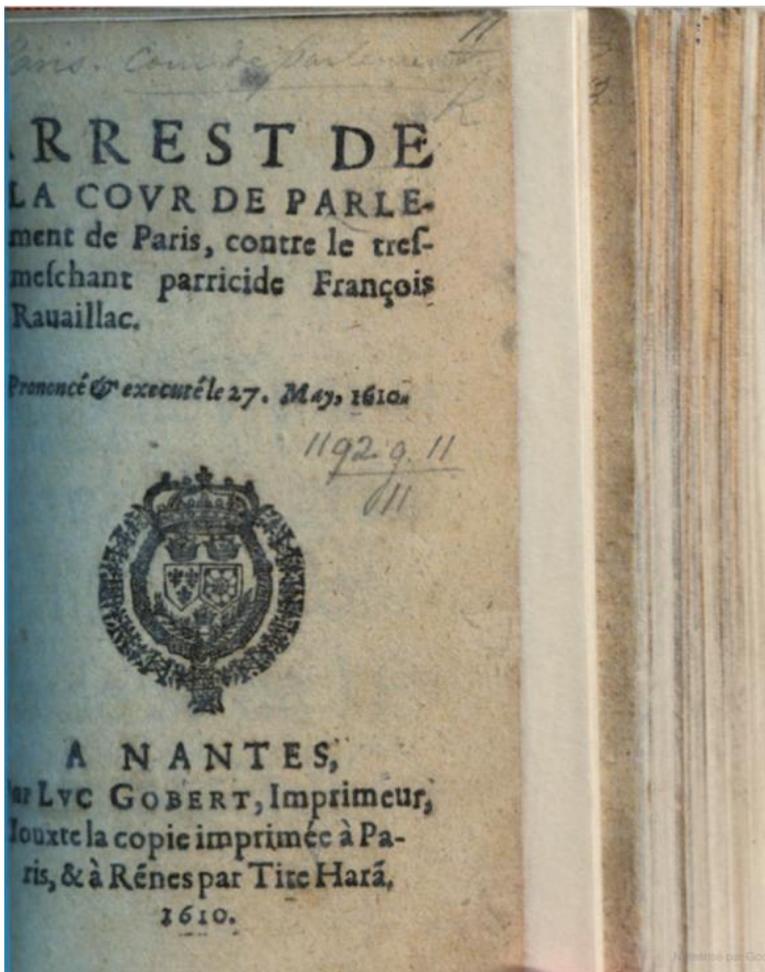


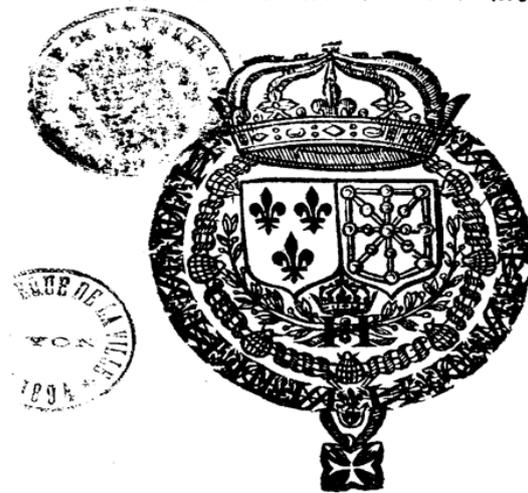
Figure 1- Page de titre et page signée Aii de l'Arrest de la Cour, imprimé par Luc Gobert, 1610

La page de titre fut très certainement imprimée, en partie, avec des fontes Cicéron, ce qui revient à une taille entre 77 et 88 millimètres pour 20 lignes. La page suivante, signée Aii fut quant à elle composée avec des petits canons, soit entre 180 et 219 millimètres pour 20 lignes.

203 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 466-467.

**DISCOVRS** <sup>26</sup>  
DE LA DIGNITE' 31528  
ET PRECELLENCE  
des Fleurs de Lys:  
Et des Armes des  
Rois de France.

*Presenté au Roy de France & de Nauarre  
LOYS XIII. de ce nom.*



A NANTES,  
Par Luc Gobert, Imprimeur & Libraire.  
M. D C. XV.

Figure 2- Page de titre du  
*Discours de la dignité*, imprimé par  
Luc Gobert, 1616

Le style quant à lui du *Discours de la dignité et precellence des fleurs de lys et des armes des Rois de France* est quelque peu différent<sup>204</sup>. La typographie reste sobre mais le titre de l'œuvre fut disposé de telle sorte à former un cul de lampe afin d'à la fois esthétiser et rentabiliser l'espace vide de la page. L'usage d'italique permet par ailleurs de dissocier l'adresse au « Roy de France et de Navarre » du titre entier.

Une fois ses ouvrages conçus et imprimés, Luc Gobert devait ensuite les distribuer, ou les confier à une autre figure que la sienne, celle d'un.e libraire.esse

---

<sup>204</sup> LAISNÉ, Henry, *Discours de la dignité et precellence des fleurs de lys et des armes des Rois de France*, Nantes : Luc Gobert, 1615. Numérisé [ici](#).

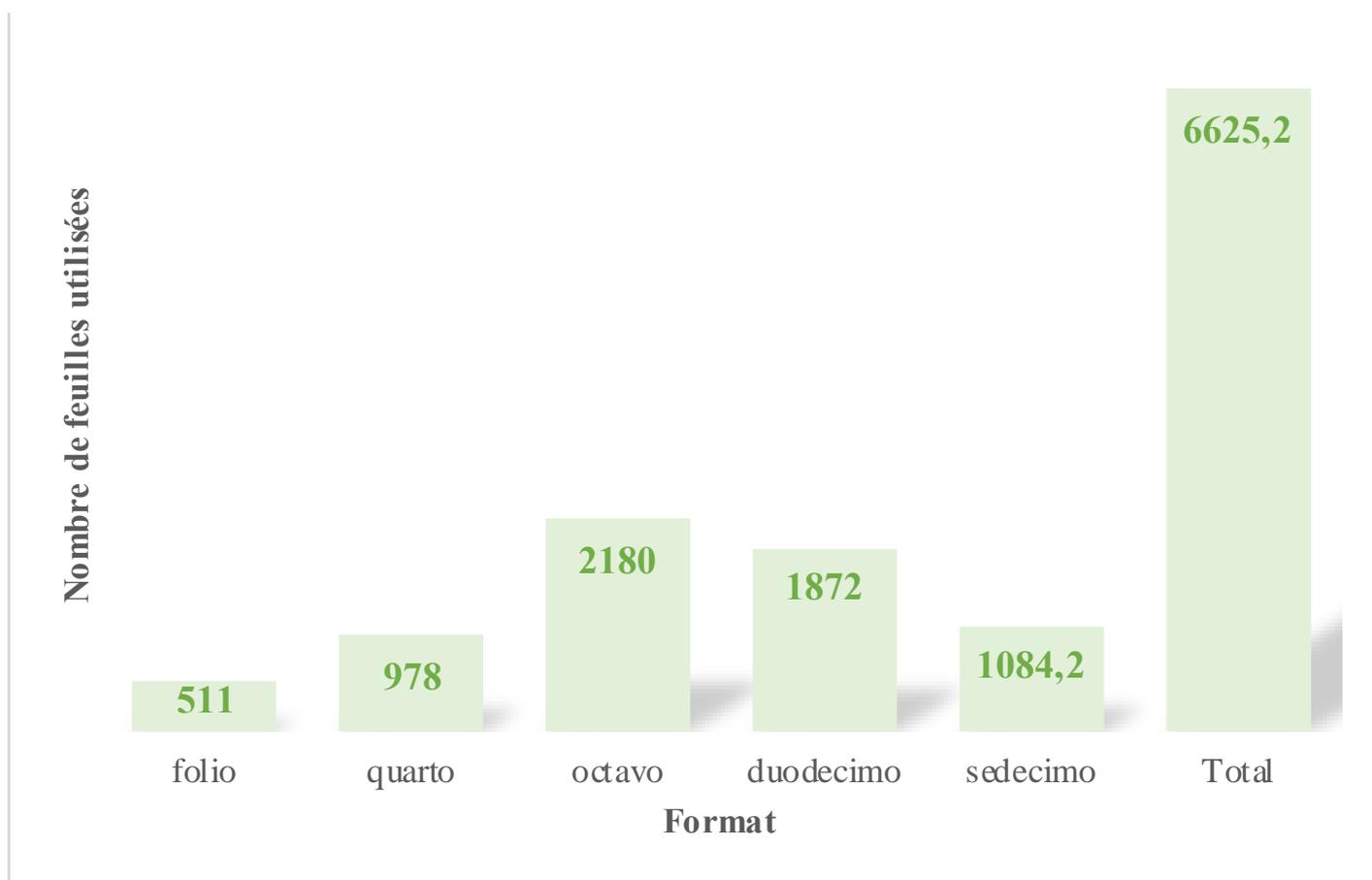
relais ou détaillant.e. La vente de ses ouvrages pouvait aussi se faire plus directement, depuis sa boutique, puisque nous avons vu que Luc Gobert était également vendeur de livres lui-même. Reste à savoir comment les livres étaient disséminés ailleurs qu'à Nantes, à l'intérieur de sa boutique, ou sur les territoires plus ou moins voisins.

Il nous faut donc ici nous pencher sur la question des formats et de la quantité de papier utilisée. Nous avons déjà spécifié que les balles, un tant soit peu imperméabilisées, permettaient de transporter, à l'instar des tonneaux, les différents cahiers de chaque ouvrage. Les travaux de Ian Maclean convoqués par Malcolm Walsby nous apprennent qu'un tonneau pouvait transporter jusqu'à 600 000 feuilles de papier environ tandis que pour une balle, il fallait compter mille feuilles de moins<sup>205</sup>. Puis, concernant les voies commerciales empruntées, nous nous reportons ici à ce que nous avons développé plus haut, dans notre première partie. Soulignons toutefois que plus le format du livre était petit, plus le coût total du transport revenait cher sur le prix total. En somme, il était plus rentable de distribuer de plus gros ouvrages que de moins volumineux.

Grâce à l'étude de notre inventaire, nous sommes parvenue à repérer quels étaient les ouvrages proposés à la vente par Luc Gobert. Si cela a déjà été écrit à plusieurs reprises, nous le spécifions à nouveau : tous les ouvrages identifiés ne nous satisfont pas pleinement. Tandis que certains nous conviennent totalement, d'autres ne le font que moyennement puisque le lieu de publication, le format ou bien le titre ne coïncident pas toujours avec notre source. Néanmoins, à partir de nos investigations, il nous est possible de décréter quelle aurait été la quantité totale de papier par format à transporter si, imaginons, tous les livres avaient été transportés ensemble dans un même contenant. Tous les ouvrages de Luc Gobert auraient donc pu nécessiter d'un peu plus d'un tonneau pour arriver à la boutique puisqu'ils représentaient 6625,2 feuilles de papier, au total.

---

205 MACLEAN, Ian. *Learning and the Market Place*, Leiden Boston: Brill, 2009. ISBN 978-90-474-2894-7 cité dans WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 76.



**Figure 3- Quantité de feuilles de papier selon les formats**

Les inventaires après décès des libraire.esses indiquaient bien souvent les dettes que devaient ces hommes et femmes. Le commerce de l'imprimé fonctionnait, en soi, sur ces dettes multiples à telle enseigne que Lucas Burkart parle de « *debt economy* »<sup>206</sup>. Il est intéressant de voir que Luc Gobert ne semblait pas concerné par cette question, preuve sans doute que ses ambitions de distribution et de vente n'étaient pas aussi importantes.

### **Les ouvrages, des matériaux modelables**

Les ambitions parfois modestes de Luc Gobert se retrouvent également dans certains des ouvrages de son inventaire. En effet, quelques exemplaires, six au

---

<sup>206</sup> BURKART, Lucas, "Early Book Printing and Venture Capital in the Age of Debt: the Case of Michel Wenssler's Basel Printing Shop (1472–1491)". *Buying and Selling*. Leiden Boston: Brill, 2019 cité par WALSBY, Malcolm, *op. cit.*, p. 79.

total, sont « fripés »<sup>207</sup>. Ainsi les *Coustumes du pays et comté de Poisctou*, des *Logicae* d'Aristote mais aussi les livres de *Catéchisme* de Louis de Grenade<sup>208</sup>. La mention de l'état des ouvrages sous-entend que ces derniers avaient très certainement été utilisés auparavant et provenaient ainsi du marché de la seconde main. De la même manière, les ouvrages déjà reliés n'étaient très certainement pas neufs. Nous savons en effet que la plupart du temps, les livres étaient présentés en boutique sans reliure, ou alors les cahiers étaient uniquement et modestement joints en surjet pour qu'ils aient un minimum de tenue. Le ou la future acheteuse pouvait ainsi composer son ouvrage comme il ou elle le désirait, et donner ainsi vie à un recueil unique.

Dans l'inventaire de Gobert, nous trouvons par exemple 1198 exemplaires déjà couverts ou reliés. Parfois

Couvert de rouge [...], de veau rouge [...] de basanne  
verte [...] de cuir [...] de parchemin<sup>209</sup>

mais aussi parfois simplement

A fillet [...], reliés<sup>210</sup>.

Ces livres-là étaient des livres somme toute assez courants et demandés. Parmi eux, des psautiers, des livres d'heures ou encore des abécédaires. Notre libraire et éditeur commercial était donc certain de pouvoir les écouler, même s'ils n'étaient pas fraîchement publiés. Les *Coustumes de Bretagne* imprimées par Luc Gobert faisaient elles aussi partie de ces ouvrages déjà reliés mais pour des raisons évidemment autres : sans doute était-ce Gobert lui-même qui, après les avoir fait imprimer, les avait fait relier par les membres de son atelier ou par un.e artisan.e de Nantes.

---

207 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 140, l. 141, l. 158, l. 168.

208 DU MOULIN, Charles et THÉVENEAU, Nicolas, *Coustumes du pays et comté de Poisctou*, Poitiers : Jacques et Guillaume Bouchet, 1586. In-4°. Numéro USTC : 2089, <https://www.ustc.ac.uk/editions/2089>.

Aristote, *Logica*, Paris : Jacques du Puys, 1590. In-4°. Numéro USTC : 137020, <https://www.ustc.ac.uk/editions/137020>.

DE GRENADE, Louis, *Catéchisme*, s.l., s.e., s.d. In-8°.

209 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 123, l. 120, l. 125, l. 170, l. 334, l. 143, l. 145, l. 155.

210 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 403, l. 410...

Les livres « en blanc », c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas de reliure mais qui étaient simplement tenus ensemble par des points en surjet étaient quant à eux en très grand nombre dans la boutique nantaise. Ainsi y avait-il 2744 exemplaires, tant en in-folio qu'en in-octavo, in-sedecimo ou in-duodecimo. La plupart était des livres de piété populaire qui se vendaient extrêmement bien comme des heures d'apprentis, des demi psautiers ou encore des *Rudimenta* de Jean Despautère afin d'apprendre le latin.

La description de l'état dans lequel les ouvrages se trouvaient ne suffit pas à caractériser l'offre de Luc Gobert. Il nous faut à présent l'analyser de manière typologique, de sorte à révéler les thèmes choisis par notre éditeur commercial, mais aussi formats, les orientations politiques et religieuses... Il nous faut, en quelque sorte, nous pencher un peu plus sur les étalages de notre boutique nantaise.

## **L'ANALYSE TYPOLOGIQUE DES LIVRES A PARTIR DE NOTRE INVENTAIRE APRES DECES**

Lorsqu'un éditeur commercial ou libraire composait ses étalages, aucun des éléments matériels des livres n'était laissé au hasard. Bien au contraire, le choix d'un format plutôt qu'un autre, mais aussi la préférence d'un thème à la place d'un autre était le signe que l'offre s'adaptait à la demande. La variété de la collection de Luc Gobert nous traduit, en quelque sorte, le lectorat nantais mais surtout ses inclinaisons intellectuelles, ses préférences littéraires et ses convictions religieuses. La spécificité nantaise est d'autant plus intéressante à dessiner que nous utiliserons ici les données relatives à la France entière, de 1500 à 1616 – inventoriées sur l'USTC. Nous pourrons ainsi comparer ce qui se faisait dans le royaume avec ce qui était proposé dans l'une des villes les plus importantes du duché breton. Le choix de ces bornes temporelles s'impose à nous puisque ce sont les dates auxquelles les éditions vendues par Gobert sont parues.

### **Une typologie des lieux de publication**

Selon nos investigations et notre sélection des éditions dans la base de données de l'USTC, la plus grande partie des ouvrages proposés par Luc Gobert provenait

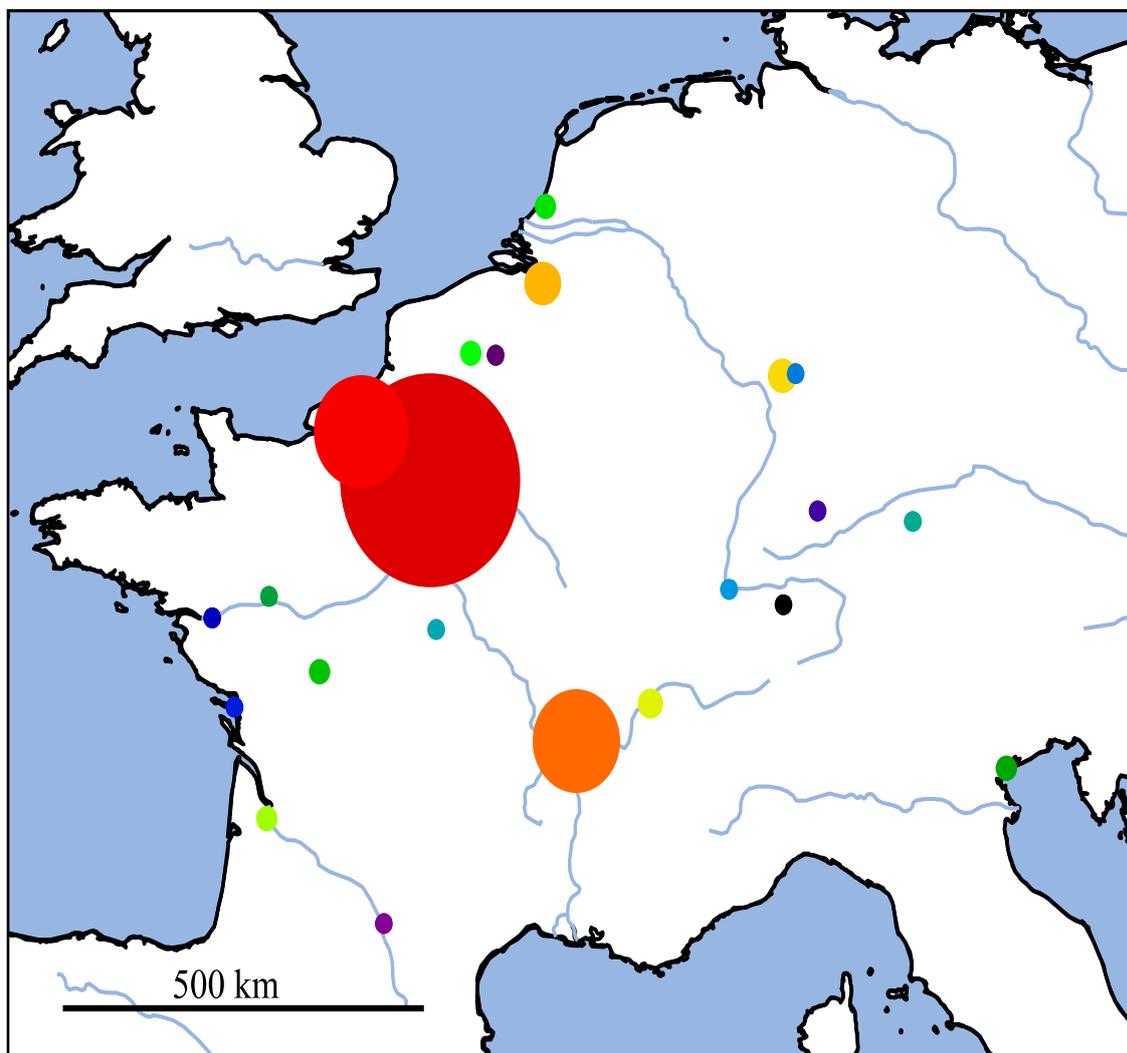
de Paris et de Rouen, si nous omettons ceux dont le lieu de publication ne fut pas bien identifié. Ces deux villes représentent respectivement 21% et 10% des provenances totales dans notre boutique. À l'échelle nationale, en sortant de l'échoppe de Gobert, Paris était aussi le premier centre du royaume, à 47%, sur toutes les éditions repérées par la base de données<sup>211</sup>. Cette primauté parisienne et rouennaise est facilement visible sur notre carte, ci-dessous, par la différence de taille notoire entre chacun des ronds représentant les villes.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que Rouen détrône de peu Lyon qui représentait chez Gobert 9% des provenances et, à l'échelle nationale, 21,5%, soit la place juste après Paris. En effet, le XVI<sup>e</sup> siècle fut la période où s'imposa véritablement cette ville normande, jusqu'à dépasser Lyon au début du XVII<sup>e</sup> siècle. La suprématie parisienne et rouennaise dans l'offre de Gobert s'explique aisément par les axes de circulations que nous avons déjà dessinés plus en amont. Ces deux centres

---

<sup>211</sup> Tous ces calculs ont été réalisés à partir des données de l'USTC avec, comme critères, le choix du territoire français ainsi que les dates allant de 1500 à 1616.

pouvaient en effet profiter de la Seine et de ses affluents pour distribuer leur production et répandre celle-ci jusqu'en Bretagne, et donc, jusqu'à Nantes.



- |                 |                |                   |                    |
|-----------------|----------------|-------------------|--------------------|
| ● Paris (43)    | ● Bordeaux (2) | ● Augsbourg (1)   | ● Nantes (1)       |
| ● Rouen (21)    | ● Douai (2)    | ● Bourges (1)     | ● Reutlingen (1)   |
| ● Lyon (19)     | ● Leyde (2)    | ● Bâle (1)        | ● Toulouse (1)     |
| ● Anvers (6)    | ● Poitiers (2) | ● Hanau (1)       | ● Valenciennes (1) |
| ● Francfort (4) | ● Venise (2)   | ● La Rochelle (1) | ● Zurich (1)       |
| ● Genève (3)    | ● Angers (1)   |                   |                    |

**Figure 4- Lieux de publication des éditions proposées par Luc Gobert**

Les autres lieux de publication des œuvres vendues par Gobert étaient également internationaux. Cela illustre bien l'ouverture vers le monde extérieur que nous avons dépeint dans notre première partie. Nantes commerçait avec des villes lointaines comme Anvers ou Francfort qui, respectivement, dans l'échoppe

de Gobert, correspondaient à 5% et 3% de tous les lieux de publications, nationaux comme étrangers.

Dans l'inventaire, les centres cette fois-ci provinciaux étaient moins importants quantitativement et coïncidaient bien avec ceux relatifs à tout le royaume français. Autrement dit, Luc Gobert et ses choix commerciaux ne favorisaient pas plus certains centres secondaires comme Toulouse ou Bourges que ne le faisaient non plus les grandes villes comme Paris ou Rouen.

### **Formats et langues, quelles tendances pour la mise en forme ?**

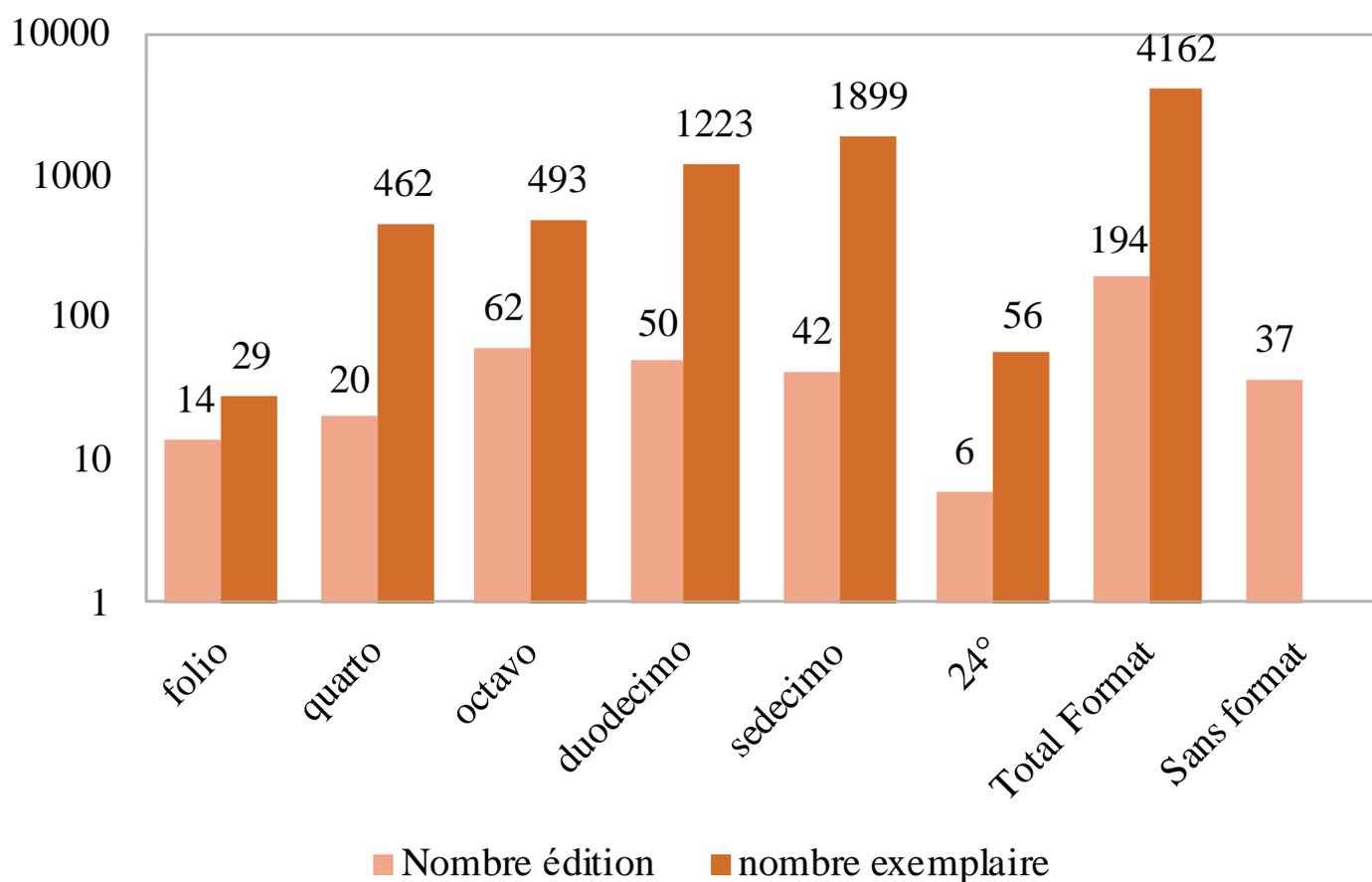
Après la période incunable, de plus en plus de petits formats émergèrent sur le marché de l'imprimé et remplacèrent peu à peu les in-folios et in-quartos. Malcolm Walsby a par exemple calculé –à partir de l'USTC– qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les éditions in-octavos étaient quatre fois plus nombreuses que celles en in-folio<sup>212</sup>. Les formats plus petits présentaient plusieurs avantages pour l'édition des textes. La typographie utilisée était souvent plus petite que celle des grands formats et permettait donc d'avoir plus de surface écrite. Par ailleurs, les impressions se faisaient plus rapidement car le nombre de feuilles total était en général moins important que celui des grands formats. Les membres de l'atelier pouvaient accorder, d'autre part, moins d'expertise et de temps car, lorsque le texte était court, les cahiers étaient moins nombreux à relier et le processus de création était donc plus aisé. Puisque l'utilisation de feuilles de papier était moindre, les coûts l'étaient également. Les petits formats permettaient ainsi à un.e éditeur.trice commercial.e de s'adresser à un public plus modeste, mais nous développerons cela dans notre dernière partie.

Luc Gobert avait lui aussi choisi plus d'éditions en in-octavo et in-duodecimo que de folios ou de quartos. Les livres dans ces formats-ci plutôt que dans ceux-là étaient probablement ceux de seconde main. En effet, lorsque nous nous penchons sur ces ouvrages, ce sont ceux « fripés », ou « couverts de basanne » ou ceux avec d'autres types de reliures mais qui, globalement, ne sont pas de simple feuilles

---

<sup>212</sup> WALSBY, Malcolm, *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2020, p. 49.

surjetées. Ce sont aussi ceux qui, pour la plupart, sont les plus anciens. La présence de ces grands formats s'explique donc surtout par leur appartenance au marché d'occasion plus qu'à celui de la nouveauté. Certains étaient toutefois neufs et furent très certainement achetés par Luc Gobert afin de cibler un lectorat qui avait les moyens de s'offrir ce genre d'ouvrages.



**Figure 5- Nombre d'éditions et d'exemplaires d'après l'inventaire de 1616**

Les langues étaient elles aussi variées et suivaient plus ou moins la tendance nationale. Cette dernière favorisait le français qui, pourtant aux siècles passés, avait été mis de côté dans le monde de l'imprimé. Dans son étude sur la Bretagne, Malcolm Walsby a mis en avant l'importance des langues vernaculaires du côté de la production de livres locaux. En faisant la somme entre le breton et le français, la Bretagne comptabilisait, selon l'auteur, jusqu'à 86% de sa production en langues

vernaculaires<sup>213</sup>. De notre côté, si nous nous penchons vers Luc Gobert, 48% des ouvrages publiés étaient de langue française tandis que 41% étaient en latin. L'allemand et le grec représentaient de très petites quantités, respectivement 4% et 1% des publications faites en France<sup>214</sup>. Dans la boutique de Gobert, hormis les éditions dont nous n'avons pas réussi à décrire la langue, c'était également le français et le latin qui dominaient dans son offre. Ni l'allemand ni le grec ne faisaient cependant partie des étals de l'échoppe. Sans doute était-ce dû aux types de lectorat qui s'approvisionnaient chez notre homme, mais nous aborderons cela plus tard.

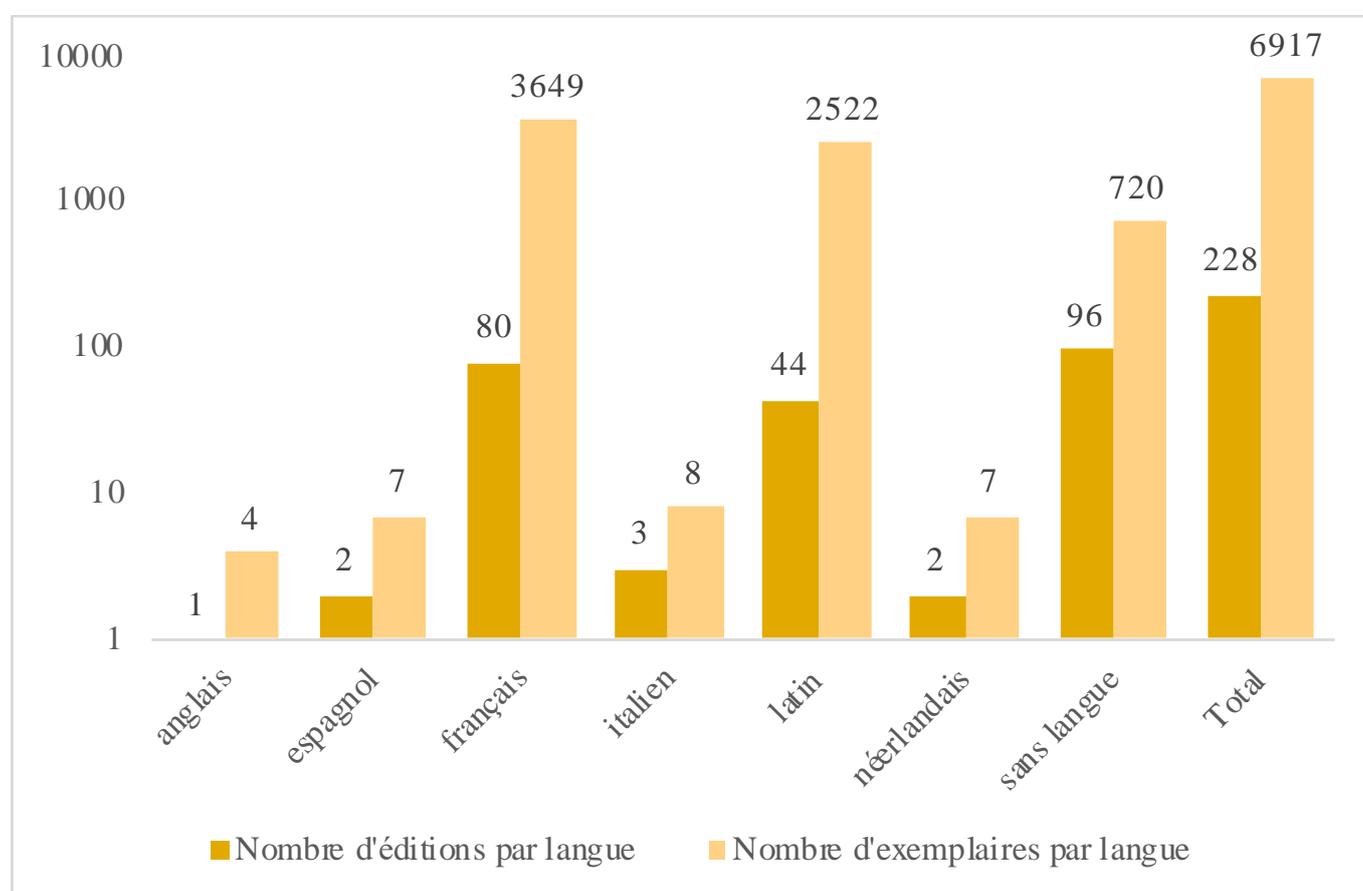


Figure 6- Nombre d'éditions et d'exemplaires selon les langues

213 WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*, p. 238.

214 Données de l'USTC.

## Les thèmes et les années des éditions

Les thèmes choisis par Luc Gobert étaient, somme toute, assez diversifiés et étaient au nombre de 21. Parmi eux se trouvaient des livres d'adage, d'agriculture, de pronostications, des classiques, des coutumes, des dictionnaires mais aussi des ouvrages de droit, d'économie, d'éducation, d'histoire, de littérature, de musique, de philosophie, et surtout, de religion. Dans la figure ci-dessous sont représentés tous ces thèmes avec, pour référence, le nombre d'éditions. Plus ce dernier est important, plus le carré lié au thème est grand. Cette figure permet de visualiser les différences quantitatives entre tous ces nombreux thèmes.

Une fois encore, nous constatons une certaine cohérence numérique entre les thèmes prédominants chez Luc Gobert et ceux à l'échelle nationale. Dans un cas comme dans l'autre, ceux consacrés à la religion étaient les plus importants : 36% des éditions pour notre nantais et 28% de celles nationales, soit les toutes premières.

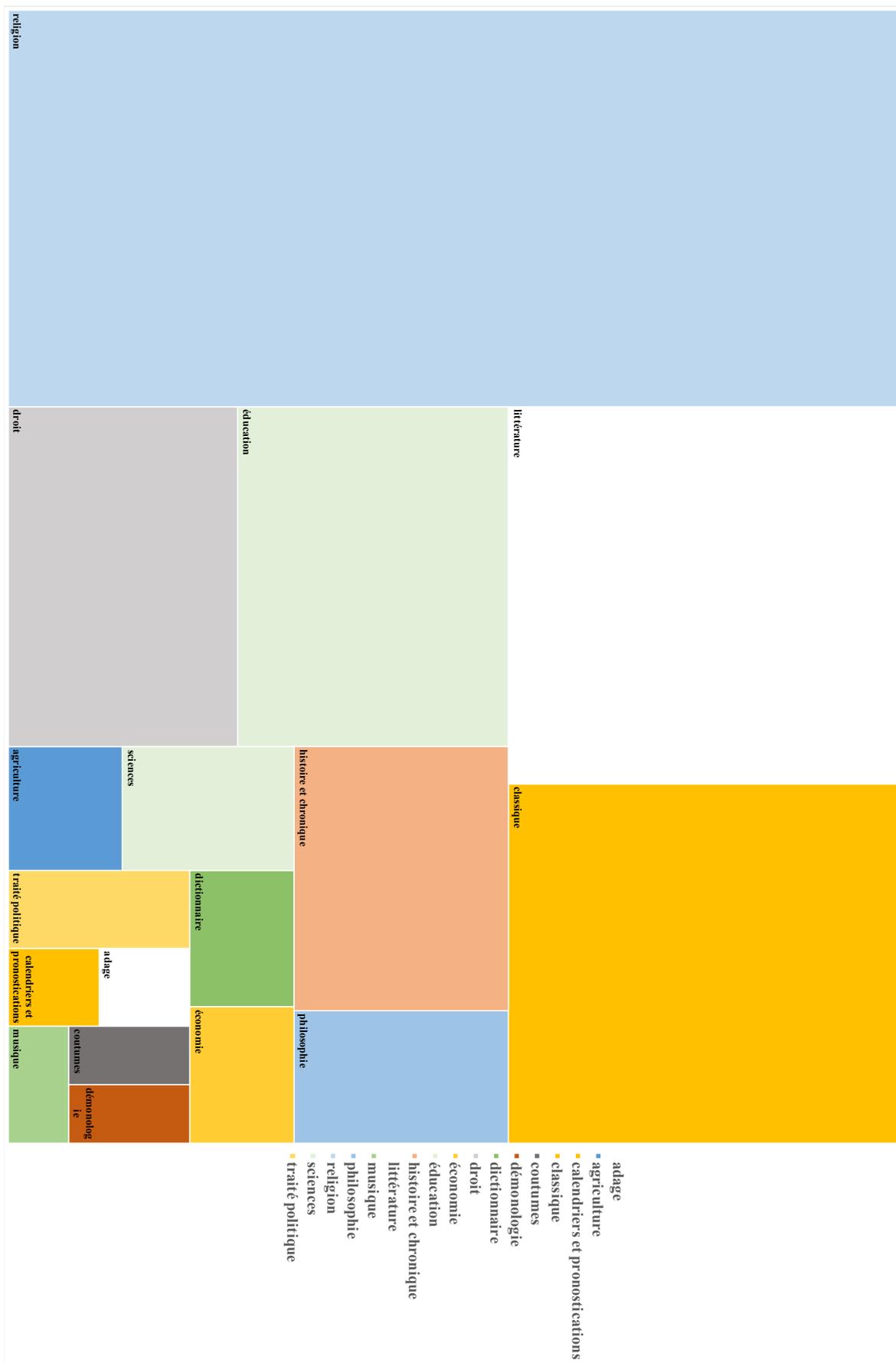


Figure 7- Diversité des thèmes ordonnés par nombre d'éditions

Parmi ces éditions, beaucoup sont consacrées à la piété quotidienne : livres d'heures ou encore psautiers... Avec ces derniers, prêtres et ceux.elles qui savaient lire et écrire apprenaient le latin. Ces chants composés par le roi David étaient très importants dans la vie des fidèles et comportaient tous les aspects de la vie morale de l'individu mais aussi de sa relation avec le divin. Ils étaient donc très lus et il n'est pas étonnant qu'ils fussent en grand nombre dans les étals de Gobert. La nature relativement courte de ce texte permettait par ailleurs aux lecteur.trices de les relier avec d'autres imprimés afin de composer un recueil selon leurs pratiques mais aussi afin de préserver au maximum ces feuillets fragilisés par leur petit nombre. C'est d'ailleurs pour cela qu'identifier des textes aussi courts est très compliqué car ils ne sont bien souvent pas correctement catalogués et il nous est donc difficile de les repérer parmi les autres ouvrages déjà reliés.

Les livres de catéchisme étaient quant à eux encore plus nombreux et, surtout, encore plus utilisés par la population. Beaucoup étaient ceux écrits de la main de Louis de Grenade. Ce dominicain était proche du pouvoir ecclésiastique qui mit en œuvre la Contre-Réforme sur le territoire ibérique. Il était très clairement contre les positions protestantes. Ce n'était d'ailleurs pas le seul auteur de l'offre de Gobert à être un franc catholique. Parmi eux se trouvait par exemple Jean Maldonat, « grand démonologue de l'époque » et théoricien de la Ligue –parti politique ultra-catholique<sup>215</sup>.

Au sein de ces nombreux livres religieux se côtoyaient tant les œuvres de François de Sales –l'*Introduction à la vie dévote*, par exemple– que les *Méditations* de Saint Augustin ou bien les *Justes grandeurs de l'Église romaine* de Sylvestre de Laval...<sup>216</sup> Il y avait donc à la fois de grands classiques qui étaient lus depuis plusieurs siècles comme d'autres œuvres plus modestes qui faisaient, à l'instar des premiers, l'apologie de la foi romaine et catholique. C'est sans doute cette ligne

---

215 PEARL, Jonathan L., *The Crime of Crimes: Demonology and Politics in France (1560 - 1620)*, Waterloo, Ontario: Wilfrid Laurier University Press, 1999. ISBN 9780889202962. Dans cet ouvrage, l'auteur montre que le théoricien voyait dans le protestantisme les agents d'un complot satanique, dont les sorcières et les possédés en illustraient aussi l'existence.

216 SALES, François de, *Introduction à la vie dévote*. Douai : Balthazar Bellère, 1614. Numéro USTC : 1117396.

SAINT AUGUSTIN, *Méditations*. Lyon : Jean Pillehotte, 1585. Numéro USTC : 19422.

LAVAL, Sylvestre de, *Justes grandeurs de l'Église romaine*. Poitiers : Antoine Mesnier, 1611. Numéro USTC : 6808023.

éditoriale que garda toute sa vie Luc Gobert plutôt que celle qui veillait à l'aura intellectuelle des auteur·trices de sa boutique.

La deuxième catégorie très importante dans les fonds de notre vendeur nantais était la littérature : œuvres narratives mais aussi poétiques et théâtrales remplissaient les étagères de Gobert. Tous ces ouvrages représentaient 15% de toutes ses éditions tandis qu'à l'échelle du royaume, c'était plutôt 10% de la production. Dante, du Bellay et Ovide étaient ainsi aux côtés d'autres auteur·trices. Ces dernier.es louaient surtout les classiques latins et italiens en s'inspirant de leurs canons –le *Parnasus poeticus biceps* de Nicolas Nomexy fut, par exemple, une œuvre très largement diffusée tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle.

La majeure partie de ces œuvres littéraires était écrite en langue française et attirait de nombreux.euses lecteur·trices. L'édition établie par Antoine Caillaut à Paris du *Trepassement et l'assomption de nostre dame* était par exemple en 420 exemplaires. Cette œuvre rédigée de la main de Martial d'Auvergne devait donc réussir à conquérir un lectorat très important. D'autres ouvrages écrits cette fois-ci en latin avaient rencontrés eux aussi un grand succès. Ainsi, les *Illustrium poetarum flores* qui avaient 6 de leurs exemplaires dans les étals de Gobert. Beaucoup de ces œuvres littéraires étaient des in-duodecimos, surtout celles qui étaient versifiées car ce format offrait une page assez longue et fine pour que des vers puissent s'y déposer. Les œuvres narratives étaient quant à elles surtout dans des formats in-quartos. La figure suivante illustre justement la répartition majoritaire des formats selon les thèmes et les langues principales de tous ces textes. Plus la section colorée relative au format est épaisse, plus le nombre d'éditions qui y est rattaché est important. Les espaces en blanc représentent les ouvrages dont nous n'avons réussi à trouver ni le format, ni le thème, ni la langue.

Les classiques latins avaient également été sélectionnés par notre commerçant. Horace, Ovide, Suétone mais aussi Ésope, Cicéron ou encore Tite-Live étaient relativement nombreux et, surtout, chacune de leurs éditions était plusieurs exemplaires. Ces auteurs majeurs étaient ceux privilégiés tant à Nantes que dans

le reste du royaume de France<sup>217</sup>. La seule différence majeure entre les étalages de Gobert et ceux de tout le territoire était la présence notoire d'Aristote qui, étonnement, ne faisait pas partie de la sélection de notre nantais.

Parce qu'ils étaient écrits en latin et qu'ils pouvaient donc être lus par tout et toute lecteur.trice d'Europe moderne, ces ouvrages provenaient de centres étrangers tels qu'Anvers, Francfort ou encore Genève. Cependant, même si la plus grande partie de ceux rédigés en latin venaient d'autres territoires que celui français, certaines œuvres latines et classiques étaient tout de même imprimées dans des villes comme Lyon, Paris ou Rouen.

---

217 Données de l'USTC.



Figure 8- Diversité des formats selon les thèmes et langues principales

La concordance entre les offres de vente sélectionnées par Gobert et celles de tout le territoire national ne doit pas nous surprendre. L'étude de Malcolm Walsby réalisée sur toute la Bretagne a largement démontré que les imprimeur.euses du

duché prenaient peu de risques quant au choix de leur production<sup>218</sup>. Après la guerre de la Ligue, le débat intellectuel trouva une place un peu plus importante néanmoins et permit de desserrer quelque peu l'autorité et le contrôle royaux. Cela donna donc lieu à partir du début du XVII<sup>e</sup> siècle à une ouverture plus large vers d'autres lectures et, ainsi, à des œuvres un peu différentes. Mais globalement, nous constatons peu d'excentricités de la part des membres du monde du livre breton.

L'une des productions qui fut cependant absente de l'inventaire de Luc Gobert concerne les œuvres pamphlétaires. Durant la guerre de la Ligue, ces textes courts –jusqu'à 9 fois plus que les autres !– connurent un grand essor –près de six fois plus nombreux qu'au siècle précédent<sup>219</sup>. Ces libelles étaient souvent imprimés en format in-quarto ou in-octavo et passaient de main en main afin de répandre des opinions plus ou moins controversées par le reste de la population. Si pour l'ensemble de cette dernière l'alphabetisation n'était pas systématique, ces textes diffamatoires parvenaient tout de même à circuler grâce à l'oralité, durant des lectures publiques par exemple.

Néanmoins, nous l'avons bien spécifié, ces textes étaient très courts. D'une page à, dans de rares cas, une petite dizaine, ces impressions étaient souvent faites sur des feuilles dont la reliure n'existait pas systématiquement, bien au contraire. Pour avoir une durée de vie plus longue et, surtout, plus sécurisée, elles pouvaient être reliées à d'autres ouvrages plus imposants, sous la forme de recueils, au gré des envies du ou de la lectrice, à l'instar des demi-psautiers par exemple. Cela pourrait donc expliquer qu'aucun exemplaire des pamphlets n'ait laissé de trace dans l'officine et la boutique de Gobert. Une autre raison, et nous la suivons davantage, pourrait être l'attitude politique de notre homme. Sans doute ne souhaitait-il pas forcément afficher ses convictions politiques et religieuses et s'attirer ainsi de possibles ennuis. En effet, hormis l'œuvre de Louis Richeome nommée la *Plainte apologetique au roy tres-chrestien de France & de Navarre pour la Compagnie*

---

218 WALSBY, Malcolm, *ibid.*

219 *Ibidem* : dans son ouvrage, Malcolm Walsby démontre que de 1566 à 1576, on utilisait environ 0,92 feuille par titre, tandis que de 1577 à 1587 c'était plutôt 1,66 et, de de 1588 à 1598, c'était encore moins, soit 0,19 feuilles (p. 222).

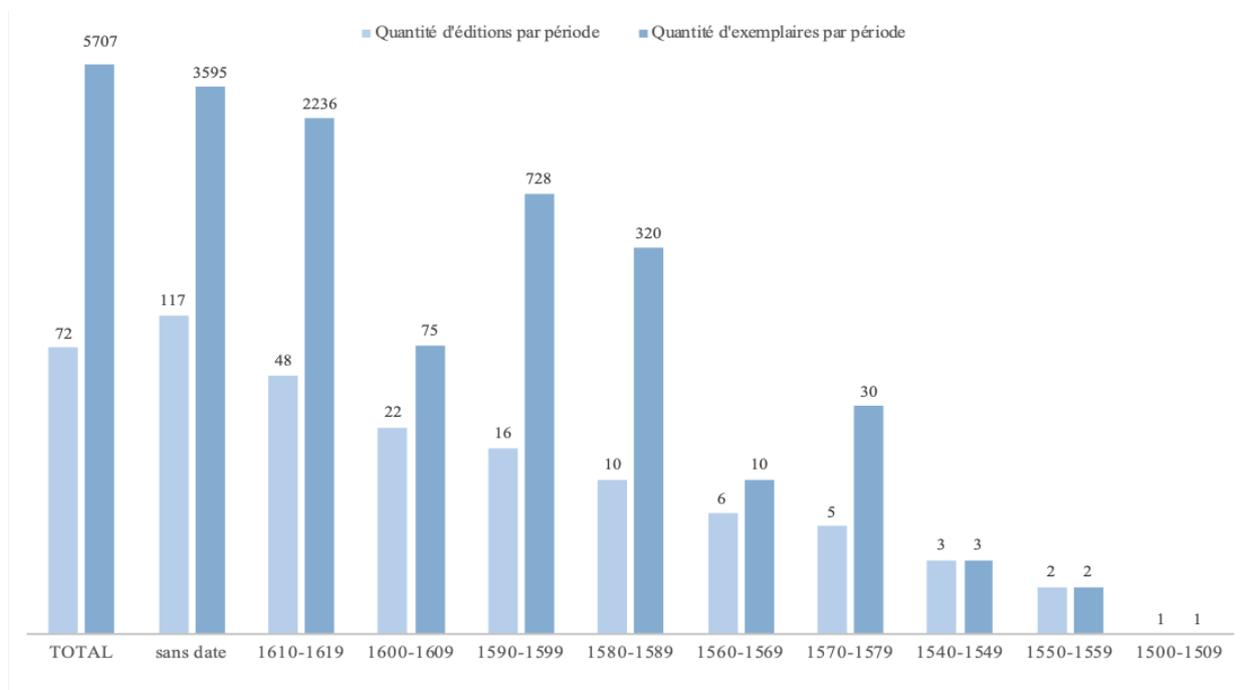
*de Jesus. Contre le libelle de l'auteur sans nom, intitulé Le franc & veritable discours*, aucune des œuvres religieuses n'avait de portée polémique. La ligne éditoriale de Luc Gobert était sans doute très différente de celle de Mathurin Papolin, quelques décennies auparavant, qui n'hésitait pas à proposer autant d'œuvres catholiques que protestantes, quitte à subir des attaques de la part des catholiques à plusieurs reprises<sup>220</sup>.

L'offre pouvait se caractériser par ailleurs par l'âge des ouvrages proposés. Cette analyse nous permet par exemple de comprendre un peu mieux la stratégie de Luc Gobert et être en mesure de savoir s'il privilégiait les livres d'occasion. Elle nous permet d'autre part de savoir si les stocks s'écoulaient rapidement. Un livre qui ne disposait par exemple pas de reliure mais qui était très vieux par rapport à la date de rédaction de notre inventaire signifie sans doute qu'il n'avait pas trouvé d'acheteur.euse du temps de la boutique de Gobert. L'année moyenne de publication des éditions proposées à la vente par notre nantais était 1597, soit 19 ans avant sa mort. Mais le graphique ci-dessous nous montre aussi que la plus grande partie des éditions, 20,5% d'entre elles, était en réalité éditée entre 1610 et 1619. Cela nous indique plusieurs choses. La première est que Gobert poursuivit son activité jusqu'à la dernière décennie de son existence. La deuxième nous prouve par ailleurs que les ouvrages circulaient rapidement après leur publication puisque des livres produits après 1610 étaient déjà parvenus à la boutique de notre homme à sa mort, en 1616. La plupart des œuvres dont disposait le commerçant étaient donc majoritairement contemporaines à sa carrière d'éditeur commercial.

---

220 WALSBY, Malcolm, *ibid*, p. 189.

En somme, en tant qu'éditeur commercial, Luc Gobert semblait prendre peu de risques : sa production concernait surtout la ville dans laquelle il établissait son commerce –ainsi les *Coustumes de Bretagne*, les *Arrests du parlement...*– et ses imprimés déviaient peu de ses convictions religieuses si nous en croyons



**Figure 9- Répartition des publications par décennies**

l'hégémonie des textes et auteurs catholiques. Notre homme apportait toutefois du soin à chacune de ses publications en utilisant lettrines, ornements et mise en page réfléchi pour être un minimum esthétique.

Il lui fallait alors être également un bon libraire : parvenir à mettre en place la meilleure stratégie de vente d'ouvrages, mais aussi cerner les goûts de son lectorat, et enfin rendre son lieu de travail –sa boutique– attrayant afin d'être sûr d'écouler ses stocks.

# LE LIBRAIRE DETAILLANT

---

## LA VENTE DE LIVRES AU DETAIL

Le soin apporté à ces nombreuses et diverses tâches –la stratégie de vente, le bon discernement des appétences de son lectorat ainsi que l’aménagement de sa boutique– était en effet une condition *sine qua non* pour Luc Gobert s’il souhaitait faire sa place en tant que libraire à Nantes. En effet, la figure de ce vendeur dans le monde du livre était primordiale dans le circuit de l’imprimé. Le libraire était l’intermédiaire inévitable entre l’acheteur.euse et le livre.

### « La longue traîne » comme stratégie de vente

Pour saisir le rôle de Luc Gobert, il faut avant tout revenir sur l’imprimé en tant que marchandise. Nous l’avons évoqué, en amont, dans notre introduction, mais la thèse reprise et accentuée par Malcolm Walsby à partir des premiers écrits de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin est ici nécessaire<sup>221</sup>. Les imprimés, à l’instar des autres produits mis sur le marché économique, politique et commercial, se greffèrent, dès leurs débuts, sur des domaines marchands déjà existants<sup>222</sup>. Cela eut pour conséquence évidente un fonctionnement en parallèle aux circuits de distribution.

Au départ, ces derniers étaient très courts mais plus l’industrie de l’imprimé se développa, plus les réseaux de distribution se complexifièrent jusqu’à ce que la production se centralise<sup>223</sup>. Il fallut alors être aidé.e de vecteurs et vectrices nouvelles pour que les ouvrages continuent de circuler et qu’ils ne se cloisonnent pas à leur lieu de naissance. C’est ainsi qu’émergea, presque officiellement, la figure des libraires et libraires.

---

<sup>221</sup> Nous nous reportons ici à la 33<sup>e</sup> note de bas de page lorsque nous évoquons le livre comme « objet technique » (cf. *L’apparition du livre* publié en 1958).

<sup>222</sup> Cette thèse est défendue dans toutes les recherches de Malcolm Walsby.

<sup>223</sup> WALSBY, Malcolm, 2020, « Les étapes du développement du marché du livre imprimé en France du XVe au début du XVIIe siècle », *Revue d’histoire moderne contemporaine*, 7 octobre 2020. Vol. 673, n° 3, p. 5-29.

Luc Gobert faisait donc partie de ce corps de métier et put se développer aux côtés de ses confrères et consœurs tant grossistes que détaillantes. Ces dernier.es étaient très nombreux.es, plus d’ailleurs qu’ils et elles ne le sont aujourd’hui. En dehors de Paris et Lyon, les centres principaux du royaume de France, les travaux de Malcolm Walsby démontrent qu’il y avait plus de 2 700 membres actifs et actives sur l’ensemble du territoire<sup>224</sup>. La majeure caractéristique des libraire.esses détaillant.es était leur offre très large d’ouvrages.

Autrement dit, ces femmes et ces hommes auxquels se rattachait Gobert, proposaient à leurs client.es une grande variété d’imprimés, sans pour autant que ces derniers ne soient en très grand nombre d’exemplaires. Ils travaillaient de manière tout à fait différente par rapport à leurs confrères et consœurs grossistes. Cette stratégie de vente a d’ailleurs été conceptualisée et étudiée à notre époque contemporaine. Ainsi, Chris Anderson montre dans son ouvrage que le commerce qui découle des plateformes en ligne ne se concentre pas sur les claires et évidentes ventes mais plutôt sur celles que nous pourrions qualifier de niche<sup>225</sup>. C’est ce qu’il nomme la *long tail*, longue traîne en français.

---

<sup>224</sup> WALSBY, Malcolm, *Booksellers and printers in provincial France, 1470-1600*. Leyde : Brill, 2021. The Handpress world, volume 68, 978-90-04-32413-8.

<sup>225</sup> ANDERSON, Chris. *La longue traîne: la nouvelle économie est là ! 2e édition [mise à jour et Enrichie]*. Trad. par Brigitte VADÉ et Michel LE SÉAC’H. Paris : Pearson-Village mondial, 2009. ISBN 978-2-7440-6385-5. 338 cité par WALSBY, Malcolm, *L’imprimé en Europe occidentale...*, p. 83.

Le fait de privilégier la diversité des ouvrages à leur quantité permettait également d'être allégé.e des questions de stockage. Luc Gobert agissait déjà de cette manière à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle. La figure ci-dessous témoigne justement de cette stratégie : chaque point correspond au nombre d'occurrence de chaque édition. Autrement dit, le point bleu illustre le fait que deux éditions soient respectivement en mille exemplaires tandis que le point jaune indique qu'il y a 110 éditions en un unique exemplaire. Ce graphique nous permet donc d'avoir une vision d'ensemble sur cette fameuse longue traîne que développait Gobert pour son commerce.

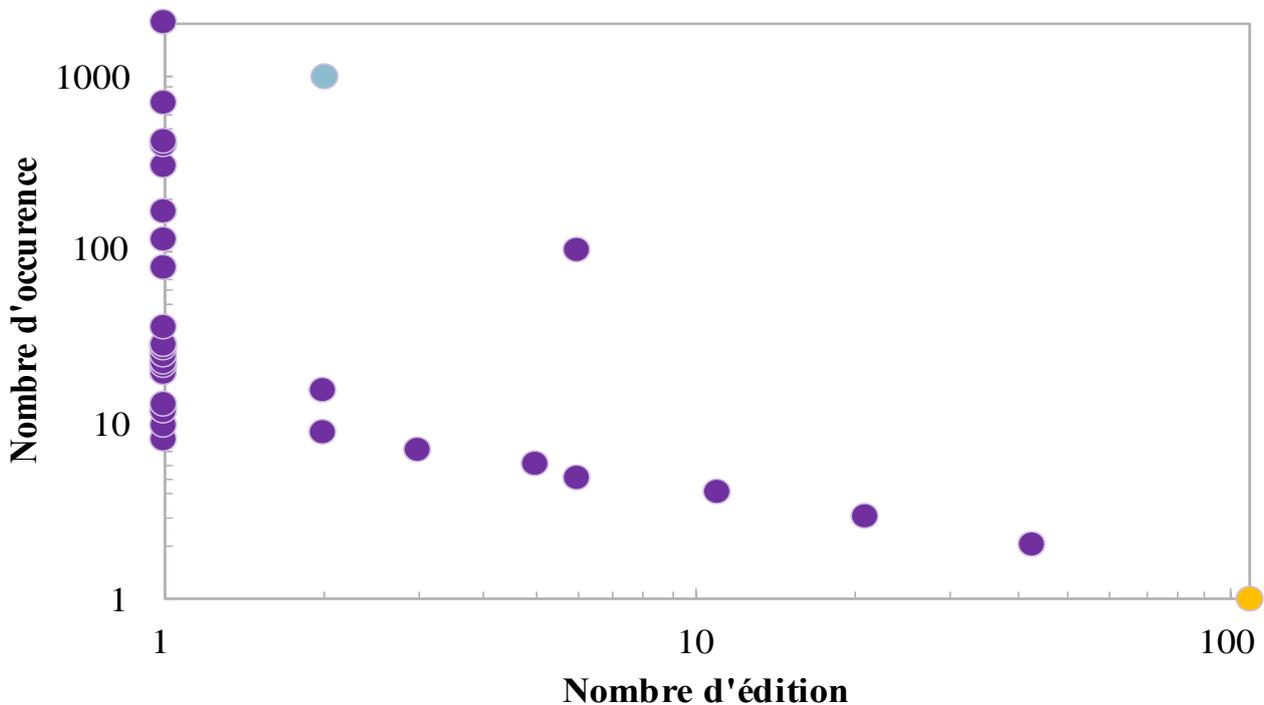


Figure 10- Nombre d'exemplaires en fonction du nombre d'éditions

Nous ne pouvons pas vraiment expliquer la quantité de certains ouvrages par leur format. En effet, parmi tous ceux qui sont présents en une occurrence seulement, nous trouvons des in-folios comme des in-octavos, des in-quartos, mais aussi des in-duodecimos... Il en va de même pour leur lieu de publication respectif : nous n'observons pas une quelconque tendance. Nous sommes donc en mesure de visualiser cette stratégie de « longue traîne » mais nous devons surtout être capable de l'expliquer par des raisons concrètes.

## De la certitude de vendre : l'abondance comme indice ?

Les deux premières motivations qui encouragèrent Luc Gobert à diriger sa boutique de la sorte furent très certainement les raisons pour lesquelles cette échoppe existait : la vente et les rentrées financières. Notre homme était un libraire détaillant, il devait donc parvenir à pouvoir écouler ses fonds afin de gagner correctement sa vie. Et pour cela, il ne pouvait sans doute pas se permettre de ne pas réfléchir à ce qu'il proposait à son lectorat. Le nombre de chacun de ses exemplaires n'était donc très certainement pas laissé au hasard.

La quantité abondante de certaines éditions peut être le signe que Luc Gobert espérait en vendre une grande partie. Car en effet, comment savoir quels ouvrages notre nantais était sûr de pouvoir vendre si nous omettons la dimension quantitative de son offre ? Nantes était une grande ville qui accueillait en ses ports de nombreux et divers flux et qui disposait d'une assise culturelle, juridique et symbolique importante comme nous l'avons évoqué dans notre première partie. Mais ce ne serait pas juste historiquement de la concevoir comme une cité majeure qui attirait les lecteurs et lectrices du monde entier. Aussi devons-nous voir dans les 300 exemplaires des *Rudimenta* de Despautère ou dans les 700 *abécédaires des chrétiens* la franche assurance de la part de notre libraire de pouvoir écouler ces deux éditions distinctes<sup>226</sup>.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que ce soit ces deux ouvrages qui étaient en très grande quantité dans la boutique de Gobert. Les *Rudiments* de Despautère servaient en effet énormément à apprendre le latin à ceux et celles qui le désiraient de la même manière que les abécédaires permettaient d'apprendre l'alphabet tout en se familiarisant avec le vocabulaire et les concepts religieux. Ces documents étaient en outre très courts –ils ne nécessitaient souvent que d'une seule feuille de papier– et pouvaient donc être vendus très peu cher. Leur investissement en termes de production était donc minime et la certitude de pouvoir les vendre en de très nombreux exemplaires était énorme.

---

226 DESPAUTÈRE, Jean, *Rudimenta*. Paris : Robert Estienne, 1583. Numéro USTC : 170690

*Abc des chrétiens*. La Rochelle : Jérôme Haultin, 1595. Numéro USTC : 20479.

Parmi ces éditions en nombreux exemplaires, nous trouvons celles imprimées par Gobert lui-même, notamment ses *Coustumes de Bretagne*<sup>227</sup>. En 1616, lors de la prise, il en restait 29 dans le foyer de notre homme. Les proportions étaient



**Figure 11- *Coustumes generales des Pais et Duché de Bretagne*, imprimé par Luc Gobert, 1607**

moins impressionnantes que celles des *Rudiments*, certes, mais nous pouvons aisément l'expliquer par le coût et l'accès au papier qui étaient moins faciles à

---

<sup>227</sup> *Coustumes generales des Pais et Duché de Bretagne*. Nantes : Luc Gobert, 1607.

Nantes, nous l'avons dit. Si ces ouvrages étaient plus nombreux que, par exemple, *l'art et la science de bien vivre et bien mourir*, c'est parce qu'ils concernaient directement le territoire breton, notamment les gens de droit. En avoir ainsi plusieurs ne représentait pas un risque quelconque pour le libraire puisqu'il était sûr que cet imprimé soit en accord avec son lectorat.

Les livres d'heure faisaient eux aussi partie des ouvrages dont la vente n'était pas remise en doute. Ils étaient d'ailleurs achetés en parallèle d'autres acquisitions et formaient les recueils selon les choix des lecteurs et lectrices. Aussi étaient-ils directement « en blanc » car ils ne nécessitaient pas d'être reliés. Leur absence de reliure permettait également de faciliter leur transport car ils étaient bien souvent faits à Paris, centre majeur pour les imprimés de piété, dans des quantités très importantes. Les cahiers simplement surjetés étaient en effet moins volumineux mais aussi plus malléables. Luc Gobert avait ainsi, en 1616, 2000 exemplaires de livres d'heure<sup>228</sup>.

Les livres de catéchisme étaient également concernés par cette évidence et cette certitude de vente puisqu'ils étaient dans les mains de tous et toutes les croyantes. Leur utilisation était telle qu'ils existaient en plusieurs éditions différentes, s'adaptant ainsi à tous les types de lectorat possible : latiniste, élitiste, ou simplement francisant.e et pratiquant.e. Les 3 rames catéchisme de Ledesne étaient par exemple aux côtés des 2000 exemplaires du *Petit catéchisme* de saint Pierre Canisius. Celui-ci était en langue latine mais également en grec et français afin d'être lisible par plus de personnes<sup>229</sup>. Les formats de tous ces livres variaient aussi, du in-18° pour ceux de Pierre Canisius au in-8° de Louis de Grenade, permettant une fois de plus d'être le plus en phase avec le lectorat visé<sup>230</sup>.

---

228 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 417.

229 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 431.

CANISIUS, Pierre, *Petit catéchisme*. Paris : C. Morel, 1610.

230 GRENADE, Louis De, *Catéchisme*. S.l, s.e, s.d.

## SON LECTORAT, UNE INVITATION A LA POLYVALENCE

### Panorama breton et nantais de la maîtrise de la lecture

Vouloir connaître la nature et les spécificités du lectorat de Gobert nécessite avant tout de dessiner un rapide panorama intellectuel de la Bretagne à la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, pour que des livres soient achetés, il fallait avant tout qu'ils puissent être lus, ne serait-ce que par une petite quantité de personnes. La capacité de lecture était donc nécessaire pour ceux.elles qui s'approvisionnaient chez Gobert, ou au moins pour leur entourage.

Durant cette période de l'Ancien Régime, les « incitations à la maîtrise de l'écrit »<sup>231</sup> étaient très nombreuses. Les baptêmes ou encore les ventes et achats requerraient la capacité de lecture et écriture. Mais cet ensemble de pratiques concernait peu les plus pauvres car cela impliquait une transaction financière qu'ils et elles ne pouvaient se permettre. L'oralité et le recours aux multiples images permettaient alors de transmettre les informations à toute la population afin de rappeler les écrits, de les traduire ou de les signaler<sup>232</sup>. Cela conduit Alain Croix à déclarer que +

L'alphabétisation [n'était] plus dans ces conditions que la création d'une des conditions d'accès à l'écrit, mais pas la condition la plus importante<sup>233</sup>.

Malgré tout, nous avons vu plus en amont qu'au XVII<sup>e</sup> siècle la maîtrise de l'écriture et de la lecture se faisait de plus en plus courante. Ainsi nous nous reportons à l'étude faite par Jean Quéniart et mobilisée à la 76<sup>e</sup> note de bas de page de notre travail, à la page 40. Mais les chiffres les plus pertinents à propos de cette question restent sans doute ceux convoqués par Malcolm Walsby à partir du document de 1589, fait à la demande du gouverneur de Rennes, Guy Meneust<sup>234</sup>.

---

231 CROIX, Alain, *ibid.* p. 432.

232 CROIX, Alain, *ibid.* p. 433.

233 *Ibid.* p. 435.

234 « Information d'office faite par nous Guy Meneust, sieur de Brequigny, conseiller du Roy, Seneschal de Rennes... contre les ennmys du Roy se disans de la Ligue perturbateurs du repos de son estat et de ceste province », 24 avril 1589, BnF Fr.11534, cité par WALSBY, Malcolm, *The printed book in Brittany...*

Ce dernier recense en effet les témoins après l'une des actions ligueuses et liste chaque individu qui « ne sait signer, lire, ni écrire » ou celui qui « a dit ne savoir signer, et a ouy lecture de sa deposition »<sup>235</sup>. Cela nous permet ainsi d'avoir un aperçu sur l'alphabétisation des Breton.nes de plusieurs catégories sociales. Sur 164 témoins, 101 individus disaient être capables de lire et signer et au sein de ce groupe, la noblesse était surreprésentée. Du côté des catégories plus modestes, la capacité à lire était moins répandue : ainsi, 3 marchand.es sur 6 le pouvaient, tandis que 4 artisan.es sur 22 en étaient capables...<sup>236</sup>. Ces chiffres nous montrent ainsi que la lecture était surtout maîtrisée par les marchand.es les plus riches, les nobles, le clergé et la bourgeoisie.

Toutes ces catégories sociales devaient donc composer un type de lectorat bien précis pour Luc Gobert car leurs besoins et envies intellectuelles n'étaient très certainement pas les mêmes. Il nous faut toutefois préciser à nouveau que les livres n'étaient pas uniquement destinés à ceux et celles sachant lire. Au contraire, la lecture était partagée et oralisée durant l'époque moderne, surtout dans les milieux populaires. Par ailleurs, le recours à de nombreuses gravures et autres illustrations dans les imprimés rendait leur compréhension possible sans qu'un acte de lecture soit nécessaire.

À ces possibles différents lectorats s'ajoutaient les étudiant.es universitaires. Ces dernier.es pouvaient par exemple faire imprimer leurs thèses et dissertations en ayant recours à l'imprimeur.euse officiel.le de leur lieu d'études. Des textes utiles à leur apprentissage faisaient également partie de l'offre des libraire.esses voisin.es. Nantes eut cependant du mal à faire sa place tant la concurrence estudiantine avec Rennes était rude. Il n'en reste pas moins que les quelques étudiant.es nantais.es nécessitaient des supports pour leurs travaux et cheminements intellectuels. Il fallait donc, à Luc Gobert comme à d'autres, pouvoir les leur fournir.

---

<sup>235</sup> *Ibid.*

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 166.

## La question du prix, sur quels marchés s'étendre ?

Ces publics avaient beau avoir l'air variés, cela ne suffisait pas à notre libraire. Il fallait aussi qu'il soit capable de proposer des ouvrages que ces femmes et hommes pouvaient s'offrir. Il s'agissait alors de choisir les marchés sur lesquels son commerce pouvait prospérer.

La première décision en la matière concernait l'état et l'âge des livres, autrement dit, le choix entre le monde de la seconde main et celui de la nouveauté. Nous l'avons déjà abordé, mais les imprimés d'occasion étaient présents dans les étagères de Gobert. Ces derniers représentaient à peu près la diversité thématique de son offre. Parmi eux, nous trouvons surtout de très grands classiques tant en littérature, qu'en droit, philosophie ou religion. Ainsi de la *Vita duodecim Caesarum* de Suétone déjà couverte de parchemin et proposée en format in-quarto<sup>237</sup>. Le *Code du roi Henri III* était également concerné par cette revalorisation, notamment l'un des exemplaires de l'édition publiée en 1600<sup>238</sup>. La *Logica* d'Aristote faisait elle aussi partie de ces ouvrages déjà utilisés, sa place étant du côté des classiques de philosophie et faisant donc l'objet de nombreuses lectures depuis sa rédaction<sup>239</sup>. Psautiers et *Saint voyage de Hierusalem et Mont Sinay* prenaient part aux nombreux imprimés de seconde main, et même en plusieurs exemplaires –respectivement 4 et 36 exemplaires restants dans notre inventaire de 1616<sup>240</sup>.

Il n'est pas étonnant que ces titres fassent partie de la catégorie de la seconde main car, pour la plupart, ils avaient été rédigés plusieurs années, voire même plusieurs siècles, auparavant. Leur lecture et leur consultation ne dataient donc pas de l'époque de Gobert et intéressaient tant leurs lecteur.trices contemporain.es que ceux.elles de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Aussi avaient-ils été publiés en

---

237 SUÉTONE, *De la vita duodecim Caesarum*. Anvers : Plantin Morretus, 1592. Numéro USTC : 402226.

238 BRISSON, Barnabé, *Code du roi Henri III*. Lyon : Jean de Gabiano, 1600. Numéro USTC : 16440.

239 ARISTOTE, *Logica*. Paris : Jacques du Puys, 1590. Numéro USTC : 137020.

240 Psautier et prières du Saint Esprit pour toutes personnes qui veulent implorer sa grace, faveur et confort. Embelli de plusieurs figures. Paris : Abel l'Angelier, 1604. Numéro USTC : 6017143.

CASTELA, Henry, *Le saint voyage de Hierusalem et Mont Sinay, fait en l'an du grand Jubilé, 1600*. Bordeaux : Du Breil, 1603. Cf. la figure 12.

amont et traversaient les âges par intérêt et valeur intellectuelles. Il allait donc sans doute de soi pour Luc Gobert de s'en procurer des plus ou moins vieux.

Le choix de s'étendre, en partie, sur le marché de l'occasion n'était cependant pas évident pour un.e libraire.esse détaillant.e. Certes, le prix était relativement plus intéressant à l'achat puisque la valeur d'un imprimé résidait, à l'époque, dans son âge très peu avancé. Le fait que la reliure soit déjà réalisée apportait également un avantage puisque cette dernière permettait de préserver les feuilles de papier et le corps du texte des éléments extérieurs. Toutefois, l'occasion présentait également des inconvénients pour l'acheteur.euse et le ou la vendeuse. Un.e lecteur.trice qui souhaitait par exemple concevoir un recueil sur sa pratique de lecture ou ses goûts intellectuels devait défaire la reliure et payer le coût d'une nouvelle. Le texte pouvait par ailleurs être ponctué de notes manuscrites qui gênaient probablement la lecture ou l'appréciation globale de l'œuvre. Ces exemplaires d'occasion pouvaient ainsi représenter un risque pour le libraire détaillant puisqu'il n'était pas sûr que son stock satisfasse son lectorat. C'est sans doute pour toutes ces raisons que Luc Gobert ne disposait pas majoritairement de livres d'occasion. Au total, ces derniers représentaient 1162 exemplaires sur 6949, soit 29 éditions au total et la somme de 2635 sols<sup>241</sup>.

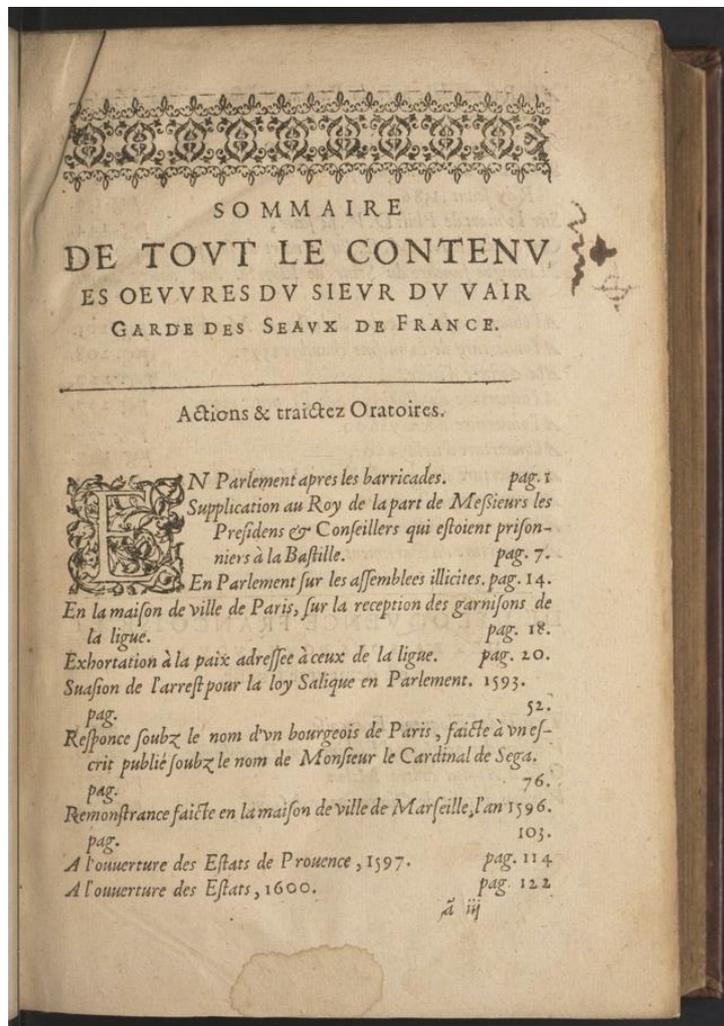
Gardons-nous cependant d'expliquer ces choix d'occasion ou de neuf par des raisons uniquement financières. Nous avons en effet démontré plus en amont que ces dernières pouvaient être plus ou moins maîtrisées dès l'édition des ouvrages en choisissant un format moins gourmand en papier, mais aussi en misant sur la grande quantité des impressions plutôt que sur leur qualité...

Les différentes possibilités de marchés ne se cantonnaient pas uniquement à celle de la seconde main ou de la nouveauté. Il fallait aussi au libraire ou à la librairesse décider quel type d'ouvrages elle allait proposer, si elle privilégiait plutôt les œuvres complètes que les morceaux choisis, ou vice-versa. Luc Gobert avait de son côté choisi les deux.

---

241 Ces chiffres sont issus de nos calculs personnels réalisés à partir de l'inventaire après décès de Luc Gobert. Nous avons considéré tous les ouvrages qui étaient déjà reliés, couverts d'une quelconque manière que ce soit, mais aussi ceux décrits comme étant fripés ou à filet.

Les *Œuvres* du sieur du Vair étaient par exemple un ouvrage très imposant, format in-quarto, avec plus de 1000 pages<sup>242</sup>. Le sommaire ci-dessous –seulement une page sur les quatre au total– illustre bien le caractère foisonnant de cet imprimé. Notons toutefois que l'édition choisie ici est un tout petit peu plus tardive que celle dont disposait Gobert puisqu'elle fut publiée deux ans après son décès, mais le caractère complet n'est en rien altéré. Aux côtés de cette œuvre étaient par exemple les *Épîtres* de Sénèque qui elles aussi étaient proposées dans toute leur entièreté aux lecteur.trices et qui, en plus, recueillaient *Cléandre*, *De la Providence*, *De la Clémence* mais aussi la *Consolation à la mort*<sup>243</sup>. Ces ouvrages étaient volumineux et avaient réclamé beaucoup de papier lors de leur impression.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 12- Sommaire des *Œuvres* de Du Vair

242 DU VAIR, Guillaume, *Les œuvres*. Paris : Guillaume Loyson, 1618. Voir dans notre source la ligne 252.

243 SÉNÈQUE, *Épîtres, Cléandre, De la Providence, De la Clémence, Consolation à la mort*. Rouen : Jean Yeury, 1614. Numéro USTC : 6811322. Ligne 295 de notre source.

Les *Œuvres* de Du Vair avaient par exemple nécessité au moins 150 feuilles. La présence de ce type d'ouvrages dans la boutique du libraire détaillant n'était pas anodine et était surtout rendue possible grâce aux lectorats qui disposaient de capacités financières assez importantes pour se les offrir.

En parallèle, Luc Gobert s'étendait aussi sur le marché des morceaux choisis. Ces derniers offraient à notre nantais une sécurité dans la vente puisqu'ils étaient, de fait, moins longs que les œuvres complètes, en formats généralement plus petits et avaient donc un prix plus abordable. Leur réalisation était parfois pensée pour un public moins aisé et l'édition était donc plus modeste : moins d'illustrations, sans doute peu ou pas de rubrication, du papier de moins bonne qualité composaient l'ouvrage. Dans notre boutique, nous trouvons par exemple des abrégés de la Bible, des trésors comme celui *des chansons* ou encore les meilleurs morceaux d'auteurs comme *Les fleurs de Térance*<sup>244</sup>.

En tant que libraire détaillant, Luc Gobert choisissait les marchés sur lesquels il pouvait développer son commerce et grâce auxquels il attirait sa clientèle. Cette dernière se calquait sur l'offre de Gobert de la même manière qu'il se calquait sur la demande. Les alternatives tant en termes d'occasion que de présentation des textes étaient nombreuses et permettaient ainsi aux lectorats d'être les plus diversifiés possible. Quels étaient justement les goûts intellectuels de ces derniers ? De quels débouchés pouvait jouir le commerce du libraire détaillant ?

## L'accessibilité et les goûts intellectuels

Tout au long de cette étude, nous avons tenté de dessiner le mieux possible les ouvrages que souhaitait vendre Luc, mais nous nous sommes peu attardée sur les nuances de son lectorat. Par ailleurs, nous avons vu que les livres qu'il proposait à sa clientèle étaient plus ou moins variés, mais nous n'avons pas établi leur complexité intellectuelle par exemple, ni même décrété leur accessibilité :

---

<sup>244</sup> 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 283 pour l'*Abrégé de la Bible*, l. 269 pour le *Trésor des chansons*, l. 344 pour les *Fleurs de Térance*.

représentaient-ils des lectures-plaisirs ou faisaient-ils au contraire office de lectures studieuses ?

L'analyse des différents thèmes des étalages du libraire a semblé nous montrer qu'il existait une certaine similarité entre l'offre nantaise et celle de tout le royaume. En réalité, ce constat n'est pas assez nuancé et nous devons le préciser quelque peu. Certes, les grandes catégories thématiques se rejoignaient dans leur hiérarchisation et leur proportion, mais elles ne visaient pas exactement le même lectorat. Ce dernier doit être en fait pensé de manière plurielle et bigarrée.

Parmi les ouvrages dits religieux par exemple, il y avait en réalité tout un pan de la collection qui s'adressait aux personnes ordonnées, un autre qui se destinait plutôt à celles étudiant la théologie mais aussi des ouvrages d'un tout autre ordre. Des imprimés comme le *Catéchisme* de Louis de Grenade ou comme le *Réveil matin* du Père Auge et les multiples livres d'heures étaient sans aucun doute destinés à tout type de croyant.e afin de l'accompagner dans sa pratique quotidienne de la foi chrétienne<sup>245</sup>.

Les écrits de Lactance étaient au contraire pour un public bien plus spécialisé tant leur complexité était importante<sup>246</sup>. En effet, cet auteur de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle avait une portée très philosophique et littéraire. Il était alors nécessaire de bien connaître les Écritures mais aussi les commentaires pour en tirer le meilleur sens qui soit. Par ailleurs, le texte proposé par le libraire était en latin. Cela demandait donc forcément d'avoir reçu une certaine éducation pour être en mesure de pouvoir les lire. De la même manière, les *Méditations* de Saint-Augustin requéraient une certaine culture chrétienne théorique tant les références bibliques et théologiques étaient nombreuses<sup>247</sup>.

L'*Introduction à la vie dévote* rédigée par François de Sales faisait quant à elle partie des ouvrages très accessibles pour ceux.elles qui n'avaient pas reçu une

---

245 DE GRENADE, Louis, *ibid.*

AUGE, *Réveil matin*. À la ligne 178 de notre inventaire.

246 LACTANCE, *Divinarum institutionum libri VII; De ira Dei liber I; De opificio Dei liber I. Epitome in libros suos, liber acephalos; Carmen de Phoenice, resurrectione dominica, passione Domini. Omnia ex fide et autoritate librorum manuscriptorum emendata*. Lyon : Thomas Soubbron, 1594. Numéro USTC : 146385.

247 SAINT AUGUSTIN, *Méditations*. Lyon : Jean Pillehotte, 1585. Numéro USTC : 19422.

éducation en théologie poussée ni même ceux.elles qui se destinaient aux ordres<sup>248</sup>. Sa lecture était possible pour tous et toutes. Gobert devait donc en vendre à des personnes de différents statuts et origines, ce qui peut sans doute expliquer le fait qu'il lui restait 3 exemplaires à sa mort<sup>249</sup>.

Par ailleurs, les sermons, mais aussi le *Manuel du divin service*, celui à *baptizer* ainsi que les psautiers se destinaient plutôt aux prêtres qui étaient aux côtés des fidèles et qui jouaient un rôle quotidien au sein de la paroisse<sup>250</sup>. La *Pratique spirituelle d'une servante de Dieu* était dirigée elle aussi à une ecclésiastique pour laquelle la vie entière était dirigée vers la foi<sup>251</sup>. Les femmes très pieuses dont l'activité principale n'était pas tournée vers Dieu pouvaient s'en inspirer, en prendre exemple ou, par curiosité, consulter ce livre pour se renseigner.

De leur côté, les *justes grandeurs de l'Église romaine* prenaient part au débat entre l'Église réformée et celle qui s'y opposait. Cette œuvre s'adressait donc à la fois aux personnes convaincues par les thèses traditionnelles chrétiennes, mais aussi à celles qui avaient connaissance des dissensus théologiques.

La littérature était elle aussi concernée par cette division entre des lectorats multiples, notamment entre celui des amateur.trices et ceux.elles spécialistes. Les grands classiques tels que *Le grand Olympe des histoires poétiques* d'Ovide ou encore la *Divine Comédie* de Dante étaient à côté d'œuvres plus légères comme les *Nuits facétieuses* ou la *Lydie, fable champêtre*<sup>252</sup>. Le premier recueil de nouvelles et de contes recensait plusieurs récits faciles d'accès dont la saisie et

---

248 SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*. Douai : Balthazar Bellère, 1614. Numéro USTC : 1117396.

249 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 273.

250 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 167, 170, 171, 172 pour les sermons.

MILHARD, Pierre, *Manuel du divin service*. Rouen : Manassès de Préaulx, 1615. Numéro USTC : 6811567. Ligne 166 de notre inventaire.

251 BROSSE, François Gilbert de la, *Pratique spirituelle d'une servante de Dieu à l'exemple de laquelle se peut exercer toute religieuse ou personne spirituelle*. Paris : Guillaume Chaudière, 1599. Numéro USTC : 74040.

252 OVIDE, *Le grand Olympe des histoires poétiques*. Paris : Jean Fourcher, 1543. Numéro USTC : 76207.

DANTE, *La divine comédie*. Paris : Jean Gesselin, 1597. Numéro USTC : 47283.

STRAPAROLA, Gianfrancesco, *Nuits facétieuses*. Lyon : Guillaume Rouillé, 1578. Numéro USTC : 94796.

CHAMPAIGNAC, Jean de, *Lydie, fable champêtre, imitée en partie de l'Aminthe du Torquato Tasso*. Paris : Jean Millot, 1609.

l'appréciation du sens n'exigerait pas un recours à l'intertextualité. Cela rendait donc son accessibilité ainsi que son intelligibilité plus larges que d'autres ouvrages. La rédaction en langue française de ces œuvres permettait également à un public non latiniste de profiter de leur lecture.

*A contrario*, les textes qui n'étaient pas traduits en langue vernaculaire avaient moins de chance d'être lus par toute la population, surtout lorsque des auteurs relativement anciens et renommés en étaient à l'origine. Le latin classique et littéraire n'était en effet pas le même que celui utilisé dans d'autres types d'écrits. Aussi être familier.e avec le latin formel n'aidait pas toujours pour comprendre les jeux littéraires. Ainsi des *Carmina illustrium poetarum italarum* qui étaient à la fois de la plume d'auteur.trices célèbres, mais aussi de lettres latines<sup>253</sup>.

De la même manière qu'il existait parmi les œuvres littéraires et religieuses une multiplicité, tant dans la complexité des ouvrages, que dans leur sujet traité, il y avait au sein des livres de droit plusieurs catégories. Ces dernières dessinaient, une fois encore, une frontière entre les amateur.trices et les spécialistes, nous révélant ainsi une pluralité au sein d'un même lectorat plutôt qu'une franche unité.

Le *code du Roi Henri III* qui comprenait, de manière classée, les ordonnances rédigées par l'autorité régaliennne, se destinait par exemple aux juristes de métier<sup>254</sup>. C'est d'ailleurs pour cela que ce recueil fut composé et pensé par un magistrat du parlement de Paris, Barnabé Brisson. La *pratique civile et criminelle* visait elle aussi les juristes car elle contenait « commentaires, interprétations & annotations » afin de guider ces gens de métier dans leur cheminement intellectuel et professionnel<sup>255</sup>. L'édition que proposait Luc Gobert en format in-quarto nous confirme d'ailleurs que son usage devait se cantonner à celui de l'étude et non du simple intérêt ou loisir léger car l'ouvrage était relativement imposant. Il était nécessaire de le poser sur un support stable afin de pouvoir l'ouvrir sans être trop gêné.e par son poids. Notre édition avait nécessité

---

<sup>253</sup> TOSCANO, Giovanni Matteo, *Carmina illustrium poetarum italarum*. Paris : Gilles Gourbin, 1577. Numéro USTC : 170353.

<sup>254</sup> BRISSON, Barnabé, *Le code du roi Henri III*. Lyon : Jean de Gabiano, 1600. Numéro USTC : 16440.

<sup>255</sup> *Pratique civile et criminelle*. Paris : Robert Fouet, 1609. Numéro USTC : 6018210.

105 feuilles de papier entières pour sa fabrication, ce qui est un nombre assez conséquent pour un in-quarto.

*A contrario*, les *Coustumes de Bretagne* imprimées par le libraire se destinaient moins à la consultation studieuse qu'à la pratique du droit<sup>256</sup>. Nous l'avons déjà évoqué mais ces dernières constituaient le premier in-24° du duché<sup>257</sup>. Ce format n'avait rien d'anodin et permettait, par sa petitesse, d'être très facilement transporté avec soi, dans une poche ou même à la main sans qu'il ne soit trop lourd pour son ou sa propriétaire. Il suffisait alors à cette dernière de consulter dans un premier temps les *Coustumes* en in-24° avant de, peut-être, s'il fallait approfondir, se tourner vers des ouvrages plus fournis et, sans doute, plus complets.

Toutes ces nuances au sein de ces grandes catégories nous invitent à temporiser nos affirmations passées. Si les propositions de vente de Luc Gobert semblaient au départ être plutôt similaires à celles de l'ensemble du royaume de France, c'est surtout car nous n'avions pas regardé de plus près les différents types de lectorat possible. Nous nous sommes en effet aperçue que la ligne de vente du libraire se manifestait surtout par une importante polyvalence afin de pouvoir s'adresser à un grand nombre de personnes et ainsi ne pas mettre de côté un certain lectorat.

Cet éclectisme allait même jusqu'à proposer des auteurs dont les thèses soutenues semblaient bien éloignées de celles partagées par Luc. Ainsi du poète protestant Guillaume du Bartas dont les *Œuvres* étaient dans la boutique nantaise<sup>258</sup>. Celles-là n'avaient pas forcément une portée revendicatrice mais plutôt littéraire humaniste. Il n'en demeure pas moins que le positionnement théologique était très différent de celui fort probable de Gobert, ce qui nous prouve donc que ce dernier s'adaptait plus à la pluralité de demandes qu'à ses convictions

---

<sup>256</sup> *Coustumes de Bretagne*. Nantes : Gobert, 1607.

<sup>257</sup> WALSBY, Malcolm, *The Printed Book in Brittany...*, p. 236. L'exemplaire de cette édition est convoqué par l'auteur au sujet de son format novateur. L'ouvrage fait partie de la collection de Malcolm Walsby et n'a donc pas été inventorié dans l'USTC.

<sup>258</sup> DU BARTAS, Guillaume de Salluste, *Œuvres de du B.* Paris : Jean de Bordeaux, Claude Rigaud, Toussaint du Bray, 1611. Numéro USTC : 6016401. Ligne 132 de notre retranscription.

personnelles. Cela nous indique par ailleurs que parmi les lecteur.trices du libraire, tous et toutes n'étaient pas forcément des catholiques convaincu.es<sup>259</sup>.

Si parmi toutes les œuvres dont disposait Gobert, beaucoup se destinaient à être consultées dans le cadre d'une profession bien précise ou dans une attitude studieuse, d'autres pouvaient être découvertes plus légèrement, dans le cadre du loisir ou de la lecture plaisir. Ainsi par exemple de la *Muse gaillarde* qui devait être très éloignée de la lecture pieuse et universitaire si nous nous fions simplement à son titre. Les ouvrages de poésie que nous avons déjà mobilisés ou encore ceux de contes et nouvelles pouvaient également être lus dans la sphère intime pour son plaisir propre.

Nous avons donc vu qu'en tant que libraire détaillant Luc Gobert s'appuyait sur les facultés de lecture, d'écriture mais aussi d'écoute des breton.nes. Une fois que son offre était la plus large possible, tant d'un point de vue thématique, que d'un point de vue financier mais aussi intellectuel, notre commerçant pouvait assurer une certaine stabilité à son entreprise.

Celle-ci était néanmoins conditionnée par une dimension non négligeable : celle matérielle et physique. Il fallait en effet que ce commerçant ait un lieu correct pour espérer attirer son lectorat et écouler ainsi ses fonds.

## SA BOUTIQUE

### Son lieu de travail

À l'instar des autres commerçant.es, le ou la libraresse devait attirer l'œil des passant.es afin que ces dernier.es se rendent jusqu'à son échoppe pour y acheter des marchandises. L'emplacement du lieu de travail de Luc Gobert était donc

---

<sup>259</sup> WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes au XVIe siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître. Dans cet écrit, l'auteur souligne que Bertrand d'Argentré avait beau être un pieux catholique, il avait pourtant dans sa bibliothèque personnelle plusieurs œuvres protestantes et ne s'en cachait pas : Wigand, Du Bartas, Melanchthon... Aussi pouvons-nous penser que les quelques lecteur.trices des *Œuvres de du B.* pouvaient être soit des croyant.es protestant.es, soit de simples personnes intéressées intellectuellement par cette autre foi.

crucial au bon fonctionnement de son entreprise. Nous l'avons dit, après la période incunable, le marché de l'imprimé devint de plus en plus dense jusqu'à se concentrer géographiquement dans quelques centres européens. Ce modèle marchand put se développer de manière pérenne grâce aux multiples acteurs qui faisaient l'intermédiaire entre le lieu d'impression et la lecture d'un ouvrage. Il fallait donc que les libraires aient disposé d'un lieu de travail adapté au commerce du livre.

La recherche du lieu d'activité idéal se focalisait surtout sur la proximité avec les autres espaces de sociabilité de la ville. Quoi de mieux en effet que d'installer son échoppe au niveau des contreforts d'une église lorsque nous savons que cet édifice, durant l'Ancien Régime, rassemblait toute la communauté des fidèles ? Les angles de rues étaient également très recherchés car ils permettaient de capter les passants venant de plusieurs directions différentes. Ainsi par exemple des libraires de Lyon qui se plaçaient généralement dans la rue Mercière et qui, en plus, bénéficiaient de la proximité de la Saône pour la distribution de leurs marchandises. Plus attractives encore étaient les boutiques qui s'approchaient de leur lectorat. À Rennes par exemple, le libraire Cleray était « pres la court de Rennes » ou « pres la porte saint Michel », et donc près des lieux de justice de la ville<sup>260</sup>.

Dans notre inventaire après décès, il est inscrit que Luc Gobert avait son

logis [...] en ladite ville de Nantes rue de la Chaussée  
parroisse de St Denys<sup>261</sup>.

Si aujourd'hui cette rue n'existe plus sous cette dénomination, nous savons qu'elle fut remplacée par la suite par la Haute-Grande Rue et la Basse-Grande Rue<sup>262</sup>. Ces dernières connurent elles aussi un changement au XX<sup>e</sup> siècle et correspondent aux actuelles rues de l'Évêché, rue Saint-Pierre, rue de Verdun, rue de la Marne et rue de la Barillerie. Tous ces éléments nous invitent à penser que la

---

<sup>260</sup> WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes au XVI<sup>e</sup> siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître.

<sup>261</sup> 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616, l. 14-15.

<sup>262</sup> EDOUARD PIED. *Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades...* S.l. : A. Dugas & cie, 1906.

boutique de Gobert se situait sur ce grand axe qui allait jusqu'au cœur de la ville et qui était anciennement une voie romaine. Nous l'avons entouré en rouge sur la carte ci-dessous.

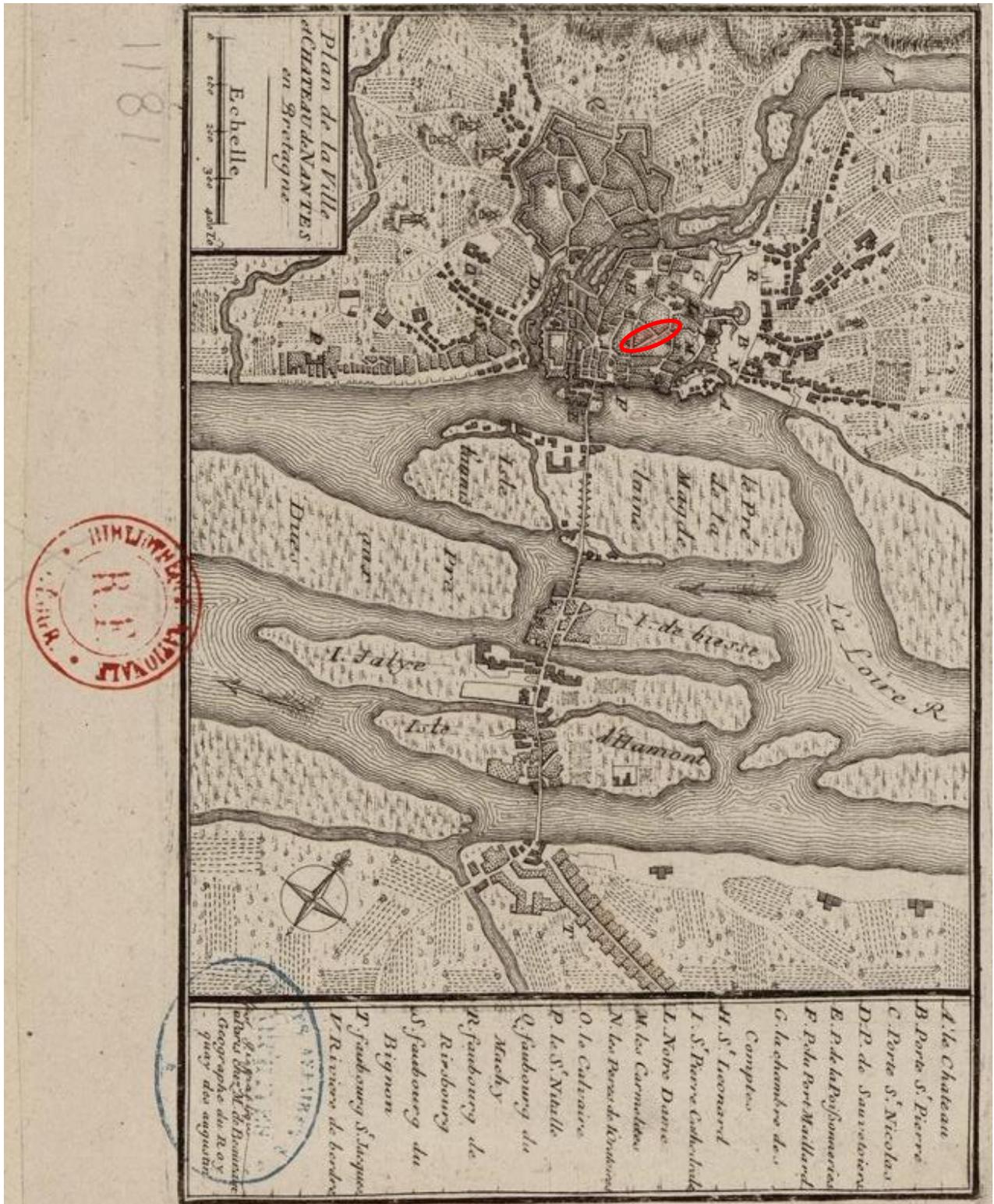
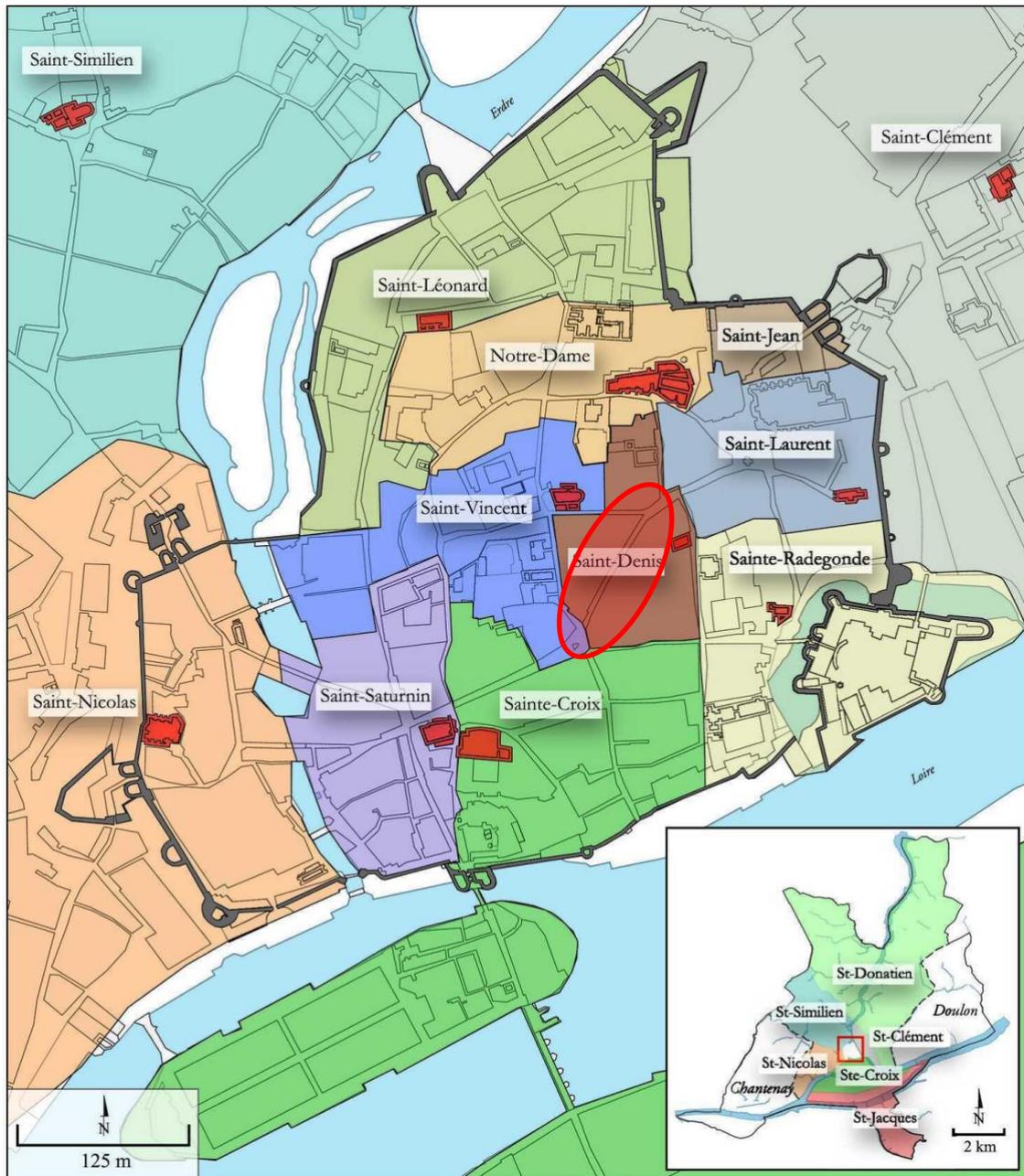


Figure 13- Plan de la ville et château de Nantes en Bretagne. Paris : Beurain, 17... Source : BnF.

L'évocation de la paroisse Saint-Denis dans laquelle évoluait Luc Gobert est un autre élément qui nous permet de placer sa boutique avec un peu plus de certitude. La carte ci-dessous illustre les différentes paroisses nantaises et celle qui nous intéresse se situe bien sur le grand axe qu'était la rue de la Chaussée, toujours entourée en rouge.



**Figure 14- Carte des paroisses nantaises. Lacoste, Nicolas. © Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, Ville de Nantes / Nantes Métropole**

Ne pas avoir eu l'opportunité d'accéder aux archives municipales de Nantes ne nous permet malheureusement pas de vérifier cette information. Nous ne pouvons par ailleurs pas dessiner une topologie des boutiques et ateliers de la ville

au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous devons simplement nous contenter de l'hypothèse suivante : à l'instar d'autres villes comme Rennes, Nantes devait probablement avoir plusieurs quartiers selon les corporations qui y habitaient. Parmi ces différents ensembles urbains, celui des libraire.esses devait appartenir au quartier commercial tandis que celui des imprimeur.euses devait plus être aux côtés des professions artisanales<sup>263</sup>.

La boutique de Luc Gobert qui était à la fois son logis et son atelier d'imprimerie avait donc un bon emplacement. La rue de la Chaussée était une voie principale qui permettait d'accéder au centre-ville tout en étant peu éloignée de la Loire. Par ailleurs, la proximité avec la cathédrale Saint Pierre servait de gage au dynamisme de cette partie de la ville.

### **Son espace de travail**

La prisée du mois d'août nous révèle, au fil de l'évocation successive des biens, plusieurs espaces dans le foyer. La chambre haute ainsi que le grenier nous indiquent dans un premier temps les deux niveaux sur lesquels s'élevait la maison tandis que la cave atteste de l'espace de rangement au sous-sol. Il devait donc y avoir en tout quatre niveaux chez les Gobert, dont deux devaient être les principaux pour la vie quotidienne. Si nous ne connaissons pas les mesures de ce logis, nous sommes quand même capable d'imaginer un espace relativement grand.

Ces différentes pièces permirent sans doute au libraire d'avoir son atelier au même endroit que sa boutique et sa maison. Il fallait en effet disposer d'assez d'espace pour pouvoir ranger les deux presses, les casses, mais aussi toute la production imprimée et le matériel de papèterie.

De rares iconographies illustrant l'intérieur des boutiques des libraire.esses nous sont parvenues. Nous avons déjà évoqué plus en amont celle de Dirck et Salomon de Bray<sup>264</sup>. De plus, d'autres ressources datant de cette période ont pu être

---

<sup>263</sup> WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes... », *id.* Dans cet article, Malcolm Walsby souligne cette division spatiale pour le cas rennais.

<sup>264</sup> *Hommes et deux chiens dans une librairie*, Dirck et Salomon de Bray, XVII<sup>e</sup>, Rijksmuseum, Amsterdam.

exploitées par des historien.nes comme les documents rédigés suite à la réformation du domaine, par le roi Charles IX, que convoque Malcolm Walsby dans l'un de ses articles. Ces quelques sources sont peu bavardes quant à l'agencement du volume mais elles nous apprennent toutes que l'espace des boutiques était très exigü. Dans son étude sur Argentré, Malcolm Walsby soutient par exemple que l'échoppe rennaisse la mieux établie

couvrait une surface de 23 pieds de long par 4,5 pieds  
de large<sup>265</sup>

soit presque 11m<sup>2</sup>. La plus petite faisait quant à elle moins de 4,5 m<sup>2</sup>. Dès lors, comment pouvons-nous nous représenter le rangement des ouvrages de Luc Gobert si sa maison semblait être bien plus grande que ces deux espaces rennais ?

D'ordinaire, les librairies étaient avant tout un espace d'entrepôt des livres. Peu de place restait ensuite aux futur.es lecteur.trices pour déambuler au milieu des ouvrages. Le ou la libraire.sse présentait alors les imprimés qui attisaient la curiosité de son lectorat et les déposait sur un comptoir ou un banc afin de pouvoir ouvrir les ouvrages encombrants. Lorsque les boutiques étaient trop petites, il fallait alors au ou à la commerçante disposer d'une remise à l'intérieur de laquelle les multiples ouvrages à vendre pouvaient être entreposés.

Ce que nous démontre le cas de Luc Gobert c'est qu'au contraire, pour cet homme, il n'y avait nul besoin d'un second espace où ranger ses stocks de marchandises. Toutes ces dernières trouvaient une place dans son logement, comme l'atteste la prisée rédigée dans l'inventaire. L'ordre dans lequel était convoqué chacun des ouvrages nous indique par ailleurs leur possible rangement.

Si certain.es lettré.es aimaient classer leurs livres par thèmes –ainsi de Conrad Gesner– et d'autres par ordre alphabétique –ainsi du célèbre bibliophile La Croix du Maine<sup>266</sup>–, Luc Gobert semblait quant à lui préférer le classement par formats. En effet, dans notre inventaire, les in-seize succédaient les in-24° qui eux-mêmes

---

265 WALSBY, Malcolm, *ibid.*

266 WALSBY, Malcolm et CONSTANTINIDOU, Natasha, *Ibid.*

étaient rangés après les in-duodecimo, puis in-octavo, in-quarto et enfin in-folio. Ce n'est très certainement pas le signe d'une quelconque coquetterie de la part des priseurs. Bien au contraire, cela devait être simplement la manière dont se présentaient à ces individus toutes les pièces et objets du défunt.

Cette organisation devait être la plus commode pour le libraire puisqu'elle lui permettait à la fois de proposer à l'acheteur.euse un ouvrage en fonction de son budget –puisque les in-folios coûtaient globalement plus cher qu'un in-24°–, mais aussi de retrouver plus facilement certaines éditions. De plus, puisque tous les ouvrages n'étaient pas reliés, il devait très certainement y avoir, en plus des étagères et des livres juxtaposés, des piles sur lesquelles s'entassaient cahiers surjetés et pages imprimées. Cela nous permettrait ainsi d'expliquer le mélange des formats à la fin de l'inventaire qui amenait à se côtoyer divers ouvrages dont ni le thème, ni l'auteur, ni l'époque et pas même le format n'était similaire.

Le lieu de travail, à l'instar de l'espace de la boutique, accompagnait les ambitions du libraire et matérialisait son lien entre la conception d'un imprimé et sa lecture. En tant qu'espace de rencontre, la librairie jouait un rôle crucial et était donc pleinement réfléchi par son propriétaire puisque ce dernier devait pouvoir en tirer le maximum de profits.

Error! Use the Home tab to apply Titre 1;Partie to the text that you want to appear here.



# NOTRE SOURCE : L'INVENTAIRE APRES DECES

## DU 22 AOUT 1616

---

1 AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 721616,  
2 1616  
3  
4 Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes des biens meubles de la  
5 communauté de deffunct Luc Gobert, vivant maistre libraire et imprimeur à Nantes, et  
6 de Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve. La convocation des droictz de  
7 Nicollas et [tâche d'encre] les Gobertz enfans mineurs dudit deffunct par ladite Le Roy  
8 à la requeste de laquelle en qualité de tutrice desdits mineurs a esté proceddé par nous  
9 Alexandre Charete .. du Roy prevost juge ordinaire civil et criminel dudit Nantes  
10 presens de part du Roy de ladite prevosté et de ladite tutrice ayant iceulx noms pour  
11 adjoint Jacques Davy commys au greffe de ladite prevosté apres que par ladite veuve a  
12 esté representé les marchandises luy delaissez lors de l'apposition des sceaux tous  
13 lesquelz marchandises contenuz au present inventaire ont esté trouvez au logis ou est  
14 decedé ledit deffunct Gobert en ladite ville de Nantes rue de la Chaussée parroisse de  
15 St Denys le jour et an cy apres.  
16  
17 Du lundy vingtdeuxiesme jour d'aoust mil six cens saize.  
18 Meubles de boys prisez par Pierre de Fau et Jan Bernard, naistres menuiziers jurez  
19 quand à ce :  
20  
21 Ung charlit de boys de noyer goudronné fort vieil et brusle en plusieurs endroicts prisé  
22 six livres  
23 Ung aultre charlit de boys de noyer tout plain prisé huit livres  
24 Une table forme de boys de noyer fermant à clef quatre livres dix sous  
25 Une paire d'armoires de sapin d'Auvergne prises quatre livres  
26 Ung petit coffre carré de boys de chesne fort vieil fermant à clef prisé cinquante sous  
27 Ung autre coffre de boys de chesne fort vieil et rompu prisé vingt cinq sous  
28 Ung autre failliz coffre facon de chasse estant pres la fenestre de boys de noyer fort vieil  
29 et rompu et ung fermant à clef prisé dix sous  
30 Troys escabeaux de boys de noyer prisez ensemble vingt quatre sous  
31 Deux autres failliz escabeaux de boys de chesne prisez ensemble huit sous  
32 Une vieille chaire de boys de chesne prisé saize sous  
33 Ung coffre bahut de troys piedz et demy prisé soixante sous  
34 Ung autre coffre bahut de troys piedz prisé cinquante cinq sous  
35 Ung autre coffre bahut de troys piedz demy de long prisé cinquante cinq sous  
36 Une faillye chairlette de boys de noyer fort vieille et rompue estant en chambre haulte  
37 prisée trante sous  
38 Ladite veufve a payé auxdits menuiziers dix sous  
39  
40  
41 Armes prisées par Robert de la Reze maistre fourbisseur de armurie prisé quand à ce :  
42  
43 Une espee ayant la garde en coulleur jaune avecq son pendant et la ceinture de mesme  
44 parure ledit pendant et ceinture presque neufz prisez le tout quatre livres

- 45 Une autre faillye espée avecq un failly pendant et la ceinture le tout prisé de trante sous  
46 Deux faillyz petitiz poignardz prisez dix sous  
47 Une arquebuze a meche avecq son fournier couvert de camelot rouge le tout prisé quatre  
48 livres  
49 Une hallebarde prisee trante sous  
50 Deux faillyz fourrieres de corne prisez dix sous  
51 Une bandolliere de cuir rouge avecq ses charges et bource prisez cinquante sous  
52 Ung petit dart en forme de baston a deux boutz prisez cinq sous  
53 Ung morion de guere prisé cinq sous  
54  
55 Linge et autres especes prisez par Janne Berger et Martin Hochant lingiers prisé quand à  
56 ce  
57  
58 Dix chemises neufves a usage d'homme de toile de gros brin prisees vingt sous piece  
59 qui est dix livres  
60 Neuf vieilles chemises a usage d'homme prisees huict sous piece qui est en tout  
61 soixante et douze sous  
62 Six linceulx de reparon tous neufz de sept aulnes de couple prisez trante sous piece qui  
63 est neuf livres  
64 Six autres linceulx a reparon presque neufz de six aulnes le couple prises vingt cinq  
65 sous piece qui est sept livres et demy  
66 Cinq vieulx linceulx de gros brin et reparon prisez ensemble quatre livres  
67 Six nappes de reparon prisees vuict sous piece qui est quarante et huict sous  
68 Deux douzaines de serviettes neufves de toile de brin prisees a raison de cent sous la  
69 douzaine dix livres  
70 Une douzaine de grosses serviettes de reparon presque neufves prisees ensemble  
71 soixante sous  
72 Six faillyz vieilles serviettes tant grosses que douges prises ensemble saize sous  
73 Troys souilles d'oriller toutes neufves prisées ensemble vingt sous  
74 Cinq autres souilles d'oriller vieilles prisées ensemble saize sous  
75 Item deux pantés de ciel de lit de toile avecq sa frange saillye deux courtines et ung à  
76 aileron et le tredoux le tout prisé huict livres  
77 Deux faillyes petites pantés de ciel de toile avecq ung failly aileron de grand lict prisée  
78 le tout vingt sous  
79 Deux autres pantés de ciel de toile de brin presque neufves avec une courtine le tout  
80 prisé cinquante sous  
81 Une couette estant au grand lict, ung travers lict et deux orillers avecq la couverture  
82 cathelonne blanche fort vieille et raponée le tout prisé ensemble vingt et quatre livres  
83 Une autre chouette de lict estant en l'autre lict ung travers lict et ung oriller avecq une  
84 couverture cathelonne jaulne le tout prisé dix huict livres  
85 Une faillye petite couette de plume de poullaille estante au grenier prisée soixante sous  
86 Une faillye petite poisle d'airain taponnéee prisée soixante sous  
87 Ung chaudron moyen d'airain prisé vingtcinq sous  
88 Ung autre plus petit chaudron prisé saize sous  
89 Une poisle a queue a frire apiecé prisee dix sous  
90 Ung petit poislon à queue prisé cinq sous  
91 Une petite marmite sans fermeture prisee saize sous  
92 Deux petitiz chandeliers de cuisine prisez ensemble vingt sous  
93 Une paire de petitiz landiers de fer prisez quatre livres  
94 Item une cremailliere, une grille, une petite broche, de petites pincettes et une faillye  
95 petite palette de foyer le tout de fer et prisé ensemble saize sous

- 96 Vingt quatre livres de vesselle d'estain prisé à raison de sept sous par la livre neuf livres  
97  
98 Habitz prisez par Jean Chevallier maistre tailleur d'habitz fait quand a ce  
99  
100 Ung manteau de drap d'Espagne noir fort vieil et usé doublé de roze seche et au ung  
101 collet de velours prisé dix livres  
102 Une robbe de chambre de camelot couleur roze seche double de fuze verte prisé quatre  
103 livres  
104 Ung manteau balaudrac de drap de Paris couleur minime prisé soixante sous  
105 Ung autre failly manteau de ... paravente de roze seche grize prisé quatre livres  
106 Ung habit pourpoint et grigues de large faitisse noire prisé soixante sous  
107 Ung faillye pourpoint de large ... noir prisé dix sous  
108 Ung chappeau avecq son cordon prisé saize sous  
109 Un cotillon de large faitisse tanné prisé six livres  
110  
111 Item a esté trouvé en la cave dudict logis ung fust de pippe et ung povison prisez par Jan  
112 Le Loyer quarante sous.  
113  
114 Librairie et ustancilles d'icelle prisez par Nicolas Huqueville et Guillaume Huet  
115 maistres libraires jurez quand a ce  
116  
117 Premier  
118  
119 Ung poete grec in folio couvert de basanne verte prisé la somme de six livres tz  
120 Une *Metafisicque de Duaret* aussy in folio couverte de veau rouge prisee la somme de  
121 quatre livres  
122 <18>  
123 Ung livre intitulé *Aparatria* aussy in folio couvert de rouge prisé la somme de quatre  
124 livres tournois  
125 Ung livre intitulé *Stobei sententiae* grec latin in folio couvert de bazanne verte prisé  
126 quatre livres  
127 Autre livre aussy in folio intitulé *Sainct Augustin de la cité de dieu* couvert de veau  
128 rouge prisé somme de quatre livres dix solz tournoiz  
129 Autre livre intitulé *Pandectes de Carondas* in folio couvert de veau rouge prisé  
130 soixante-dix solz  
131 Ung livre intitulé *Decretalium Cujacii* aussy in folio et couvert de veau rouge prisé  
132 soixante solz tournois  
133 Ung livre intitulé *Oeuvres de du Bartas* in folio couvert de rouge prisé soixante solz  
134 tournoiz  
135 Autre livre aussy in folio couvert de rouge intitulé *Methodus Virgilij* prisé quarante solz  
136 Autre livre aussy in folio intitulé *Institutionum Gedofredi* prisé vingt solz  
137 Premier volume de la bibliothecque de la Croix prisé dix solz tournoiz  
138 Un livre intitulé *Quintiliani* in folio prisé dix solz  
139 Autre livre intitulé *Metricae astronomice Bressy* in folio prisé huict solz tournoiz  
140 Trois livres intitulez *Logica Aristotelis* in quarto frippé prisé vingt quatre solz  
141 Ung petit livre intitulé *Ortica arlis* in quarto frippé prisé vj sous tournoiz  
142 Deux livres intitulez *Horatius commente de Lambin* in quarto prisez trante solz  
143 Autre livre in quarto couvert de parchemin intitulé *Suetonius cum commento Levini*  
144 *Torenti* prisé saize solz  
145 Autre livre aussy in quarto et couvert de parchemin intitulé *Code Henry* prisé trante  
146 cinq solz

- 147 Autre livre in quarto intitulé *Des justes grandeurs de l'église romaine* prisé trante solz  
148 tournois  
149 Ung livre intitulé *Metologie de Noel Le Comte* in quarto prisé cinquante solz  
150 Ung livre intitulé *Histoire de Bearn Foix et Navarre* in quarto prisé vingt solz  
151 Autre livre intitulé *Rat seur la coustume de Poictou* in quarto prisé trante solz tournoiz  
152 Autre livre intitulez *Praticque civile et criminelle* contenant deux volumes prisé vingt  
153 solz  
154 Autre livre in quarto intitulé *Minsigerii super instituta* prisé trante solz tounroiz  
155 Autre livre in quarto couvert de parchemin intitulé *Maison rusticque* prisé vingt solz  
156 Autre livre aussy in quarto intitulé *L'estat des affaires de France* prisé saize solz  
157 Autre livre intitulé *Bacquet sur le domaine du Roy* in quarto prisé dix solz  
158 Autre livre de *Coustume de Poistou* in quarto frippe prisé dix solz  
159 Autre livre intitulé *Funerailles et maniere d'ensevelir des Romains* estant in quarto  
160 prisé huit solz  
161 Autre livre aussy in quarto intitulé *Histoire du grand Olimpe* prisé dix solz  
162 Autre livre intitulé *Triomphe des saintz de Crespet* contenant deux volumes prisez vingt  
163 solz tournoiz  
164 Deux livres in octavo intitulez *Sermons du pere Camar* prisez ensemble vingt solz  
165 Un livre de *la vie des saintz* in octavo imprimerie de Rouen contenant deux volumes  
166 prisez ensemble trante solz  
167 Deux livres aussy in octavo *Intitulez manuel du divin service* prisez ensemble trante solz  
168 Un volume in octavo frippe *Du cathechisme de Grenade* prisé dix solz  
169 Autre volume aussy in octavo intitulé *Panigarolle des saintz* prisé huit solz  
170 Autre livre aussy in octavo couvert de cuir intitulé *Manuel à baptizer* prisé saize solz  
171 Autre livre in octavo intitulé *Sermons de monsieur du Bec* prisé quatre solz  
172 Autre livre aussy in octavo intitulé *Jo. Stobei de sermonibus* prisé huit solz  
173 Un livre intitulé *Caresme de pere Murillo* estant in octavo prisé saize solz  
174 Deux livres aussy in octavo intitulez *Somme des pechez* prisez ensemble vingt solz  
175 Ung livre in octavo intitulé *Institut. divine de Taullens* prisé cinq solz  
176 Un livre aussy in octavo intitulez *Purgatoire des ames catholicques* contenant deux  
177 volumes prisé saeze solz  
178 Un livre in octavo intitulé *Vie de Mr Sainct Denis* prisé trois solz  
179 Autre livre in octavo intitulé *Reveille matin du pere Auge* prisé dix solz  
180 Autre livre in octavo intitulé *Discours catholicque du purgatoire* prisé quatre solz  
181 Ung livre in octavo intitulé *Sacra regnum historia* prisé cinq solz  
182 Un livre intitulé *L'idre ou fable champestre* contenant deux volumes prisez ensemble  
183 huit solz  
184 <25>  
185 Aultre livre in octavo intitulé *Les moralles de Tavenet* prisé huit solz  
186 Aultre livre aussy in octavo intitulé *Plainte apologitique de Richeome* prisé quatre solz  
187 Un livre in octavo intitulé *Parafrese de Bourdin* prisé huit solz  
188 Aultre livre in octavo intitulé *Pledoier de monsieur Sevrin* prisé dix solz  
189 Aultre livre in octavo intitulé *Praticque de Masuer* prisé douze solz  
190 Aultre livre intitulé *Guillermi Barclei* in octavo prisé quatre solz  
191 Un livre intitulé *Desions de Maistre* estant aussy in octavo prisé quatre solz  
192 Autre livre in octavo intitulé *Riolanus* prisé deux solz  
193 <26>  
194 Deux aultres livres intitulez *Maxime du droit francois* prisé ensemble vingt solz  
195 Aultre livre in octavo intitulé *Chevalier Cretien* prisé huit solz  
196 Aultre livre aussy in octavo intitulé *Summaria bibliorum* prisé quatre solz

- 197 Aultre livre in octavo intitulez *Secretz de vecques* contenant deux volumes prisez  
198 ensemble quarante solz tounois  
199 Trois livres intitulez *Prophetie de Nostredame* estant in octavo prisé vingt solz  
200 Deux aultres livres in octavo intitulez *Ordonnances d'apoticquaire* prisez quinze solz  
201 Aussy aultre livre in octavo intitulé *Tableau des armoiries de France* prisé cinq solz  
202 Aultre livre in octavo intitulé *Methode de lire histoire* prisé trois solz  
203 <27>  
204 Un autre livre in octavo intitulez *un des pure harvites* contenant deux volumes prisez  
205 ensemble trante deux sols  
206 Autre livre intitulé *Monarchie misticque* estant in octavo prisé saize solz  
207 Trois livres in octavo intitulez *L'art et science de bien vivre et bien mourir* prisez  
208 ensemble saize solz  
209 Aultres quatre livres aussy in octavo intitulez *Erreur de Joubert* prisez ensemble vingt  
210 solz  
211 Aultre livre in octavo intitulé *Proces civil et criminel de maistre le Brun* prisé vingt solz  
212 Autre livre intitulé *Propos de Pitte* estant in octavo prisé huict solz  
213 Autre livre in octavo intitulez *Decisions et questions de jure prudencie de contra*  
214 contenant deux volumes prisez ensemble douze solz  
215 <28>  
216 Ung livre in octavo intitulez *Responce à l'anticoton* contenant deux volumes prisez  
217 ensemble quatre solz  
218 Quatre petitz livres in octavo intitulez *Grammoire francoise* prisez quatre solz  
219 Autre livre in octavo intitulez *Jacobi Augustini* contenant deux volumes prisez  
220 ensemble vingt cinq solz  
221 Autre livre aussy in octavo intitulez *Virgille de ritie* contenant deux volumes prisez  
222 ensemble vingt cinq solz  
223 Sept livres intitulez *Dictionaires grecz latins* prises ensemble soixante seize solz  
224 < 29 >  
225 Deux livres aussy in octavo intitulez *Epiteta Textoris* prisez ensemble quarante solz  
226 tournois  
227 Ung livre in octavo intitulé *Officina Textoris* prisé saeze solz  
228 Une livre aussy in octavo intitulez *Alexander ab Alexandro* contenant deux volumes  
229 prisez ensemble trante cinq solz  
230 Ung livre in octavo intitulé *Apohtegmata Licostemis* prisé vingt solz  
231 Sept livres in octavo intitulez *Grammatica greca* prisez ensemble vingt cinq solz  
232 Ung livre in octavo intitulé *Emblemata Alciati* prisé vingt solz  
233 Autre livre aussy in octavo intitulé *Charonicon canonis* prisé dix solz  
234 <30>  
235 Autre livre in octavo intitulé *Cornelius Tacitus* prisé huict solz  
236 Deux autres livres in octavo intitulez *Beheon* prisez ensemble trante deux solz  
237 Ung livre in octavo intitulé *Logica Molinaei* prisé quatre solz  
238 Deux livres intitulez *Parnasus poeticus* prisez ensemble trante deux solz  
239 Trois livres in douze intitulez *Abrege de Tolleet* prisez ensemble vingt solz  
240 Deux livres aussy in douze intitulez *Maldonat des cas de conserance* prisez ensemble  
241 douze solz  
242 Un livre in douze intitulé *Epistole Plinii* prisé huict solz  
243 Deux livres in douze intitulez *Bigarures des Accordz* prisez ensemble saeze solz  
244 <31>  
245 Autre livre intitulez *Adventure de Florides* contenant quatre volumes prisez ensemble  
246 vingt solz  
247 Ung livre in douze intitulé *Amours de Floris* prisé huict solz

- 248 Autre livre in douze intitulé *Guidon de finance* prisé dix solz  
249 Autre livre aussy in douze intitulé *Guidon de lettre amoureuse* prisé v s  
250 Trois livres in douze intitulez *Comedie de Dante* prisez ensemble dix solz  
251 Autre livre in douze intitulé *Fleur de bien dire* prisé sept solz  
252 Autre livre in octavo intitulé *Manuel du divin service* prisé quinze solz  
253 Autre livre in octavo intitulé *Œuvres du sieur du Var* prisé vingt solz  
254 <32>  
255 Deux livres de *Grammaire espagnolle et francoise* prisez ensemble vingt solz  
256 Deux autres livres in octavo intitulez *Histoire de Mathieu* prisez ensemble quarante  
257 huict solz  
258 Ung livre aussy in octavo intitulé *Voyage de Villamont* prisé huict solz  
259 Deux livres in douze intitulé *Discours des sorciers* prisez ensemble dux solz  
260  
261 Deux autre livres aussy in douze intitulez *Amours d'Arimide* prisez ensemble dix solz  
262 Autre livre in douze intitulé *Muse gaillarde* prisé six solz  
263 Autre livre in douze intitulé *Muse rallie* prisé dix solz  
264 <33>  
265 Deux livres intitulez *Acte du Concille de Trante* prisez ensemble cinq solz  
266 Deux autres livres in douze intitulez *Tragedie de Garnier* prisez ensemble saize sols  
267 Trois autres livres aussy in douze intitulez *Tresor du secretaire* prisez ensemble vingt  
268 solz  
269 Deux autres livres in douze intitulez *Tresor de chansons* prises ensemble douze solz  
270 Trois autres livres in douze intitulez *Metamorphose d'Ovide* prisez ensemble trante solz  
271 tournois  
272 Autres deux livres in douze intitulez *Facetieuse nuict* prisez ensemble vingt solz  
273 Trois aultre livres in douze intitulez *Introductions à la vie devotte* prisez ensemble  
274 trante solz  
275 <34>  
276 Autre livre in douze intitulé *Introduction à la vie spirituelle* prisé dix solz  
277 Quatre livres in douze *La courtizanne repantie* prisé ensemble saeze solz  
278 Deux livres aussy in douze intitulez *Lettre missive de Perronnet* prisez ensemble vingt  
279 solz  
280 Deux autres livres in douze intitulez *Exercices evangelicques* prisez ensemble cinq solz  
281 Autre livre in douze intitulé *Manuel de Navarre*, prisé six solz  
282 Autre livre in douze intitulé *Meditations de St Augustin* prisé huict solz  
283 Trois livres in douze intitulez *Abregé de la Bible* prisez ensemble douze solz  
284 Deux livres in douze intitulez  
285 <35>  
286 *Antiquité de l'église* prisez ensemble dix sols  
287 Trois livres en douze intitulez *Republicque de image* prisez ensemble dix solz  
288 Ung livre in douze intitulé *Meditations de nostre Dame* prisé quatre solz  
289 Cinq livres in douze intitulez *Paranimphe de la Croix* prisez ensemble cinq solz  
290 Quatre livres aussy in douze intitulez *Psaultier de la vierge* prisez ensemble vingt solz  
291 Deux livres in douze intitulez *Jardin sacré* prisez ensemble saeze sulz  
292 Trois autres livres aussy in douze intitulez *Le mariage sacré* prisez ensemble huict solz  
293 <36>  
294 Ung livre intitulé *Le menional et additions de Grenade* prisé vingt solz  
295 Et autre livre in douze intitulé *Tableau du grand jugement* prisé huict sols  
296 Autre livre in douze intitulé *Espitre de Senecque* prisé huict solz  
297 Trois livres in douze intitulez *Oraisons mentalles d'Arias* prisez ensemble vingt solz  
298 Deux autres livres aussy en douze intitulez *Confessions d'Arias* prisez dix solz

- 299 Autre livre en douze intitulé *Institutions chrestiennes* prisé huit solz  
300 Autre livre in douze intitulé  
301 <37>  
302 Praticque des courtz de France prisez six solz  
303 Deux livres in douze intitulez *Rozaire de la vierge* prisez ensemble douze solz  
304 Deux livres completz in douze intitulez *orove~r ciaromet* prisez cinquante solz  
305 Ung paquet de livres in douze contenant unze pieces prisé ensemble trante solz  
306 Aultre paquet de livres contenant dix pieces prisé trante deux solz  
307 Aultre paquet contenant six pieces de livres tant in quarto que octavo prisé trante solz  
308 Aultre paquet de livres in fol  
309 <38>  
310 contenant unze pieces prisé trante solz  
311 Aultre paquet de livres contenant saeze pieces in quarto prisé trante solz  
312 Ung livre in douze intitulé *Histoire tragique* contenant sept volumes prisez ensemble  
313 cinquante solz  
314 Aultre livre in saeze intitulé *oeuvres Desportes* prisé huit holz  
315 Ung livre in saeze intitulé *Gerson en francois* prisé cinq solz  
316 Deux livres intitulez *La forme de Grenade* estant in saeze prisez ensemble saeze solz  
317 Un livre intitulé *Legende des Pecheurs* estant in saeze prisé cinq solz  
318 Quatre livres in saeze intitulez  
319 <39>  
320 Praticque d'une servante de dieu prisez ensemble huit solz  
321 Aultre livre intitulé *Instruction de l'ame devotte* estant in saeze prisé quatre solz  
322  
323 Du Mardy vingt et troisesme jour d'aougst mil six cens saeze  
324 Quatre livres in saeze intitulez *Magie naturelle* prisez ensemble vingt quatre solz  
325 Ung livre in saeze intitulé *Guidon des praticiens* prisé dix solz  
326 Aultre livre in vingt quatre intitulé *Theatre des bien heureux* prisé cinq solz  
327 Aultre livre intitulé *Savante philosophie* estant in vingt quatre prisé cinq solz  
328 <40>  
329 Cinq livres aussy in vingt quatre intitulez *L'oratoire sacré* prisez douze solz  
330 Trois dictionaires en quatre langues in saeze prisez ensemble huit solz  
331 Quatre aultres dictionaires en six langues prisez huit solz  
332 Vingt neuf livres in vingt quatre reliez intitulez *Coustumes de Bretagne* prisez soixante  
333 dix solz  
334 Ung livre couvert de cuir in saeze intitulé orationes Otaronmet prisé vingt solz  
335 Aultre livre in saeze latin francois intitulé *Sentance de Ciceron* prisé dix solz  
336 Trois livres in saeze intitulez *Epistolae Ciceronis* prisez ensemble dix huit solz  
337 <41>  
338 Ung livre Latin francois in saeze intitulé *Office de Ciceron* prisé dix solz  
339 Quatre livres latins in saeze intitulez *Office de Ciceron* prisez saeze solz  
340 Trois livres intitulez *oronat perpiniani* prisez ensemble vingt quatre solz  
341 Trois aultres livres aussy in saeze intitulez *Tragedia Senecae* prisez vingt solz  
342 *Douze dialogue de Vives* Latin francois prisez ensemble soixante solz  
343 Six livres in saeze intitulez *Flores poetarum* prisez ensemble quarante huit solz  
344 Six livres aussy in saeze intitulez *Fleurs de Terance* prisez ensemble douze solz  
345 <42>  
346 Deux livres in saeze intitulez *quantite de Pantaleon* prisez ensemble douze solz  
347 Deux volumes intitulez *Illust. Poetarum Italarum* prisez ensemble dix solz  
348 Deux livres in saeze intitulez *Ausoninus* prisez douze solz  
349 Cinq livres in saeze intitulez *l'Aretina* prisez douze solz

- 350 Deux livres intitulez *aphthonius* estant in saeze prisez ensemble douze solz  
351 Deux livres in saeze intitulez *Jacobi Pontani* prisez cinq solz  
352 Deux aultres livres aussy in saeze intitulez *phrases poeticae* prisez ensemble saeze solz  
353 Deux livres intitulez *Espitres familiares de Ciceron* prisez ensemble douze solz  
354 Deux autres livres in saeze intitulez  
355 <43>  
356 *Ovidii opera* prisez ensemble quarante solz  
357 Un livre in saeze intitulez *Titus Livius* ?? trois volumes prisez ensemble cingt cinq  
358 solz<sup>267</sup>  
359 Deux livres in saeze intitulez *Plautus* prisez ensemble vingt solz  
360 Quatre livres in saeze intitulez *Hieronimi Vide* prisez ensemble douze solz  
361 Ung livre in saeze intitulé *Poete Greci* prisé dix solz  
362 Autre livre in saeze intitulé *Lactance* prisé huict solz  
363 Quatre livres in saeze intitulez *Horatius* prisez ensemble saeze solz  
364 Ung livre in saeze intitulé *Polidore de Virgille* prisé huict solz  
365 Autre livre aussy in saeze intitulé *Commentari Caesaris* prisé huict solz  
366 <44>  
367 Cinq livres in saeze intitulé *Martialis* prisez ensemble vingt cinq solz  
368 Ung livre in saeze intitulé *Instrucus Historicus* prisé six solz  
369 Deux livres aussy in saeze intitulé *De eloquntionibus omphallius* prisez ensemble dix  
370 solz  
371 Trois volumes in saeze intitulez *Vite Plutarqui* prisez ensemble vingt solz  
372 Ung livre in douze intitulé *Propiniani* prisez dix solz  
373 Ung livre intitulez *Josephi Scalligeri poemata* contenu deux volumes prisez ensemble  
374 quinze solz  
375 Dix huict livres in vingt quatre intitulez *Poete* prisez ensemble la somme de quatre  
376 livres tournoiz  
377 *Cinq colloques de Cordier* latin francois prisez trante solz  
378 <45>  
379 Deux livres in saeze intitulez *Pollonoannia* prisez douze solz  
380 Deux livres in saeze *Des fables d'Esopé* en espagnol prisez ensemble dix solz  
381 Quatre livres in saeze intitulez *Martialis* prisez saeze solz  
382 Ung paquet de six vollumes prisez ensemble vingt solz  
383 Sept centz *abc* reliez prisez ensemble la somme de sept livres tournois  
384 Trante cinq douzaines de petitz livretz intitulez *du trepasement de nostre dame* prisez  
385 quarente solz  
386 Cent *cathechismes de Canisius* latins francois prisez ensemble quarente solz  
387 Vingt deux *declinaisons* latin francois prisees ensemble vingt solz  
388 <46>  
389 Vingt cinq petits livres intitulez *de libro quot tempore* prisé ensemble trante solz  
390 Trante six livres reliez intitulez *Le voyage de Hierusalem* prisez ensemble vingt cinq  
391 solz  
392 Cent livrets reliez intitulez *Songe de Daniel* prisez ensemble cinquante solz  
393 Cent petitz livres intitulez *Chansons de Noel* reliez prisez ensemble autre somme de  
394 cinquante solz  
395 Saeze papiers in folio blancz tant de deux, trois et quatre mains reliez prisez ensemble  
396 soixante solz.  
397 Vingt sept papiers d'une main chacun prisez ensemble quarante solz

---

267 Texte barré : « Trois volumes ».

- 398 Sept rames de papier de gros bon prisez ensemble la somme de sept livres tournoiz  
399 Une rame de papier de comte prisee quarente solz  
400 <47>  
401 Huict rames de papier commun prisees chacune vingt solz  
402 Dixhuict rames de papier blanc propres à imprimer prisé la rame saeze solz  
403 Ung breviaire in douze a fillet content deux volumes prisez quarente solz  
404 Deux livres a fillet in vingtquatre intitulez *Diurnalle concilii* prisez ensemble trante solz  
405 Cinq paires d'heures latin francois a fillet prisez quarante solz  
406 Neuf paires d'heures à l'usage de Nantes reliees a fillet prisees ensemble cinquante solz  
407 Six petitz livres reliez intitulez *Manuel de devotion* prisez vingt solz  
408 Cinq paires d'heures *Concilii*  
409 <48>  
410 impression d'Angers reliees en vert sur tranche ensemble prisees cinquante solz  
411 Quatre petitz psaultiers reliez prisez dix solz  
412 Vingt trois demys psaultiers prisez ensemble la somme de dix livres tournoiz  
413 Cent paires d'heures d'apprentif in douze reliees prisees ensembles la somme de douze  
414 livres tournoiz  
415 Quatre vingtz paires d'heures d'apprenty in saeze reliees prisees la somme de six livres  
416 tournoiz  
417 Deux milliers de *cathechismes* blancz latin francois de Canisius prisez ensemble la  
418 somme de cinquante livres  
419 Ung millier d'heures d'apprentif in douze en blanc prisé la somme de cent cinquante  
420 livres tournoiz  
421 Plus autre millier d'heures d'apprentif  
422 <49>  
423 in saeze en blanc prisé la somme de cinquante livres  
424 Trois centz de petitz *Rudimentz* blancz de Cadoret prisez la somme de sept livres dix  
425 solz  
426 Quatre centz petitz livres en blanc intitulez *Alphabetz sacerdotz* prisez ensemble la  
427 somme de dix livres  
428 Trois rames abc pour coller prisees ensemble la somme de six livres tournoiz  
429 Trois rames de *Donatz* prisees ensemble le somme de six livres tournoiz  
430 Deux rames de *Rudimentz de Despautaire* prisees la somme de quatre livres  
431 Trois rames de *Cathechisme de Ledesne* prisees six livres  
432 <50>  
433 Trois rames de *Letanies de la vierge* prisees six livres  
434 Vingt huyct demis psaultiers en blanc prisez ensemble cent dix solz  
435 Vingt rames de papier imprimé propres a player la rame prisee vinget solz  
436 Ung cent de carte fine prisé trante solz  
437 Ung autre cent de carte popre pour relier prisé trante solz  
438 Cent quinze livres de vieil parchemin autrement appelle manuscrit la livre prisé trois  
439 solz  
440 Trois presses, le fustz de cousteau, un consver, le tout prisé ensemble la somme de sept  
441 livres dix solz  
442  
443 Nicolas de Hecqueville ; Huet  
444  
445 <51>  
446 Imprimerie prisé par Francois Favrie et Pierre Doublet imprimeurs jurez quand a ce  
447 Premier  
448

449 Gros et petit canon pezant quarante livres prisé trois solz six deniers la livre vij lt.  
450 Gros romain et italicque pesant cent livres prisé trois solz six deniers la livre cy xvij lt x  
451 s  
452 Sainct Augustin et italicque pesant cent cinquante livres aussy prisé trois solz six  
453 deniers la livre xxvj lt v s  
454 Italicque de Ciceron pessant trante livres aussy prisé trois solz six deniers la livre cv s  
455 Philosphie pessant cent livres prisé trois solz six deniers la livre cy xvij lt x s  
456 Gros et petit romain pessant six livres aussy prisé à ladite raison de trois solz six deniers  
457 la livre cy xxxv s  
458 Fleurons de matiere pesantz dix livres aussi prisé à ladite raison de trois solz six deniers  
459 la livre cy xxxv s  
460 < 52 >  
461 Treze casses avecq leurs treteaux galles et compositeurs prisees trante solz piece cy xix  
462 lt x s  
463 Deux presses garnies de six chassis cinq fricquettes, coins biseaux autres ustancilles  
464 pour le service desdites presses prisé le tout ensemble soixante livres cy lx lt.  
465 Deux marbres prisez soixante solz cy lx s  
466 Cent soixante six figures tant historiees que lettrees grises prises l'un aydant a l'autre  
467 cinq solz cy xlj lt x s.  
468  
469 Faverie ; P Doublet  
470  
471 Somme toutte du prisage des biens meubles contenus au present inventaire mil  
472 cinquante sept livres sept sous tournoiz erreur de giet et calcul tous lesquelz  
473 marchandises sont d'environ audit logis en la charge et garde de ladite Leroy veufve  
474 dudict deffunct Gobert attendant partage estre fait d'iceux articles et sesdits maniere  
475 pour leur moictie estre vandue au plus offrant et dernier encherisseur à ladite...  
476 < 53 >  
477 fin elle sera tenue de r... lesdites marchandises comme lorsque besoing sera et sur la  
478 remonstrance faite par ladite veufve qu'il est presque impossible de faire vante par le  
479 minu de la moictie appartenant à sa .. de la librairie et imprimerye soutenu audit  
480 inventaire que que soit se pouroit estre bas et vil pris et a grandz fraiz et ... qui  
481 sauseroict beaucoup de perte sur la valleur de ladite marchandise. C'est pourquoy pour  
482 obvier à ce que dessus dit, a requis qu'il soict ordonné que la vante de ladite moictié  
483 desdites imprimerye et librairie soient bannye et vandue en gros indicielles devant  
484 notaire. surquoy faisant droict sur ce  
485 < 54 >  
486 ouy et le consantant le procureur du Roy avoit ordonné que ladite Leroy en ladite  
487 qualité de tutrice fera bannyr et assigner la vante de ladite moictié desdites imprimerye  
488 et librayrie à ... à sesdits mineurs pour estre faite indicielle à une audience au plus  
489 offrant et dernier encherisseur à estaincte de chandelle, fait et conclud audit Nantes  
490 ledit jour et an que devant.  
491 Françoise Le Roi  
492 A Charetine Dubreil Davy





## CONCLUSION

---

Lorsque que Ronsard évoquait l'origine bretonne de Charles d'Espinay dans ses *Poèmes*, le versificateur ne rougissait pas de qualifier le duché de « grossiere terre »<sup>268</sup>. Nous avons dans un premier temps évoqué le caractère désertique que le poète attribuait à la Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, nous avons souligné dans le même temps la présence de plusieurs protagonistes du monde du livre dans cette région. Nous avons voulu alors savoir si cet espace était réellement aussi sauvage que ne le laissait penser ce lettré humaniste. Plus encore, nous nous sommes demandée quel était le paysage intellectuel nantais et quels rôles pouvaient ainsi endosser les libraire.esses. Luc Gobert s'est donc présenté comme l'illustration parfaite de ce corps de métier.

En effet, son inventaire après décès nous a permis d'étudier de près la condition de cet homme : nous nous sommes intéressée aux biens dont il disposait, à l'agencement de son foyer et de sa boutique, mais aussi à la quantité, qualité et provenance des marchandises qu'il proposait à la vente. Le fait que Luc Gobert ne disposait pas d'ouvrages en très grand nombre et qu'il puisse asseoir son entreprise dans une ville moyenne comme Nantes a rendu son étude d'autant plus intéressante. Cette dernière a mis en avant un homme médiocre, c'est-à-dire un homme moyen, banal. Il ne faisait par exemple pas partie des plus grand.es libraire.esses de son temps ni de ceux.elles de la capitale ou des principaux centres d'imprimerie d'Europe. Sa collection qui s'adressait à ses futur.es acheteur.euses était de taille raisonnable et était représentative de ce qui était diffusé à l'époque.

Ces découvertes furent possibles grâce à l'étude très minutieuse et méthodologique de notre source. En tant qu'inventaire après décès, celle-ci répondait à des besoins notariaux précis dont des universitaires tel.les que Graham A. Runnalls ont dessiné en amont les canons. La connaissance de ces éléments nous a donc aidé à appréhender cette source avec plus de recul, mais aussi à mieux

---

<sup>268</sup> RONSARD, Pierre de, *Œuvres complètes*, X, éd. Laumonier, Paris, Klincksieck, 1992, p. 328-329.

la comprendre. Nous étions en effet en mesure de savoir ce qui, dans notre inventaire, relevait de l'habitude notariale de ce qui était plus singulier.

Les multiples mises en garde prononcées par les historien.nes nous précédant nous ont permis quant à elles de dessiner les limites de notre source tout en nous offrant la possibilité d'en saisir toute la complexité. Savoir par exemple que le propre des biens matériels de cette époque était d'être usés nous a permis de ne pas tirer de conclusion hâtive sur la pauvreté ou richesse de Gobert.

Cette analyse de l'inventaire après décès de 1616 s'est donc inscrite dans une historiographie à la croisée de plusieurs courants dont la multiplicité a aussi été ce qui y a apporté de la richesse. Ce travail a encouragé la rencontre de la micro-histoire, avec l'histoire sérielle et quantitative, mais aussi celle du monde du livre, des documents notariaux et de la province française. Ces différents regards, à des échelles diverses, nous ont permis de saisir toute la complexité dans laquelle s'insérait le commerce de Luc Gobert.

En effet, nous nous sommes aperçue que ce dernier faisait partie d'un réseau bien plus large que celui breton, n'en déplaise à Ronsard et à son « pays si desert »<sup>269</sup>. Force est de constater que le duché avait au début du XVII<sup>e</sup> siècle une portée internationale et qu'il parvenait à s'insérer dans des circuits commerciaux et intellectuels nombreux. Le recours à la Loire dont nous avons souligné l'importance mais aussi l'existence d'une large façade maritime permettait à la ville de Nantes d'être reliée au reste du monde. Les commerçant.es comme Luc Gobert pouvaient donc jouir très largement de cette ouverture et offrir ainsi à leur entreprise des ambitions plus grandes.

Ce dynamisme commercial permit à notre homme de bénéficier de conditions de vie optimales si nous en croyons notre analyse précise de l'inventaire. Son mobilier était diversifié, présentant parfois des objets subsidiaires, dont l'utilisation n'était pas nécessaire et relevait plus du luxe et du confort que du strict besoin. Ses linges et vêtements démontraient eux aussi le bon rang de leur possesseur : des couleurs plutôt diverses mais surtout autres que celles

---

269 RONSARD, *ibid.*

habituelles comme le marron ou le noir étaient aux côtés des tissus neufs. La prise de certains objets comme la « couette de plume de poullaille », le « fust de pippe » ou encore la « fayllie chairlette de boys » soulignait par ailleurs la grandeur du logis révélant cave, grenier et premier étage<sup>270</sup>.

Ces conditions de vie agréables rendaient son métier d'imprimeur sans doute d'autant plus stimulant que Luc Gobert pouvait s'offrir un matériel lui permettant de confectionner plusieurs ouvrages de bonne qualité. Les multiples casses mais également les deux presses et différents papiers et bois garantissaient des conditions de création optimales.

Tous ces éléments nous ont permis de démontrer le dynamisme provincial tant commercial qu'intellectuel que connut Nantes. Ils nous ont donné également la possibilité de souligner le rôle des imprimeur.euses d'un territoire et la manière dont ils et elles étaient considéré.es par leurs contemporain.es.

La pertinence de l'étude de Luc Gobert a résidé également dans la deuxième facette de sa vie professionnelle. Plus que simple imprimeur, il était aussi un éditeur commercial. Nous avons alors pu souligner le fait que les livres étaient non seulement des marchandises comme les autres mais aussi des objets à concevoir entièrement et dont la modularité était source de richesses.

Cette nature bigarrée que pouvaient endosser chaque ouvrage s'exprimait également d'une autre manière dans notre inventaire. Les différentes thématiques auxquelles appartenaient les imprimés ont rendu possible leur analyse typologique de façon précise. Dresser ces nombreuses dynamiques nous a en effet servi pour dessiner les contours des tendances intellectuelles de l'époque, mais aussi pour en dépeindre les habitudes de vente.

Nous avons alors pu décrire que les livres d'occasion étaient présents dans les fonds de Gobert mais qu'ils ne représentaient pas la majeure partie des ouvrages. Ceux privilégiés étaient surtout les imprimés relativement récents. Cette étude des années de publication a constitué par ailleurs un énième argument en faveur du dynamisme breton et de son appartenance au monde intellectuel de

---

270 AD Loire-Atlantique, *ibid.*, l. 85, l. 111, l. 36.

l’Ancien Régime puisque nous avons pu montrer qu’en 1616, lorsque la prisée fut réalisée, Luc Gobert disposait d’ouvrages relativement récents.

De manière plus générale, nous nous sommes aperçue que la stratégie de notre libraire détaillant s’appuyait plus sur la diversité des ouvrages que sur leur quantité. Cette organisation commerciale de « longue traîne » lui permettait ainsi de s’adresser à une pluralité de lecteurs et de lectrices et d’assurer aussi l’écoulement de ses stocks.

L’analyse de l’ordre d’apparition des ouvrages dans l’inventaire nous a donné par ailleurs une idée du rangement des livres. Nous sommes ainsi parvenue à dessiner mentalement l’espace de travail dans lequel Luc Gobert accueillait ses client.es et rangeaient ses marchandises. Cet aperçu de la boutique est d’une grande utilité car peu de sources iconographiques à ce sujet nous sont parvenues. Connaître les conditions de vente et d’achat nous a permis de mieux saisir les pratiques qui entouraient le monde des imprimés.

Ainsi, ces regards pluriels et multiscalaires nous ont offert un large aperçu de ce que représentait Luc Gobert, à la fois en tant que noble, mais surtout en tant qu’imprimeur, libraire et éditeur commercial. Le fait de souligner ces trois tâches nous a donné donc l’occasion de bien les distinguer les unes des autres. Nous avons pu déconstruire dans le même temps la figure tenace mais pourtant fausse du « libraire imprimeur » qui tint une place prépondérante dans l’historiographie française.

Ce travail souligne d’autre part les choix éditoriaux et commerciaux qui revenaient au libraire et à la libraresse. Plus que de simples commerçant.es, ils et elles étaient également des créateur.trices du paysage moral, littéraire et plus largement intellectuel d’une époque. En tant que garant.es du savoir, ils et elles s’assuraient enfin de la passation des textes au fil des âges et rendaient donc possible toute intertextualité.

Si Luc Gobert avait donc eu durant une partie de sa vie une place importante dans la société nantaise, sa mort put constituer un évènement marquant pour son entreprise. Toutefois, la succession assurée par sa femme, Françoise Le Roi, rendit possible le prolongement de ses desseins commerciaux.

Il nous reste alors à savoir si la ligne éditoriale était similaire entre la femme et son défunt mari, mais aussi essayer de comprendre si la stratégie commerciale était semblable. Les ressemblances ou, *a contrario*, différences, nous permettront ainsi d'observer les mutations du monde du livre, mais également l'agentivité dont bénéficiait le sujet féminin qu'était Françoise Le Roi.







# BIBLIOGRAPHIE

---

## SOURCE PRIMAIRE

« Inventaire fait par la court de la prevoste de Nantes des biens meubles de la co... de deffunct Luc Gobert, vivant libraire et imprimeur a Nantes, et de Francoise Le Roy sa femme a present sa veuve ... », 1616, AD Loire-Atlantique, B 5649 n. 7.

Les ouvrages imprimés et édités par Luc Gobert lui-même sont à retrouver en annexe de ce travail.

## SOURCES SECONDAIRES

*Abc des chretiens*. La Rochelle : Jérôme Haultin, 1595. Numéro USTC : 20479.

ANDERSON, Chris. *La longue traîne: la nouvelle économie est là !* 2e édition [mise à jour et Enrichie]. Trad. par Brigitte VADÉ et Michel LE SÉAC'H. Paris : Pearson-Village mondial, 2009. ISBN 978-2-7440-6385-5.

ARISTOTE, *Logica*. Paris : Jacques du Puys, 1590. Numéro USTC : 137020.

AUGE, *Réveil matin*. S.l : s.e, s.d.

BARBICHE, Bernard, CHATENET, Monique (dir.), *L'Édition des Textes Anciens : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles* (2e édition). Paris : Inventaire Général, 1993.

BAUDRIER, Henri. *Bibliographie lyonnaise: recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVI<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Auguste Brun, 1895.

BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires. ISBN 978-2-13-047731-0.

BOWERS, Fredson Thayer. *Principles of bibliographical description*. New York, États-Unis d'Amérique : Russell & Russell, 1949.

BRAUDEL, Fernand, « Pour une histoire sérielle : Séville et l'Atlantique (1504-1650) », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*. 18<sup>e</sup> année, n°3, 1963. p. 541-553.

BRISSON, Barnabé, *Code du roi Henri III*. Lyon : Jean de Gabiano, 1600. Numéro USTC : 16440.

BROSSE, François Gilbert de la, *Pratique spirituelle d'une servante de Dieu à l'exemple de laquelle se peut exercer toute religieuse ou personne spirituelle*. Paris : Guillaume Chaudière, 1599. Numéro USTC : 74040.

BURON, Emmanuel et MÉNIEL, Bruno. *Le duc de Mercoeur, 1558-1602: les armes et les lettres*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2009. Histoire. ISBN 978-2-7535-0778-4.

CANISIUS, Pierre, *Petit catéchisme*. Paris : C. Morel, 1610

CASTELA, Henry, *Le saint voyage de Hierusalem et Mont Sinay, faict en l'an du grand Jubilé*, 1600. Bordeaux : Du Brel, 1603

CHAMPAIGNAC, Jean de, *Lydie, fable champêtre, imitée en partie de l'Aminthe du Torquato Tasso*. Paris : Jean Millot, 1609.

CHAUNU, Pierre. *Histoire quantitative, histoire sérielle*. Paris : A. Colin, 1978. Cahier des Annales 37.

CHARON, Annie, « Les grandes collections du XVI<sup>e</sup> siècle », *Histoire des bibliothèques françaises. Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1989, p. 85-101.

CORNETTE, Joël. *Histoire de la Bretagne et des Bretons. Tome 1. Des âges obscurs au règne de Louis XIV*. Paris : Éd. du Seuil, 2005. L'Univers historique. ISBN 978-2-02-054890-8.

CROIX, Alain. *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*. Paris : Éditions Ouest-France, 1993. Ouest-France université. ISBN 978-2-7373-0737-9.

DANTE, *La divine comédie*. Paris : Jean Gesselin, 1597. Numéro USTC : 47283.

DESGRAVES, Louis. *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII<sup>e</sup> siècle: Bretagne. 11*. [S. l.] : Koerner, 1984. ISBN 978-3-87320-898-8. Google-Books-ID: wyG0vwEACAAJ.

DEPPING, Georges Bernard, « Lettre de Charles Colbert de Croissy (commissaire du roi aux états de Bretagne) à Jean-Baptiste Colbert (ministre d'État) datée du 19 août 1665, à Vitré. », *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV, recueillie et mise en ordre par G. B. Depping. Tome I. États provinciaux – Affaires municipales et communales*. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1850, Vol. 1, n° 1, p. 485-488.

DESGRAVES, Louis, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVII<sup>e</sup> siècle: Bretagne, XI*. Koerner, 1984. ISBN 978-3-87320-898-8.

DESPAUTÈRE, Jean, *Rudimenta*. Paris : Robert Estienne, 1583. Numéro USTC : 170690

DU BARTAS, Guillaume de Salluste, *Œuvres de du B.* Paris : Jean de Bordeaux, Claude Rigaud, Toussaint du Bray, 1611. Numéro USTC : 6016401.

DU VAIR, Guillaume, *Les œuvres*. Paris : Guillaume Loyson, 1618.

ÉRASME, *La Civilité puérile, par Érasme... Traduction nouvelle, texte latin en regard, précédée d'une notice sur les livres de civilité depuis le XVIe siècle*, par Alcide Bonneau. 1877. [s. d.], p. 188.

FEBVRE, Lucien et MARTIN, Henri-Jean. *L'apparition du livre*. Paris : A. Michel, 1958. L'Évolution de l'humanité 49.

GARNIER, Robert, *Tragédies*.

GARNOT, Benoît, « La culture matérielle du peuple de Chartres au XVIIIe siècle : Méthodes de recherche et résultats », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* [en ligne]. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1988, Vol. 95, n° 4, p. 401-410.

GRÉGOIRE, Louis. *Chalais, ou, Une conspiration sous Richelieu*. [S. l.] : A. Guéraud, 1855.

GRENADE, Louis de, *Catéchisme*. S.l, s.e, s.d.

HAMON, Philippe, 2014. « Paradoxes de l'ordre et logiques fragmentaires : une province entre en guerre civile (Bretagne, 1589) », *Revue historique*, 2014/3 (n° 671), p. 597-628.

HARDING, Robert, “Revolution and Reform in the Holy League: Angers, Rennes, Nantes”, *The Journal of Modern History*. 1981, Vol. 53, n° 3, p. 380-416.

JOUANNA, Arlette, « dérogeance » dans BÉLY, Lucien. *Dictionnaire de l’Ancien régime: royaume de France XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires. ISBN 978-2-13-047731-0.

JULIEN, Pierre, « Inventaire après décès d’un apothicaire de Nyons (Drôme) : Simone Chamoux, La vie quotidienne de nos ancêtres vue à la lumière des actes notariés. L’inventaire après décès d’un apothicaire dauphinois au XVIIIe siècle », *Revue d’Histoire de la Pharmacie*. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1994, Vol. 82, n° 301, p. 250-250.

JURGENS, Madeleine, *Inventaires après décès*, Paris : Archives nationales, 1982.

LABARRE, Albert, *Le Livre dans la vie amiénoise au XVIe siècle : l’enseignement des inventaires après décès 1503-1576*, Paris-Louvain, 1971.

LABROUSSE, Ernest, LÉON, Pierre et GOUBERT, Pierre, *Histoire économique et sociale de la France: (1660-1789). Tome II. Des derniers temps de l’âge seigneurial aux préludes de l’âge industriel*. Paris : Presses universitaires de France, 1970.

LACTANCE, *Divinarum institutionum libri VII; De ira Dei liber I; De opificio Dei liber I. Epitome in libros suos, liber acephalos; Carmen de Phoenice, resurrectione dominica, passione Domini. Omnia ex fide et autoritate librorum manuscriptorum emendata*. Lyon : Thomas Soubron, 1594. Numéro USTC : 146385.

LAPEYRE, Henri. *Une famille de marchands, les Ruiz*. Paris Bordeaux : A. Colin Féret & Fils, 1955. Bibliothèque de l'École des hautes études hispaniques XXVI.

LAVAL, Sylvestre de, *Justes grandeurs de l'Église romaine*. Poitiers : Antoine Mesnier, 1611. Numéro USTC : 6808023.

LE COMTE, Noël, *Mythologie, c'est à dire, Explication des fables*. Rouen : Jean Osmont et Manessès de Préaulx et Jacques Besongne, 1611.

LE LEC, Julien, *Les armes en Bretagne sous l'Ancien Régime. Étude menée à travers les arrêts sur remontrance du parlement de Bretagne (1554-1789)*, mémoire de master 2 d'Histoire sous la direction de Gauthier Aubert, Université Rennes 2, juin 2015.

*Le trespassement de nostre dame* : FOUQUET, Robin et CRÈS, Jean, 1484

LEVI, Giovanni, « Avant la révolution de la consommation », dans REVEL, Jacques, *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études. ISBN 978-2-02-028773-9.

LICHTENSTEIN, Erin K, *The Barbou of Limoges: gender, family, and work in France, 1566-1786*. [S. l.] : [s. n.], 2014.

MACLEAN, Ian. *Learning and the Market Place*, Leiden Boston: Brill, 2009. ISBN 978-90-474-2894-7.

MARCZEWSKI, Jean. *Introduction à l'histoire quantitative*. Genève : Droz, 1965. Travaux de droit, d'économie et de sociologie 35.

MEISS-EVEN, Marjorie. *La culture matérielle de la France: XVIe-XVIIIe siècle*. Malakoff : Armand Colin, 2016. Collection U Histoire. ISBN 978-2-200-28656-9.

MILHARD, Pierre, *Manuel du divin service*. Rouen : Manassès de Préaulx, 1615. Numéro USTC : 6811567. Ligne 166 de notre inventaire.

NASSIET, Michel. « Les activités d'un petit noble au début du XVIe s d'après son inventaire après décès », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* [en ligne]. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1993, Vol. 100, n° 2, p. 165-178.

NASSIET, Michel. *Noblesse et pauvreté: la petite noblesse en Bretagne XVe-XVIIIe siècle*. Rennes : Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993. Archives historiques de Bretagne 5. ISBN 9782950589514.

OFFENSTADT, Nicolas, DUFAUD, Grégory et MAZUREL, Hervé. *Les mots de l'historien*. [2e édition revue et Corrigée]. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2009. Les Mots de. ISBN 978-2-8107-0089-9.

OVIDE, *Le grand Olympe des histoires poétiques*. Paris : Jean Fourcher, 1543. Numéro USTC : 76207.

PAQUET GILLES, Wallot Jean-Pierre. « Les inventaires après-décès : source riche pour l'étude de la culture matérielle et des genres de vie dans le Bas-Canada », *Les dynamismes culturels en France et au Québec (Colloque France-Québec Rennes, 2 et 3 juin 1988)*. 1988, Vol. Tome 95, n° numéro 4, p. 389-400.

PELLEGRIN, Nicole, « Costumes-Coutumes » dans BÉLY, Luci.en. *Dictionnaire de l'Ancien régime: royaume de France XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Presses universitaires de France, 1996. Grands dictionnaires. ISBN 978-2-13-047731-0.

PETTEGREE, Andrew, WALSBY, Malcolm, WILKINSON, Alexander, *French vernacular books. A bibliography of books published in the French language before 1601*. Leyde: Brill, 2007.

PIED, Édouard. *Les Anciens corps d'arts et métiers de Nantes*. II. Nantes : A. Dugas, 1903. Tolbiac - Rez de Jardin.

PIED, ÉDOUARD, *Notices sur les rues, ruelles, cours, impasses, quais, ponts, boulevards, places et promenades ...* [S. l.] : A. Dugas & cie, 1906.

PITTION, Jean-Paul. « L'imprimerie protestante et ses imprimeurs à Saumur », *introduction au Registre de l'Académie Protestante de Saumur*. Saumur: Archives municipales, 2009 Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée. Janvier 2020.

*Pratique civile et criminelle*. Paris : Robert Fouet, 1609. Numéro USTC : 6018210.

*Psautier et prieres du Sainct Esprit pour toutes personnes qui veulent implorer sa grace, faveur et confort. Embelli de plusieurs figures*. Paris : Abel l'Angelier, 1604. Numéro USTC : 6017143.

RENOUARD, Philippe. *Imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie: depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVIe siècle leurs adresses, marques, enseignes, dates d'exercice, notes sur leurs familles, leurs alliances et leur descendance, d'après les renseignements biographiques et les documents inédits*. Paris : A. Claudin, 1898.

REVEL, Jacques. *Jeux d'échelles: la micro-analyse à l'expérience*. Paris : Gallimard, 1996. Hautes études. ISBN 978-2-02-028773-9.

RICHEOME, Louis, *Plainte apologetique au roy tres-chrestien de France & de Nauarre pour la Compagnie de Iesus*. Toulouse : Jacques Colomiez, 1603.

ROCHE, Daniel et MONJARET, Anne. « L'historien et les « choses banales » ». *Socio-anthropologie* [en ligne]. Publications de la Sorbonne, Novembre 2014, n° 30, p. 201-212. ISBN 9782859448028.

ROCHE, Daniel. *Histoire des choses banales: naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles, XVIIe-XIXe siècle*. Paris : Fayard, 1997. ISBN 978-2-213-59804-8.

RONCARD, Pierre de, *Œuvres complètes*, X, éd. Laumonier, Paris, Klincksieck, 1992.

ROUGEART, Jucquel. *Œuvres complètes (1578)*. Genève : Librairie Droz, 1988. Textes littéraires français 361.

RUNNALLS, Graham A. « La vie, la mort et les livres de l'imprimeur-libraire parisien Jean Janot d'après son inventaire après décès (17 février 1522 n.s.) », *Revue belge de Philologie et d'Histoire* [en ligne]. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 2000, Vol. 78, n° 3, p. 797-851.

SAINT AUGUSTIN, *Méditations*. Lyon : Jean Pillehotte, 1585. Numéro USTC : 19422.

SALES, François de, *Introduction à la vie devote*. Douai : Balthazar Bellère, 1614. Numéro USTC : 1117396.

SÉNÈQUE, Épîtres, Cléandre, *De la Providence, De la Clémence, Consolation à la mort*. Rouen : Jean Yeury, 1614. Numéro USTC : 6811322.

STRAPAROLA, Gianfrancesco, *Nuits facétieuses*. Lyon : Guillaume Rouillé, 1578. Numéro USTC : 94796.

SUÉTONE, *De la vita duodecim Caesarum*. Anvers : Plantin Morretus, 1592. Numéro USTC : 402226.

TANGUY, Jean. *Le commerce du port de Nantes au milieu du XVIe siècle*. Paris : A. Colin, 1956. Ports-Routes-Trafics 7.

TOSCANO, Giovanni Matteo, *Carmina illustrium poetarum italarum*. Paris : Gilles Gourbin, 1577. Numéro USTC : 170353.

VENARD, Marc. « Les livres chez les chanoines de Rouen (1500-1650) », *Revue d'histoire de l'Église de France* [en ligne]. Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1997, Vol. 83, n° 210, p. 133-143.

VEYRIN-FORRER, Jeanne. *Hommage aux premiers imprimeurs de France. 1470-1970* [en ligne]. 1 janvier 1971. [Consulté le 24 mars 2022]. Disponible à l'adresse : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1971-02-0065-001>.

WALSBY, Malcolm et CONSTANTINIDOU, Natasha (dir), *Documenting the early modern book world: inventories and catalogues in manuscript and print*. Leiden : Brill, 2013. Library of the written word, volume 31. ISBN 978-90-04-25889-1.

WALSBY, Malcolm. *Booksellers and printers in provincial France, 1470-1600*. Leiden Boston : Brill, 2021. The Handpress world, volume 68. ISBN 978-90-04-32413-8.

WALSBY, Malcolm. *L'imprimé en Europe occidentale, 1470-1680*. Presses universitaires de Rennes. Rennes : [s. n.], 2020. [Consulté le 10 mars 2022]. Didact. Histoire (Rennes).

WALSBY, Malcolm, « Les étapes du développement du marché du livre imprimé en France du XVe au début du XVIIe siècle », *Revue d'histoire moderne contemporaine*. Octobre 2020, Vol. 673, n° 3, p. 5-29.

WALSBY, Malcolm. *The Counts of Laval: Culture, Patronage and Religion in Fifteenth- and Sixteenth-century France*. S. l. : Ashgate Publishing, Ltd., 2007. ISBN 978-0-7546-5811-5.

WALSBY, Malcolm. *The Printed Book in Brittany, 1484-1600*. Vol. 8. Brill. Leiden Boston (Mass.) : Brill, 2011. Library of the Written Word, 14. ISBN 978-90-04-20451-5.

WALSBY, Malcolm, « La librairie à Rennes au XVI<sup>e</sup> siècle et les livres de Bertrand d'Argentré », article à paraître.

## SITOGRAPHIE

DMF : *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020 (DMF 2020). ATILF - CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>

USTC : *Universal Short Title Catalogue*, hosted by the University of St Andrews. Site internet : <https://www.ustc.ac.uk/>





## ANNEXE

---

### LISTE DES OUVRAGES RETROUVES AU NOM DE LUC GOBERT ET IMPRIMES PAR CE DERNIER.

Coëffeteau, Nicolas, *Paraphrase de la prose des morts*. Nantes : Luc Gobert, 1606.  
In-12° ; 6p. Français.

Localisation des exemplaires connus : Bibliothèque Houghton, Université de Harvard.  
Référence USTC : 6801804.

Parlement- *Coustumes generales des Pais et Duché de Bretagne*. Nantes : Luc Gobert, 1607.

In-24°. Français.

Localisation des exemplaires connus : collection personnelle de Malcolm Walsby.

Seguin, Jean, *Second attendant mieux. Contenant la responce a un escrit du Ministre de la Rochebernard et du Croysic touchant les limbes des Peres, la descente de notre Seigneur aux enfers, et les pretendues peines eternelles d'icelluy*. Nantes : Luc Gobert, 1609.

In-12°. Français.

Localisation des exemplaires connus : Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence) ; BM Moulins ; BM Nantes ; BnF (Paris).

Référence USTC : 6801809.

Seguin, Jean, *Troisiesme attendant mieux. Contre ceux de la pretenduë Religion contenant le responce à l'Apologie ou duplique de Ministre de la Rochebernard et du Croysic, touchant les precedens point*. Nantes : Luc Gobert, 1609.

In-12°. Français.

Localisation des exemplaires connus : Bibliothèque Méjanes (Aix-en-Provence) ; BM Moulins ; BM Nantes ; BnF (Paris).

Référence USTC : 6801810.

Seguin, Jean, *Attendat mieux. Contre ceux de la pretenduë Religion, ou quelques unes de leurs impietés sont refutées*. Nantes : Luc Gobert, 1609.

In-12°. Français.

Localisation des exemplaires connus : BM Moulin ; BM Nantes ; BnF (Paris).

Référence USTC : 6801808.

Parlement - *Arrest de la Cour de Parlement [27 mai 1610] cotre le parricide François Ravaiillac*. Nantes : Luc Gobert, 1610.

In-8°. Français.

Localisation des exemplaires connus : British Library (Londres).

Référence USTC : 6801811.

*Bocage de l'âme dévote*. Nantes : Luc Gobert, 1612.  
In-12°. Français.  
Référence USTC : 6801818.

Louis XIII- *Lettres patentes du Roy [25 août 1614], données sur les Remonstrances [sic] des gens des trois Estats du pays et duché Bretagne, avec les Responces de sa Maiesté sur icelles. Verifiées en Parlement à Rennes, le neufiesme septembre mil six cens quatorze*. Nantes : Luc de Gobert, 1614.

In-4° ; p. 14, [2]. Français.

Localisation des exemplaires connus : BnF (Paris) ; BM François Mitterrand (Poitiers).

Référence USTC : 6801821.

Laisné, Henry, *Discours de la dignité et precellence des fleurs de lys et des armes des Rois de France. Presenté au Roy de France et de Navarre Loys XIII. De ce nom*. Nantes : Luc Gobert, 1615.

In-8° ; 10p. Français.

Localisation des exemplaires connus : BM Lyon ; Musée Dobrée (Nantes) ; BnF (Paris) ; Bibliothèque Mazarine (Paris)







## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

Figure 1- Page de titre et page signée Aii de l'Arrest de la Cour, imprimé par Luc Gobert, 1610 .....	80
Figure 2- Page de titre du <i>Discours de la dignité</i> , imprimé par Luc Gobert, 1616 .....	81
Figure 3- Quantité de feuilles de papier selon les formats .....	83
Figure 4- Lieux de publication des éditions proposées par Luc Gobert ...	87
Figure 5- Nombre d'éditions et d'exemplaires d'après l'inventaire de 1616 .....	89
Figure 6- Nombre d'éditions et d'exemplaires selon les langues .....	90
Figure 7- Diversité des thèmes ordonnés par nombre d'éditions .....	92
Figure 8- Diversité des formats selon les thèmes et langues principales..	96
Figure 9- Répartition des publications par décennies .....	99
Figure 10- Nombre d'exemplaires en fonction du nombre d'éditions .....	102
Figure 11- <i>Coustumes generales des Pais et Duché de Bretagne</i> , imprimé par Luc Gobert, 1607 .....	104
Figure 12- Sommaire des <i>Œuvres</i> de Du Vair.....	110
Figure 13- <i>Plan de la ville et château de Nantes en Bretagne</i> . Paris : Beaurain, 17... Source : BnF.....	118
Figure 14- <i>Carte des paroisses nantaises</i> . Lacoste, Nicolas. © Direction du Patrimoine et de l'Archéologie, Ville de Nantes / Nantes Métropole .....	119



